بنك الجزائر

RAPPORT 2012

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Juillet 2013

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2012

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.7

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.23

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.35

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET
TAUX DE CHANGE.....p.49

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.67

CHAPITRE VI :
INTERMEDIATION ET
INFRASTRUCTURE BANCAIRE.....p.80

CHAPITRE VII :
CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE.....p.102

CHAPITRE VIII :
ASSAINISSEMENT PATRIMONIAL ET
RESTRUCTURATION DES BILANS DES BANQUES
PUBLIQUES : UNE RETROSPECTIVE.....p.113

CHAPITRE IX :
POLITIQUE MONETAIRE.....p.125

CONCLUSION.....p.160

ANNEXE :
TABLEAUX STATISTIQUES.....p.171

INTRODUCTION

L'économie nationale a fait face en 2009 au choc externe de grande ampleur, inhérent à l'intensification de la crise financière internationale et à la crise économique mondiale. Les performances économiques et financières des années 2001 à 2008, en particulier l'amélioration de la position financière extérieure et l'accumulation de ressources d'épargne budgétaire, ont permis à l'économie nationale de faire preuve de résilience. La consolidation de la position financière extérieure en 2010-2011 et le degré de stabilité monétaire et financière en témoignent.

L'activité économique a gagné en vigueur en 2012, tirée par la croissance hors hydrocarbures bien répartie entre les secteurs, en situation de creusement du déficit budgétaire et du déficit global des opérations du Trésor. De plus, les finances publiques sont de plus en plus vulnérables à la volatilité des prix des hydrocarbures et la marge de manœuvre de la sphère budgétaire dans l'allocation des ressources à la croissance se resserre. Par ailleurs, la forte expansion des crédits à l'économie, appuyée par des conditions financières plus favorables et des mesures de soutien aux PME, contribue au dynamisme de l'activité économique hors hydrocarbures.

La stabilité du taux de change effectif a étayé l'objectif de politique monétaire en 2012, en contexte de décélération significative du rythme d'expansion monétaire. Si l'efficacité de la conduite de la politique monétaire a été décisive en 2012 en matière de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, le taux d'inflation a bondi sous l'effet de la hausse de l'inflation endogène. Les années 2011 et 2012 ont été marquées par la persistance de cette dernière qui a contrarié l'effet attendu de la diminution des cours mondiaux des produits de base au cours de l'année sous revue ; cette dernière ayant représenté le deuxième exercice de conduite de l'objectif explicite d'inflation.

L'efficacité de la conduite de la politique monétaire a contribué à la stabilité financière, d'autant que l'année sous revue a été marquée par une amélioration des indicateurs de solidité financière du secteur bancaire. Une solvabilité appréciable, des ressources hors hydrocarbures accrues et une position de liquidité très solide ont permis d'asseoir une allocation dynamique des fonds prêtables, pendant que les organes de supervision bancaire ont intensifié les contrôles des risques au niveau des banques pour endiguer une éventuelle reconstitution de créances non performantes.

Le présent rapport de la Banque d'Algérie analyse les principales évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2012, avec un accent particulier sur les développements du secteur bancaire et sa contribution accrue au financement de l'économie, en situation de finances publiques plus vulnérables au risque de baisse du prix du pétrole. La formulation et la conduite de la politique monétaire y sont largement explicitées, notamment sous l'angle de son rôle décisif dans le contrôle du processus inflationniste dont le caractère endogène est persistant.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale a retrouvé en 2010 le sentier de la reprise sous les effets des politiques macroéconomiques agressives mises en place par de nombreux pays pour faire face aux effets de la crise économique globale de 2009. Ancrée sur des mesures budgétaires exceptionnellement fortes en soutien aux entreprises, au secteur financier, à l'expansion des investissements publics et au volet social, la reprise s'est poursuivie au cours du premier semestre 2011, tirée par la forte croissance des économies émergentes et en développement, mais à un faible rythme. La fragilité de la reprise s'est accentuée au second semestre 2011, en situation d'intensification des risques liés à la stabilité financière, à en juger par la faiblesse des situations des finances publiques et du secteur financier et d'interaction négative entre les risques souverain et bancaire. En particulier, l'acuité de la crise de la dette souveraine au niveau de la zone euro a contribué à augmenter la volatilité financière et les tensions sur les marchés interbancaires. Il en a résulté une nette intensification des risques financiers au quatrième trimestre 2011, affectant les économies émergentes et en développement à travers notamment la forte réduction des flux des capitaux. Par ailleurs, les tensions inflationnistes se sont amenuisées au quatrième trimestre 2011.

La modération de l'inflation s'est poursuivie au cours de l'année 2012, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents et en développement, reflétant le ralentissement de l'activité économique au niveau global. En effet, dès le premier semestre 2012, le rythme de la croissance économique globale a ralenti et est resté au dessous du trend pour le reste de l'année sous revue. Mais la décélération de la croissance des principales économies avancées a été moindre qu'attendue au troisième trimestre, pendant que l'affaiblissement de l'activité dans les pays émergents a été lui aussi moins soutenu. En conséquence, si les conditions macroéconomiques se sont stabilisées vers la fin 2012 sous l'effet de politiques monétaires plus accommodantes, les perspectives de reprise à court terme sont restées incertaines.

La situation des finances publiques dans les pays développés a émergé comme source d'incertitude, en situation de taux de chômage élevés. Sous l'angle du soutien de la demande, cela met davantage de poids sur la politique monétaire, alors que les conditions monétaires sont déjà très accommodantes : taux directeurs proches de zéro et forte expansion des bilans des banques centrales.

I.1 - CROISSANCE ECONOMIQUE

Le rythme de la croissance économique globale, mesuré par le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial, a poursuivi son ralentissement au cours de l'année 2012 (3,2 %) par rapport aux deux années précédentes, à savoir 2011 (3,9 %) et 2010 (5,2 %) ; l'année 2009 ayant été marquée par une contraction de 0,5 %. Cela témoigne du caractère encore fragile de la reprise de l'économie mondiale, en contexte d'incertitudes et de risques accentués. C'est ainsi que le taux de croissance économique globale pour l'année 2012 a été en deçà des projections du Fonds Monétaire International d'avril 2012 (3,5 %).

Dans les pays avancés et sous l'effet de la crise dans la zone euro, la croissance économique de 1,4 % projetée par le Fonds Monétaire International pour 2012 a été revue à la baisse à 1,3 %, soit un rythme inférieur à celui réalisé en 2011 (1,6 %). Pour ce qui est de celle des pays émergents et en développement, elle a été revue à la baisse de 5,7 % à 5,3 % contre une croissance de 6,2 % réalisée en 2011.

La reprise encore fragile de l'économie mondiale a été, par ailleurs, inégalement répartie, étant tirée principalement par la forte performance des pays émergents et en développement où le taux de croissance du PIB réel est resté élevé en 2012 (5,3 %) bien qu'en net recul par rapport à 2011 (6,2 %) et 2010 (7,5 %). Dans le même temps, et dans une moindre mesure, le ralentissement de la croissance du PIB réel a concerné les pays avancés, avec un rythme qui est passé de 1,6 % en 2011 (3,0 % en 2010) à 1,2 % en 2012, sous l'effet de la persistance de la crise dans la zone euro.

En effet, dans la zone euro, l'acuité de la crise de la dette souveraine conjuguée aux tensions accrues en matière de sources de financement des banques, dans un contexte encore caractérisé par la fragilité du système bancaire dans la zone euro, a pesé sur l'activité économique et l'emploi en 2012. L'entrée en récession de la zone euro au quatrième trimestre, débouchant sur une contraction de 0,4 % du PIB réel en 2012, a contribué à ralentir davantage la croissance des économies avancées. En particulier, l'Italie (-2,4 %), l'Espagne (-1,4 %) et les Pays Bas (-0,9 %) sont entrées en récession. En Grèce et au Portugal, l'année 2012 a été marquée par la persistance d'une récession profonde, respectivement - 6,4 % et - 3,2 %. En conséquence, le taux de chômage est resté élevé dans la zone euro, atteignant 11,3 % en décembre 2012, à l'exception de l'Allemagne où ce taux a reculé à 6,8 % à décembre 2012.

Au niveau des pays avancés, la croissance de l'économie américaine qui s'est renforcée en 2012, malgré une faiblesse en la matière au quatrième trimestre - en raison de la fin d'une poussée de la constitution des stocks et des dépenses de défense - a contribué significativement à la croissance globale. Le taux de croissance de l'économie américaine est estimé à 2,2 % en 2012 (1,8 % en 2011 et – 3,5 % en 2009), tirée au second semestre notamment par la reprise de l'activité dans la construction, la reprise de la consommation privée et la progression des investissements des entreprises. En même temps, la situation de l'emploi a continué à s'améliorer en 2012 et le taux de chômage a été ramené en dessous de 8 % (8,5 % en décembre 2011 et 9,6 % en 2010) en contexte de moindres tensions inflationnistes au quatrième trimestre et d'anticipations inflationnistes bien ancrées.

En revanche, la tendance au ralentissement de la croissance de l'activité économique a été enregistrée dans d'autres pays avancés comme le Canada (1,8 % contre 2,5 % en 2011 et 3,2 % en 2010), la Grande Bretagne (0,2 % contre 0,7 % en 2011 et 2,1 % en 2010) et les autres pays de l'Union européenne. Le Japon, frappé par un séisme en mars 2011 et qui a connu une légère contraction de son PIB (-0,7 %) au cours de cette même année, a réalisé une performance de croissance appréciable en 2012 (2 %). En effet, suite au ralentissement lié au séisme, l'activité économique a rebondi au troisième trimestre 2011, les chaînes d'approvisionnement ayant été restaurées et les capacités de production des entreprises revenues à la normale en situation d'augmentation de la demande intérieure.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique, qui avait connu une forte reprise en 2010 (7,5 %) et constitue le principal moteur de la croissance globale, a là aussi continué à fléchir en 2012 (5,3 %) pour la seconde année consécutive (6,2 % en 2011). Au sein de ce groupe, la croissance économique a connu des rythmes variés selon les pays.

En Asie, la croissance économique a reculé de près de deux points de pourcentage à 6,6 % en 2012 (8,1 % en 2011 et 9,7 % en 2010, soit à un rythme en deçà même de celui de l'année 2009 (7,1 %), correspondant à un ralentissement dans l'ensemble des pays de cette région au milieu de l'année sous revue, lié au fléchissement de leurs exportations. La croissance en Chine, après avoir été vigoureuse en 2011 (9,3 %), a reculé à 7,8 % en 2012, sous l'effet notamment des mesures visant à mieux équilibrer la croissance et en situation de demande intérieure robuste qu'il s'agisse de la consommation ou de l'investissement. Des bénéfices élevés des entreprises et des revenus des ménages à la hausse ont contribué à soutenir cette demande intérieure en

situation de ralentissement de l'économie mondiale sous l'effet de la crise de la zone euro. En Inde, la forte baisse du taux de croissance à 4,4 % en 2012 (7,7 % en 2011) est due à la fois à la faible demande externe et à des facteurs internes (faiblesse de l'investissement, augmentation des coûts d'endettement, …) liés notamment à un resserrement graduel de la politique monétaire pour faire face aux pressions inflationnistes (9,3 % contre 8,6 % en 2011). Cela a été accompagné par des mesures macroprudentielles afin de faire face aux risques d'entrées de volumes importants de capitaux ou de renversement des flux de capitaux, à l'exemple de larges sorties nettes de capitaux des économies émergentes enregistrées durant la seconde moitié de l'année 2011.

L'Europe centrale et orientale, après une consolidation en 2011 (5,2 %) tirée principalement par la performance de la Turquie (8,5 %) et de la Pologne (4,3 %), a connu un ralentissement brutal de la croissance économique en 2012 (1,6 %) sous l'effet de l'intensification de la crise de la zone euro, notamment à travers le ralentissement des exportations et la dégradation de la confiance. Certains pays de cette région, dont la Hongrie, subissant encore l'impact négatif de la crise financière mondiale, sont retombés dans la récession en 2012. Pour ce qui est des performances de croissance de la Turquie (2,6 %) et de la Pologne (2 %), les effets négatifs de l'intensification de la crise en zone euro ont été aggravés par des politiques restrictives.

Le rythme de la croissance économique en Russie en 2012 s'est replié à 3,4 %, après une stabilisation en 2011 (4,3 %). L'activité économique dans ce pays a continué à bénéficier de la relative bonne tenue des prix mondiaux du pétrole et le taux de croissance demeure proche du potentiel.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont également connu une nette décélération de leur rythme de croissance économique en 2012 à 3 % (4,5 % en 2011). La décélération a été particulièrement forte au Brésil, plus grand pays de la région, (0,9 % contre 2,7 % en 2011), alors que le Mexique a connu une croissance stable à 3,9 %. Le ralentissement de l'activité économique dans la région est dû à l'effet conjugué du ralentissement de l'activité économique globale, notamment la récession dans la zone euro et le ralentissement de l'activité économique en Asie, et du resserrement des politiques macroéconomiques. Cependant, malgré ce ralentissement, le rythme de croissance demeure relativement élevé et la demande intérieure est restée solide dans certains pays d'Amérique latine, dont le Chili, bénéficiant de prix élevés des matières premières et de conditions de financement favorables. Corrélativement, les entrées de capitaux ont été soutenues, reflétant une

reprise des flux d'investissements de portefeuille au cours du second semestre 2012.

La situation économique de la région MOANAP (Moyen Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan) est mitigée. Avec un taux de 5,7 % enregistré en 2012 (contre 4,7 % en 2011), la croissance des pays exportateurs de pétrole dans cette région a été vigoureuse, soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes et des conditions monétaires accommodantes, tandis que les pays importateurs de pétrole ont connu une quasi stagnation (2,7 % contre 2,2 % en 2011).

En effet, les pays exportateurs de pétrole de la région MOANAP ont enregistré une forte croissance en 2012, principalement en raison de la reprise post-conflit plus rapide que prévu en Libye, mais ce « bond » n'est pas soutenable en termes de rythme de croissance, et de fortes expansions dans les pays du GCC (Conseil de Coopération du Golf), où le taux de croissance est resté appréciable à 6 % en 2012, bien qu'en repli par rapport à celui de 2011 (7,9 %).

Après le repli significatif constaté en 2011 (2,2 % contre 4 % en 2010) dans les pays importateurs de pétrole de la région MOANAP, le rythme de croissance a été quasi stationnaire en 2012. Un tel taux est nettement inférieur à celui requis pour résorber un chômage chronique et en hausse, en contexte de risques de dégradation. Dans ces pays, les déficits des comptes courants extérieurs et les déficits budgétaires se sont creusés en 2012, en situation de dotations importantes allouées aux subventions des produits et d'inflation à la hausse (8,7 % en 2012 contre 7,9 % en 2011).

S'agissant des pays arabes en transition, les transitions politiques en cours pèsent aussi sur la croissance économique. Un net tassement des réserves de change officielles, voire une réduction en la matière a conduit certains pays arabes en transition à recourir au financement extérieur exceptionnel auprès du FMI et autres institutions multilatérales. Face aux revendications sociales et à la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, les possibilités pour les pouvoirs publics d'engager une relance budgétaire supplémentaire sont limitées, contraignant davantage les perspectives de croissance et de résorption du chômage

Soutenue par des politiques macroéconomiques saines et tirée par une demande intérieure solide (consommation et investissement), l'activité économique en Afrique subsaharienne a été marquée par une croissance

robuste en 2012 (4,7 %) tout comme en 2010 et 2011 (5,4 % et 5,1 %) et ce, après son fléchissement en 2009 (2,8 %) sous l'effet de la crise économique mondiale. L'expansion de l'activité économique dans cette région, portée notamment par l'effet du renforcement de la production pétrolière en Angola et de la forte reprise en Côte d'Ivoire, s'est conjuguée à un ralentissement de l'inflation en 2012 à 8 % (10 % à fin 2011). En effet, le ralentissement de la croissance mondiale n'a affecté que faiblement l'Afrique subsaharienne dont la performance de croissance vient au second rang après les pays émergents d'Asie. Par ailleurs, la diversification des exportations des pays africains subsahariens vers les marchés émergents d'Asie a contribué à contenir l'impact négatif de la crise de la zone euro sur leurs échanges commerciaux. Cependant, les pays à revenu intermédiaire de l'Afrique subsaharienne ont été touchés par le fléchissement de l'économie mondiale, qui a freiné la demande des produits d'exportation et pesé sur la croissance.

Enfin, les échanges commerciaux mondiaux qui s'étaient fortement accrus de 12,9 % en 2010 (-10,5 % en 2009), en phase avec la reprise de l'activité économique mondiale, ont montré un moindre dynamisme en 2011 et 2012, en particulier, un ralentissement au premier semestre 2012. L'expansion du volume des échanges commerciaux mondiaux (biens et services) s'est établie à seulement 2,5 % au cours de l'année sous revue (6 % en 2011). Le recul du rythme de progression des échanges commerciaux pour la seconde année consécutive est lié à la dégradation du climat économique international, reflétant l'affaiblissement de la reprise mondiale en 2012. L'affaiblissement de l'activité commerciale mondiale concerne aussi bien les exportations que les importations de biens et services, à la fois des pays avancés et des pays émergents et en développement. Pour les pays avancés, le taux de croissance des exportations est tombé de 5,6 % en 2011 à 1,9 % en 2012, alors que le taux de croissance de leurs importations a chuté à 1 % en 2012 contre 4,7 % en 2011. Pour les pays émergents et en développement, le taux de croissance des exportations est passé de 6,4 % en 2011 à 3,7 % en 2012, pendant que le taux de croissance de leurs importations est passé de 8,6 % en 2011 à 4,9 % en 2012. Quant aux termes de l'échange de biens, ils ont généralement été négatifs pour les pays avancés (-0,9 % en 2012 contre -1,8 % en 2011) et en amélioration relative pour les pays émergents et en développement (0,1 % en 2012 contre 3,7 % en 2011).

I.2 - COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET INFLATION

Les prix des matières premières, qui s'étaient raffermis en 2009 et 2010 suite à la baisse importante du deuxième semestre de l'année 2008, ont vu cette tendance haussière se prolonger durant les quatre premiers mois de 2011 où

les prix de plusieurs matières ont atteint de nouveaux records, sous l'impulsion de la poursuite de la reprise de l'économie mondiale et des événements dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord. L'indice global des cours des produits de base du Fonds Monétaire International a atteint son pic en avril 2011, puis a suivi une tendance à la baisse à partir du mois de mai 2011, tout en restant élevé en termes réels, sous l'effet de perspectives incertaines de l'économie mondiale.

Les principaux indices des prix des matières premières, qui affichaient à la fin de l'année 2011 un niveau proche de celui enregistré fin décembre 2010, ont baissé au premier semestre de l'année 2012 pour atteindre leur plus bas niveau en juin. Depuis, les cours des produits de base ont augmenté, sous l'effet de contraintes de l'offre et d'une amélioration de la demande. Sur l'ensemble de l'année 2012, les prix des produits de base ont enregistré une baisse de 2,4 %, résultant principalement d'une baisse de 8,4 % pour les produits alimentaires. Par ailleurs, des conditions climatiques favorables, notamment en Asie et en Amérique du Nord, ont permis de bonnes récoltes pour certains biens alimentaires, contribuant à freiner la hausse de la demande de céréales et à endiguer l'inflation des cours. Cependant, les cours des céréales ont enregistré des hauts en 2012, notamment en ce qui concerne le blé et le maïs. Parallèlement, les cours des graines oléagineuses et des huiles alimentaires ont reculé sensiblement, reflétant l'amélioration des perspectives de production de soja et d'huile de palme respectivement en Amérique du Sud et en Asie orientale. Pour ce qui est du riz, ses cours sont restés relativement stables en 2012, en situation de bon approvisionnement des marchés.

Les cours des métaux qui ont baissé à partir du début de l'année 2011, se sont redressés au quatrième trimestre 2012, tirés par le renforcement de la demande dans les pays émergents, en situation de stocks élevés. Il est utile de souligner que les cours des métaux sont très corrélés à la situation de l'économie chinoise. Au cours du même trimestre, les cours de l'énergie ont également augmenté, suite à une accélération de la demande dans les pays émergents conjuguée à une baisse de la production des pays de l'OPEP. Sur toute l'année sous revue, ces cours ont augmenté de 1 %. En moyenne, le prix du baril de pétrole brut est passé de 79,03 dollars en 2010 à 104,01 dollars en 2011, pour se stabiliser à près de 105 dollars en 2012. Après des pressions à la baisse au deuxième et troisième trimestres, les cotations de pétrole brut de type Brent ont commencé à se redresser au quatrième trimestre 2012, sous l'effet des chocs sur l'offre et la demande liés principalement à l'intensification des tensions géopolitiques.

Au total, les cours des matières premières ont été volatils au cours de l'année 2012, tout en enregistrant un recul de 2,8 % en moyenne en dollars. Le recul a été plus marqué en ce qui concerne les cours des matières premières industrielles, soit une contraction de près de 16 %. Quant aux prix des matières premières alimentaires et énergétiques, ils ont diminué de respectivement 5 % et 0,4 %.

Globalement, l'inflation a ralenti au cours de l'année 2012, en l'absence de pression de la demande excédentaire dans les principaux pays avancés. Dans les économies avancées, le taux d'inflation, mesuré par la variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est passé de 2,7 % en 2011 (1,5 % en 2010) à moins de 2 % en 2012. L'inflation a reculé à 2,1 % aux Etats-Unis d'Amérique (3,1 % en 2011) et à 2,4 % dans la zone euro (2,7 % en 2011), les cours du pétrole étant demeurés stables.

L'apaisement des tensions inflationnistes a concerné également les économies émergentes où l'inflation a reculé en deçà de 4 %, en dépit de la forte croissance des crédits à l'économie et de niveaux élevés des prix des actifs. La baisse des cours des produits de base a contribué à limiter les tensions inflationnistes dans les pays émergents et les pays en développement. Mais, les tensions inflationnistes ont été élevées dans certains pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, nécessitant le maintien voire, le rétablissement de la stabilité macroéconomique.

I.3 - POLITIQUES BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE

Après des politiques budgétaires expansionnistes conduites en 2009-2010, pour faire face aux effets de la crise économique et financière globale, qui se sont traduites par des déficits budgétaires importants et un accroissement de la dette publique, l'année 2011 a connu les premiers efforts en matière d'ajustement budgétaire dans les pays avancés. Dans plusieurs pays avancés, l'ajustement budgétaire de grande ampleur s'imposait pour faire face aux niveaux, devenus insoutenables, des déficits budgétaires et des dettes publiques.

Aux Etats-Unis, après avoir culminé en 2009 à 13,3 % (contre 6,7 % en 2008) sous l'effet du stimulus budgétaire, le déficit budgétaire a reculé à 8,6 % du PIB en 2012, confirmant le trend baissier enregistré en 2010 et 2011. En dépit de ce processus de rééquilibrage budgétaire, la dette publique brute est montée à 107,2 % du PIB en 2012 contre 102,9 % en 2011 et 89,7 % en 2009. En effet, le ratio dette publique/PIB est resté à la hausse durant

quatre années consécutives. Par ailleurs, l'endettement des ménages et des entreprises est en baisse par rapport à l'année 2008, notamment par rapport au PIB. Cependant, ce ratio a augmenté modérément en 2012 corrélativement à la détente des critères d'octroi des crédits aux entreprises aux Etats Unis.

La politique monétaire est restée très accommodante, la banque centrale américaine (FED) ayant changé en décembre 2012 sa politique de communication concernant ses orientations prospectives. Elle s'est engagée à maintenir le taux des fonds fédéraux au dessous de 0,25 %, aussi longtemps que le taux de chômage serait supérieur à 6,5 %. La FED a décidé, dès juin 2012, de proroger jusqu'à la fin de l'année sous revue le programme destiné à allonger la durée moyenne de son portefeuille d'emprunts publics, suivi par l'annonce en septembre 2012 d'un nouveau programme relatif à des achats mensuels supplémentaires de titres adossés à des créances hypothécaires des agences fédérales, à hauteur de 40 milliards de dollars. Enfin, en décembre 2012, la FED a annoncé des achats mensuels supplémentaires, pour 45 milliards de dollars, de titres publics à long terme à partir de janvier 2013.

Dans la zone euro, épicentre d'une nouvelle crise financière et principal facteur de détérioration de la situation macroéconomique globale, le déficit budgétaire total a baissé de près d'un point de pourcentange du PIB en 2012 (3,3 %), passant de 6,2 % en 2010 (6,4 % en 2009) à 4,1 % en 2011, traduisant l'effort de rééquilibrage budgétaire. Cependant, malgré ces importants efforts d'ajustement budgétaire de la part des pays de la zone euro, les niveaux de dette publique restent extrêmement élevés et haussiers relativement aux PIB. Pour l'ensemble de la zone euro, le ratio dette publique/PIB est monté à 93,6 % en 2012 (88 % en 2011 et 85,4 % en 2010).

L'intensification des risques souverains dans la zone euro s'est accompagnée de l'accentuation des risques bancaires, en contexte d'intensification de la fragmentation financière à partir de 2011. Si la résolution de la crise de la dette souveraine s'est imposée comme action de court terme en ce qui concerne la Grèce, d'autres pays de la zone euro (Irlande, Portugal et Espagne) ont également eu des besoins de refinancement de risques souverains et/ou des besoins d'assistance financière extérieure pour la recapitalisation et la restructuration du secteur bancaire en 2011-2012.

Dans le but d'atténuer ces tensions et leurs conséquences sur les conditions de financement de l'économie et de remédier aux défaillances du processus de transmission monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé en décembre 2011 ses opérations de refinancement de maturité de trois ans, offrant aux banques l'accès à des financements stables à plus long terme.

Corrélativement, elle a élargi l'éventail des actifs admis en garantie des prêts de l'Euro-système, c'est-à-dire les collatéraux au titre de ses prêts aux banques. En outre, la BCE a réduit le taux des réserves obligatoires de 2 à 1 % à partir de la période de constitution débutant le 18 janvier 2012.

Ces mesures se sont traduites par un apport de liquidités abondantes, à en juger par l'ampleur des injections nettes de liquidités lors des adjudications de décembre 2011 et février 2012. En particulier, les refinancements assurés par les banques centrales espagnole et italienne ont considérablement augmenté, alors que les banques centrales grecque, portugaise et irlandaise avaient déjà fourni des liquidités accrues à partir de l'année 2010. Au total, avec l'intensification de la crise, l'Euro-système joue un rôle d'intermédiation accru, comme en témoigne l'allongement de son bilan qui a pratiquement doublé par rapport à fin 2007, à l'exemple des autres banques centrales des pays développés dont les bilans ont atteint 20 à 30 % du produit intérieur brut. En plus de cette caractéristique en matière de politique monétaire, et après avoir augmenté à trois reprises ses taux au cours de l'année 2011, la BCE a de nouveau réduit ses taux directeurs en 2012. Le taux de ses opérations principales de refinancement a été abaissé au cours de l'année sous revue à un niveau historiquement bas (0,50 %), pendant que le taux de sa facilité de dépôt a été porté à zéro. La situation de moindres tensions inflationnistes en 2012 a contribué à la poursuite de cette politique monétaire très accommodante. Enfin, la BCE a introduit au second semestre 2012 la possibilité de réaliser des OMT (opérations monétaires sur titres), à savoir l'achat illimité d'obligations souveraines émises par un Etat membre engagé dans la conduite d'un programme d'ajustement macroéconomique. Ce nouveau mécanisme n'a pas été mis en œuvre en 2012, année marquée par un ralentissement de l'expansion du crédit lié au resserrement des critères appliqués aux entreprises.

Au Japon, en raison de la politique budgétaire expansionniste liée aux dépenses de reconstruction après le tsunami, le déficit budgétaire a atteint 10,2 % du produit intérieur brut en 2012 (9,9 % en 2011 et 4,1 % en 2008), soit une forte progression sur les cinq dernières années. En conséquence, la dette publique a poursuivi sa hausse en 2012, pour s'établir à 237,9 % du produit intérieur brut (230,3 % en 2011 et 191,8 % en 2008). Vu la dégradation du solde budgétaire et le trend haussier du ratio de la dette publique, l'assainissement budgétaire émerge comme un défi majeur pour le Japon, d'autant que l'effort d'ajustement nécessaire du solde sous-jacent est estimé à 13 points de pourcentage du produit intérieur brut potentiel. C'est dans un tel contexte que la Banque du Japon a annoncé en septembre 2012 sa décision d'augmenter le montant total de son programme d'achat de titres de

10 trillions de yens pour le porter à 80 trillions de yens (17 % du PIB), tout en maintenant son taux directeur dans la fourchette comprise entre 0 et 0,1 %. De plus, la Banque du Japon a annoncé son objectif de doubler le montant de la base monétaire, dans le cadre de son programme d'assouplissement monétaire quantitatif et qualitatif.

En revanche, disposant d'une situation des finances publiques plus confortable, la Chine a enregistré un déficit budgétaire et une dette publique nettement modérés, équivalant respectivement à 2,2 % et 22,8 % du PIB en 2012. De même, le resserrement de la politique monétaire a pris fin puisque la banque centrale de Chine a abaissé de 50 points de base ses taux de référence pour les dépôts et les prêts, après avoir relevé son taux directeur de 25 points de base à trois reprises en 2011.

I.4 - COURS DE CHANGE

L'année 2012 a enregistré de larges mouvements des taux de change nominaux. Entre janvier et février 2012, la parité EUR/ USD a connu une augmentation de l'ordre de 2,54 %, passant de 1,2910 EUR/USD au mois de janvier à 1,3238 EUR/USD au mois de février. Par la suite, l'euro s'est déprécié de 7,25 % contre le dollar américain entre février et juillet 2012, le cours étant passé de 1,3238 EUR/USD au mois de février à 1,2278 EUR/USD au mois de juillet. Entre juillet et octobre 2012, l'euro s'est apprécié de 3,47 % face au dollar américain, le cours passant de 1,2278 EUR/USD au mois de juillet à 1,2974 EUR/USD au mois d'octobre. L'euro a clôturé l'année sous revue avec une appréciation de 2,20 % contre le dollar, enregistrée entre novembre et décembre, après une dépréciation de 1,06 % entre octobre et novembre. Le cours s'est établi à 1,3119 EUR/USD en décembre contre 1,2837 EUR/USD en Novembre. En moyenne annuelle, l'euro s'est déprécié de 7,7 % en 2012 contre le dollar, après une appréciation de 5,05 % en 2011 et une dépréciation de 4,84 % en 2010. A l'instar de la volatilité euro/dollar, la volatilité des taux de change yen/dollar et yen/euro s'est accrue à fin 2012, mettant en avant le risque de « guerre des monnaies ».

Au cours de l'année sous revue et en termes nominaux, le yen s'est déprécié de 7,63 % contre l'euro, totalisant une dépréciation de 23,37 % depuis l'année 2009. Une grande partie de cette dépréciation a eu lieu entre septembre et décembre de l'année sous revue, contribuant à soutenir l'activité économique en contexte d'assouplissement des conditions de crédit. Au titre de cette année, la dépréciation du yen contre l'euro a été supérieure à celle vis-à-vis du dollar, mais bien inférieure au rythme de sa dépréciation vis-à-vis des principales monnaies de l'Asie Pacifique. En effet, vis-à-vis du dollar, le yen s'est légèrement déprécié en 2012 (0,15 %), après

une appréciation de 14,92 % et de 9,20 % enregistrée respectivement en 2010 et 2011. Quant à l'évolution du cours de la livre sterling vis-à-vis du dollar, elle fût moins volatile que celle de l'euro. Le taux de change du dollar s'est apprécié de 1,20 % en 2012 face à la livre sterling contre une dépréciation de 3,68 % en 2011 et une appréciation de 1,35 % en 2010. Vis-à-vis de l'euro, la livre sterling s'est appréciée de 6,57 % en 2012.

Si le dollar est resté relativement stable vis-à-vis d'un large panier de monnaies de pays émergents et de pays avancés non systémiques, les monnaies des pays développés producteurs de matières premières se sont appréciées contre le dollar. A titre d'exemple, les cours du dollar australien, du dollar canadien et du dollar de la Nouvelle Zélande ont clôturé l'année 2012 à des niveaux se situant à environ 20 à 40 % au dessus de leur moyenne d'avant la crise financière mondiale.

Par ailleurs, si l'intensification des risques liés à la stabilité financière globale a conduit certaines banques centrales des pays émergents à intervenir directement sur les marchés des changes pour contenir les pressions à l'appréciation, d'autres ont dû recourir à des mesures macro prudentielles pour atténuer la volatilité des taux de change. Cela s'est conjugué à une dépréciation des taux de change des monnaies des économies émergentes. En effet, par rapport à l'année 2011, le taux de change moyen du dollar américain s'est déprécié de 2,38 % face au yuan chinois qui a atteint un haut en octobre 2012, mais il a enregistré des appréciations face au réal brésilien (16,79 %) et la roupie indienne (14,58 %). Quant à l'euro et en moyenne annuelle par rapport à 2011, il a enregistré des appréciations par rapport à la roupie indienne (5,72 %) et le réal brésilien (7,82 %) et des dépréciations par rapport au rouble russe (2,34 %) et au Yuan chinois (9,9 %).

Enfin, les taux de change réels ont également connu de larges mouvements. A décembre 2012, les taux de change effectifs réels du dollar, du yen et de la livre sterling étaient 15 à 17 % au dessous de leur moyenne d'avant la crise (2000-2007), alors que l'euro ne s'est affaibli que d'environ 3 %. Pour ce qui est des économies émergentes, en termes effectifs réels, le renminbi chinois s'est fortement apprécié, en contexte d'appréciation du rouble russe, de relative stabilisation de la roupie indienne et de dépréciation du peso mexicain.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

	2010	2011	2012
Croissance du PIB réel (en pourcentage par rapport à l'année précédente)			
Monde	5,2	3,9	3,2
Pays développés	3,0	1,6	1,2
Etats-Unis	2,4	1,8	2,2
Japon	4,7	-0,6	1,9
Zone euro	2,0	1,4	-0,4
Chine	10,4	9,3	7,8
Russie	4,5	4,3	3,4
Amérique latine et Caraïbes	6,1	4,5	3,0
Afrique Sub-saharienne	5,4	5,3	4,7
Moyen-Orient & Afriq.du Nord	4,9	3,7	5,2
Demande intérieure totale (variation annuelle en pourcentage)			
Pays développés	2,9	1,3	1,0
Etats-Unis	2,8	1,7	2,1
Japon	2,9	0,3	2,9
Zone euro	1,3	0,5	-2,0
Consommation privée (variation annuelle en pourcentage)			
Pays développés	2,0	1,5	1,0
Etats-Unis	1,8	2,5	1,9
Japon	2,8	0,5	2,3
Zone euro	0,9	0,1	-1,2
Formation brute de capital fixe (variation annuelle en pourcentage)			
Pays développés	1,5	2,2	2,0
Etats-Unis	-0,3	3,4	5,9
Japon	-0,2	1,1	4,0
Zone euro	-0,1	1,5	-4,0
Balance courante (en pourcentage du PIB)			
Etats-Unis	-3,1	-3,0	-2,9
Japon	3,7	2,0	1,0
Zone euro	0,0	0,2	1,6
Chine	4,0	1,9	2,3
Russie	4,7	5,3	4,0
Solde budgétaire global (en pourcentage du PIB)			
Etats-Unis	-11,1	-10,0	-8,6
Japon	-9,3	-9,9	-10,2
Zone euro	-6,2	-4,1	-3,3
Royaume-Uni	-10,1	-7,9	-8,3
Chine	-1,5	-1,3	-1,7

Taux de chômage (en pourcentage de la population active)			
Etats-Unis	9,6	8,9	8,1
Japon	5,1	5,0	4,6
Zone euro	10,2	10,2	11,3
Royaume-Uni	7,9	8,0	8,0
Prix des produits de base (en variation annuelle)			
Pétrole brut	27,9	31,6	1,0
Matières premières	26,3	17,8	-9,8
Inflation (indice des prix à la consommation)			
Etats-Unis	1,6	3,1	2,1
Japon	-0,7	-0,3	-0,0
Zone euro	1,6	2,7	2,4
Royaume-Uni	3,3	4,5	2,8
Chine	3,3	5,4	2,6
Afrique Sub-saharienne	7,4	9,3	9,2
Taux d'intérêt directeurs (fin de période)			
Etats-Unis	0-0,25	0-0,25	0-0,25
Japon	0,10	0,10	0,10
Zone Euro	1,00	1,00	0,75
Taux Libor à trois mois (moyenne annuelle)			
Dollar US	0,344	0,337	0,430
Euro	0,755	1,338	0,491
Yen	0,231	0,194	0,193
Taux de change (moyenne annuelle)			
Dollar/Euro	1,327	1,391	1,286
Yen/Dollar	87,8	79,8	79,8

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)

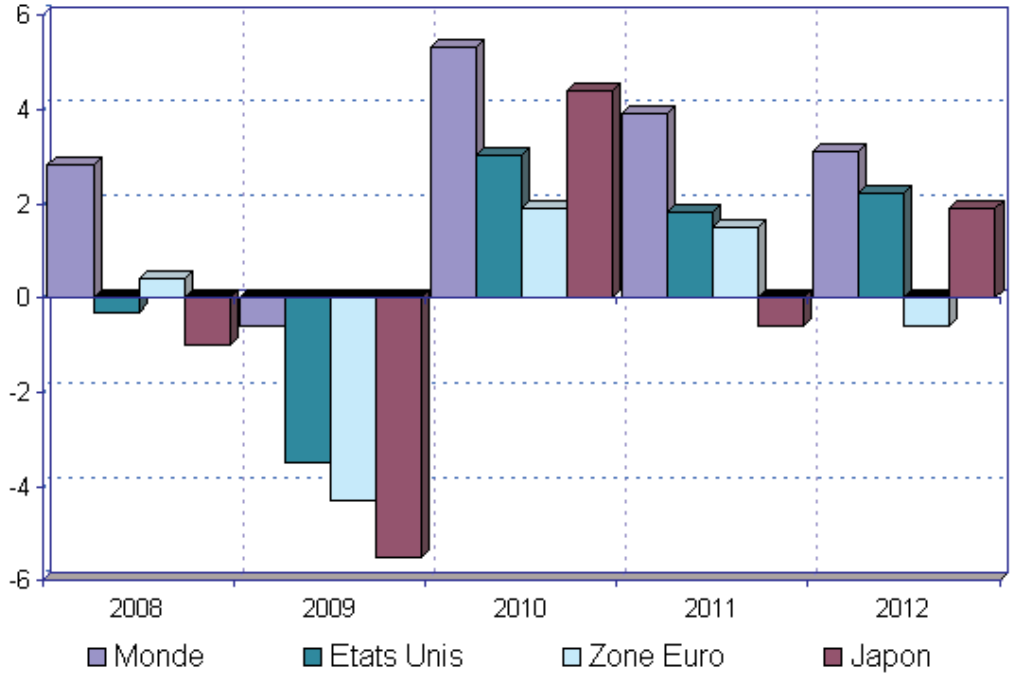

GRAPHIQUE 2

INFLATION (%)

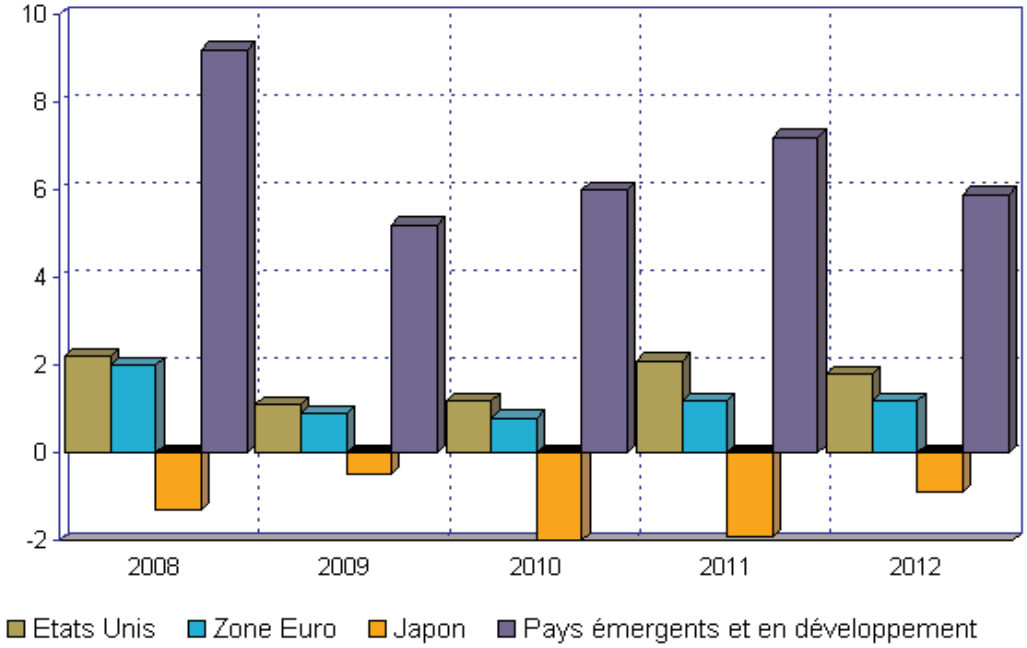

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE

L'activité économique a repris de la vigueur en 2012, impulsée par une hausse de la demande, notamment de l'investissement (FBCF), et par des croissances sectorielles de l'activité, hors hydrocarbures, relativement bien réparties. La croissance réelle annuelle du Produit Intérieur Brut (le PIB) est estimée à 3,3 %, en hausse de 0,5 point et celle du PIB hors hydrocarbures à 7,1 %, en hausse de 1 point. Mais, compte tenu de la croissance démographique estimée à 2,16 % en 2012, le PIB par habitant ne progresse que de 1,14 %.

Malgré le recul du rythme de croissance de la consommation finale, celui de la dépense intérieure brute a considérablement augmenté après son fléchissement durant deux années consécutives passant de 12,6 % en 2009 à 5,2 % en 2010 et à 2,6 % en 2011 du fait du ralentissement de la croissance des investissements.

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation s'est accélérée en 2012 et a atteint 8,89 %, son taux le plus élevé de la décennie. Les prix à la production industrielle suivent la même tendance haussière, à un rythme inférieur à 3,0 % pour les secteurs public et privé.

II.1 - PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

En 2012, la croissance économique a repris, quoique timidement, tirée par quasiment tous les secteurs d'activité, y compris l'industrie, et en dépit de l'important recul de la croissance du secteur des hydrocarbures de 3,4 %.

II.1.1 - Évolution de l'activité

La croissance du produit intérieur brut (PIB) en volume a progressé de 0,5 point de pourcentage à 3,3 %, retrouvant ainsi un rythme plus proche de celui de l'année 2010 (3,6 %). Hors hydrocarbures, le PIB s'accroît néanmoins de 7,1 %, taux relativement élevé et en progression d'un (01) point par rapport à l'année précédente.

Hors hydrocarbures et à l'exception des services marchands et de l'agriculture, les autres secteurs d'activité affichent une croissance appréciable nettement plus élevée qu'en 2011.

La structure du produit intérieur brut hors hydrocarbures se caractérise par la prédominance des services marchands et des services des administrations publiques. A eux deux, ils représentent plus de la moitié du PIB hors hydrocarbures (55,3 %). Le poids relatif de l'industrie continue de baisser, passant de 7,2 % du PIB hors hydrocarbures en 2011 à 6,9 % en 2012. En revanche, celui des droits de douanes et taxes a progressé de 9,2 % en 2011 à 10,6 % en 2012.

L'agriculture

Hors services marchands, l'agriculture a réalisé la plus forte croissance en 2012. Sa valeur ajoutée a progressé de 7,2 % grâce notamment à une pluviométrie satisfaisante et à des prix minima garantis pour les productions stratégiques (céréales, lait).

La campagne agricole 2011-2012 a permis de renouer avec la croissance forte des principales spéculations agricoles et quasiment toutes les spéculations ont vu leur production croître notablement.

La production de céréales a augmenté d'un cinquième (20,5%) à hauteur de 5,11 millions de tonnes, mais elle demeure cependant inférieure à celle de 2009, estimée à 6,2 millions de tonnes. L'abondante récolte de blé, notamment de blé tendre (+43,3 %), ainsi que celle de l'orge (+25,4 %), ont permis de retrouver un niveau de production céréalière satisfaisant au regard des potentialités. Avec 2,4 millions de tonnes (+9,5 %), la récolte de blé dur a retrouvé son niveau de 2009 et a permis de réduire les importations de céréales de 19,2 % à 3,3 milliards de dollars.

La production maraîchère continue à croître régulièrement à des taux à deux chiffres. En 2012, elle a augmenté de 10 % à 10,4 millions de tonnes, tirée par la bonne récolte de pomme de terre (+9,4%, 4,2 millions de tonnes). La production de tomate industrielle (+11,4 %) et la viticulture (+31,9 %, 525 000 tonnes) ont quasiment retrouvé leur niveau de 2010, effaçant ainsi les médiocres performances de la campagne 2011. L'oléiculture exceptée, toutes les autres filières ont réalisé de bonnes performances avec de forts taux de croissance.

La production de lait a augmenté de 5,5 % (3,1 milliards de litres et 83,7 litres par habitant). Sa collecte s'est fortement accrue (+ 22,5 %) et dispose encore d'une forte marge de progression puisqu'elle ne représente que 22,7 % des disponibilités.

Bien que la croissance de la production animale (viande blanche et viande rouge) ralentisse, elle reste néanmoins vigoureuse. Ainsi, la production de viande rouge progresse de 4,8 % (9,9 % en 2011) et celle de la volaille de 7,9 % (19,4 % en 2011).

La production agricole représente désormais 9 % du PIB, en progression de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2011 et 13,4 % du PIB hors hydrocarbures, et occupe désormais quasiment la 3ème place, avec le BTP, en matière de contribution au flux de richesses (PIB).

Comme en 2011, la forte croissance de l'offre de produits agricoles, notamment celle du maraîchage, ne s'est pas traduite par la désinflation des prix des fruits et légumes. Bien au contraire, l'inflation des prix des produits agricoles frais a battu tous les records avec une hausse annuelle moyenne de 21,4 %, en raison de distorsions manifestes dans la formation des prix de ces biens imputables aussi bien aux dysfonctionnements du marché qu'aux manœuvres spéculatives des opérateurs.

Le bâtiment et travaux publics

Après le recul de 2011, le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) renoue avec les niveaux d'activité atteints depuis 2007 (supérieurs à 8 %). Sa valeur ajoutée progresse, en effet, de 8,2 %, en hausse de 3 points de pourcentage. La hausse des dépenses d'équipement de l'État (2234 milliards de dinars, +13,1 % par rapport à 2011) et la relance du programme de construction de logements ont permis à la croissance de ce secteur de rebondir et d'atteindre ce niveau de croissance. Par ailleurs, la contribution du BTP au Produit Intérieur Brut demeure quasiment stable à 9,3 %, mais sa part demeure élevée dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures à 13,9 % contre 14,4 % en 2011. Le secteur du BTP demeure néanmoins au 3ème rang en matière de contribution à la richesse nationale.

Cependant, la construction de logements neufs stagne à 199 300 logements achevés en 2012, en recul de 6,3 % par rapport à l'année précédente. La hausse de 11,1 % des livraisons du programme de « logement aidé » à 112 700 unités n'a pu compenser la baisse de production du « logement promotionnel » et du programme de « logement social » (-9,3 % et -10,8% respectivement) et surtout l'effondrement de l'auto construction (-52,0 % à 14 800). Depuis 2004 et en moyenne, 183 000 logements ont été livrés chaque année dont 50 300 logements sociaux. Les livraisons cumulées au cours de la période 2004 à 2012 sont estimées à 1 648 000 logements.

La grande majorité des logements livrés en 2012 (89,8 %) a bénéficié d'un soutien financier de l'État. En effet, 33,3 % des logements achevés (logement social) sont intégralement financés par l'Etat et 56,5 % (logement rural, logement social participatif et location-vente) ont bénéficié à des degrés divers d'un financement partiel de l'État.

Les services marchands

Pour la première fois depuis 2007, l'activité du secteur des services marchands, où prédominent le commerce et le transport, descend en dessous de 7 % de croissance ; la progression de la valeur ajoutée de ce secteur n'étant plus que de 6,4 % en 2012, inférieure aussi à la croissance du PIB hors hydrocarbures. Malgré la décélération de leur croissance, les services marchands sont, après les hydrocarbures, le secteur qui contribue le plus au flux de richesses produites annuellement. Avec 20,1 % du PIB, en légère hausse de 0,4 point, et 30 % du PIB hors hydrocarbures, ce secteur continue à jouer un rôle moteur dans l'économie nationale.

La progression considérable des importations de biens en 2011 (20,7 %), bien que moins forte en 2012 (9,9 %), ainsi que la poursuite de la croissance de la production agricole ont stimulé l'activité des transports et de la distribution.

L'industrie

En 2012, la valeur ajoutée du secteur de l'industrie (publique et privée) progresse de 5,1 %, taux appréciable comparé au rythme de croissance moyen de ce secteur au cours des 13 dernières années (près de 4,1 %). En dépit de sa progression de 1,2 point de pourcentage, ce rythme de croissance, toujours inférieur à celui des autres secteurs, doit progresser encore pour combler les importants retards de ce secteur : emploi industriel faible, contribution au PIB en recul continu,...

En 2012, toutes les branches de l'industrie hors hydrocarbures ont enregistré des taux de croissance positifs, à l'exception de la branche des industries diverses. Cependant, la contribution des différentes branches à l'élévation du niveau d'activité de l'industrie à 5,1 % est très inégale. En effet, quatre (04) branches sur neuf (09) ont enregistré des taux de croissance supérieurs à la moyenne de 5,1 % du secteur. Ce sont les branches « eau et énergie (10,2 %), « Industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique » (7,4 %) et dans une moindre mesure les branches « Chimie… » (5,8 %) et « Agro-alimentaire » (5,6 %) qui ont tiré la croissance de ce secteur. Les

rythmes de croissance des autres branches, quoique positifs, demeurent modestes à 0,9 % pour les « Mines et carrières », 1,3 % pour les « Matériaux de construction », 1,5 % pour les « Textiles… », 2,8 % pour les « Cuirs et chaussures » et 2,3 % pour le « Bois, papiers, liège ».

Si l'on considère l'industrie manufacturière, socle des systèmes productifs, la croissance y a été de 5 % en 2012, taux légèrement inférieur à celui de l'industrie prise globalement en raison du poids relativement important de la branche « Eau et énergie ». Cependant, ce taux de croissance appréciable de 5 % de l'industrie manufacturière ne doit pas occulter la faiblesse de l'expansion de cette industrie hors branche « Agro-alimentaire » dont le poids dans l'industrie manufacturière est de 45,6 %. Hors branche « Agro-alimentaire », la croissance de l'industrie manufacturière n'est que de 2,4 %, rythme d'expansion encore insuffisant, pour amorcer un processus de ré industrialisation et de diversification de l'économie nationale, notamment en ce qui concerne les branches « Matériaux de construction », « Textiles… », « Cuirs et chaussures », « Bois, papiers, liège » et « Industries diverses » dont le taux de croissance moyen pondéré est quasiment égal à zéro (0,03).

D'où l'impérieuse nécessité d'élever le niveau de l'investissement dans toutes les branches de l'industrie manufacturière, et particulièrement les branches à faible croissance, pour bâtir une économie productive génératrice d'emplois pour les nombreuses classes d'âge entrant dans la vie active et contribuant à substituer des produits fabriqués localement aux importations de biens industriels à faible contenu technologique.

Les hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures n'a toujours pas renoué avec la croissance. Pour la septième année consécutive, la valeur ajoutée du secteur recule. En 2012, elle a diminué de 3,4 % en volume, soit 21,8 % en sept ans.

Le ralentissement de la croissance économique mondiale et l'émergence de nouvelles offres, provenant notamment de l'exploitation des schistes, ont pesé sur la demande et les prix. La tendance haussière du prix des hydrocarbures s'est retournée au premier trimestre 2012 et en moyenne annuelle, le cours moyen du baril de pétrole brut a baissé de 1,89 % à 111,05 dollars contre 112,94 dollars en 2011 et 80,15 dollars en 2010. Ce recul du prix du pétrole brut a néanmoins été partiellement compensé par la hausse de 11,5 % de celui du gaz naturel à 11,30 dollars le million de BTU (10,13 dollars en 2011).

Globalement, le recul du cours du baril de pétrole brut conjugué à de moindres volumes exportés d'hydrocarbures aussi bien liquides que gazeux à hauteur de 107,2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) (-3,25 %) contre 110,8 millions de TEP en 2011, a conduit à une légère baisse des recettes (-1,52 %) à 70,571 milliards de dollars.

II.1.2 - Production industrielle du secteur public

Le léger redressement de l'industrie publique relevé en 2011 s'est confirmé en 2012. L'indice de la production industrielle base 100 en 1989, estimé à 91,7 points, a progressé de 1,6 % en 2012 contre 0,4 % l'année précédente. La croissance du secteur industriel s'est donc légèrement accéléré, mais le niveau de production demeure encore faible et reste inférieur à celui de 2009 (indice 91,9 points, le plus haut de la décennie 2000).

Comme en 2011, la croissance de l'industrie publique hors hydrocarbures est nettement plus rapide que la croissance moyenne. Elle est estimée à 5,4 %, en hausse de 3 points de pourcentage, mais les industries manufacturières sont en récession, enregistrant une croissance négative pour la troisième année consécutive (-0,1 % contre -2,4 % en 2011 et -5,4 % en 2010).

La forte croissance hors hydrocarbures est principalement générée par la poursuite de l'expansion de l'activité du secteur de l'énergie qui progresse de 12,1 % et par la reprise de la croissance des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE) dont l'indice croît de 7,5 % après son recul significatif de 3,3 % en 2011. L'industrie des cuirs et chaussures renoue aussi avec la croissance après des années de récession. Sa production progresse de 8,0 %, son taux le plus élevé de la décennie et celle de l'industrie chimique, qui avait fortement reculé en 2011 (-5,5 %) s'est redressée, progressant de 1,5 %. La production des cinq autres secteurs continue à reculer, à des taux élevés, compris entre 2,5 % et 12,7% et celle des industries diverses reste stable.

L'industrie manufacturière publique (plus le secteur des mines et carrières) emploie environ 102 000 travailleurs (2010). Elle a perdu 33 500 travailleurs soit près de 25 % de ses effectifs depuis 2006. Cette évolution est allée de pair avec celle de sa valeur ajoutée qui ne représente plus que 51,4 % de la valeur ajoutée industrielle totale hors hydrocarbures en 2011 contre 67,9 % en 2000 (-16,5 points) au profit du secteur industriel privé dont la valeur ajoutée a progressé pour atteindre la proportion de 47,1 % en 2011 et 48,6 % en 2012.

En moyenne annuelle, au cours de la période 2000-2012, la production industrielle publique a progressé de 0,61 %, l'industrie hors hydrocarbures de 0,84 %, alors que l'industrie manufacturière régressait de 2,38 %.

Selon l'enquête industrielle de l'Office National des Statistiques (ONS) effectuée auprès des chefs d'entreprise au 4ème trimestre 2012, les capacités de production ont été mieux utilisées mais le sont insuffisamment encore. Le taux d'utilisation des capacités productives est supérieur à 75 % pour plus de 80 % des entreprises publiques et l'est à plus de 50 % pour la quasi-totalité des entreprises privées. La demande de produits industriels continue à croître et les commandes sont satisfaites pour la majorité des entreprises. Cependant, pour une proportion significative des entreprises (54 % du secteur public et 42 % du secteur privé), les stocks de produits fabriqués se sont accrus inconsidérément.

La croissance toujours soutenue du secteur de l'énergie (production d'électricité et de gaz) se poursuit et s'accélère. La production d'énergie a augmenté de 12,1 % en 2012, taux historique, en hausse de 3,9 points de pourcentage. Depuis l'année 2000, la croissance annuelle moyenne du secteur est estimée à 6,8 %. Sa croissance significative et régulière en fait le secteur le plus dynamique de l'industrie publique (production multipliée par 3,76 depuis 1989, année de base de l'indice).

La croissance des ventes d'électricité en 2012 a dépassé le record établi en 2011. Avec 43 146 gigawatheures, elles ont progressé de 10,9 % en 2012 contre 8,6 % l'année précédente et de 7,27 % en moyenne annuelle depuis 2008. La forte hausse de la consommation de gaz naturel enregistrée en 2011 s'est amplifiée en 2012 pour atteindre 97 282 mégathermies (+12,1 %).

Tant pour l'électricité que pour le gaz, la hausse de la demande d'énergie est principalement le fait de la consommation des ménages (électricité basse tension et gaz basse pression). Elle croît beaucoup plus rapidement (18,3 % pour le gaz et 14,4 % pour l'électricité) que les autres composantes de la demande et contribue dans une forte proportion à la croissance annuelle des ventes d'énergie, respectivement de 91,6 % et 68,5 % de la croissance des ventes de gaz et d'électricité.

Alors que la contribution de la moyenne tension électrique à la hausse de la demande augmente à 23,2 %, celle de la haute tension régresse fortement à 8,2 %.

La consommation de gaz basse pression, qui avait considérablement progressé en 2011, a continué à croître en 2012 (18,3 %) et le nombre d'abonnés à la basse pression a augmenté de 9,6 % (contre 8,1 % en 2011) à 3,67 millions. Les ventes de gaz haute pression qui avaient reculé en 2011, ont légèrement dépassé leur niveau de l'année 2010 à 27 157 mégathermies.

La forte croissance des ventes d'énergie et celle, plus lente du nombre d'abonnés, ont conduit à la hausse de la consommation moyenne par abonné pour les deux (02) types d'énergie : 6,0 % et 2,3 % respectivement pour l'électricité et le gaz à hauteur de 5 800 Kwh et 27 000 thermies.

Les performances du secteur des hydrocarbures continuent à décliner. Après sa baisse de 3,6 % 2011, l'indice de la production d'hydrocarbures a reculé de 6,6 % en 2012, la plus forte récession depuis 2006, année de la première baisse de l'indice de la production.

Comme en 2011, la production des trois (03) branches de l'activité recule et la baisse est encore plus prononcée pour la liquéfaction de gaz naturel (8,6 % contre 8,3 %) et pour le raffinage du pétrole brut (7,8 % contre 3,6 %). Le repli de l'indice de la production de pétrole brut demeure important à hauteur de 6,0 % (-3,3 % en 2011).

Pour la troisième année consécutive, l'indice du secteur des mines et carrières est en forte baisse. En 2012, il a reculé de 5,6 % (-9,5 % en 2011) du fait des mauvaises performances de l'extraction des phosphates (-2,8 %) que n'a pu compenser la progression significative de l'extraction de minerai de fer (4,2 %), qui confirme la reprise de cette dernière activité après la croissance de 7,1 % réalisée en 2011.

Après deux années de déclin, le secteur des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE), donne des signes de redressement. Sa production croît de 7,5 % mais le niveau de production ne représente que 57,1 % de celui de 1989. Cette embellie est due à la forte croissance de la production de la sidérurgie (77,8 %) et des deux branches des biens d'équipement et de consommation métalliques. Par contre, la production de biens de consommation mécaniques et électriques et la transformation des métaux non ferreux continuent à fléchir à des taux à deux chiffres (-40,8 %, -18,1 % et -44,0 % respectivement.).

L'industrie publique de la chimie, du caoutchouc et des plastiques a également enregistré des performances positives avec une croissance de

1,5 % après deux années de récession. Cette légère reprise provient de la bonne tenue de la branche des résines synthétiques et des matières plastiques, notamment au 1er trimestre. La production des deux branches de la chimie minérale et de la chimie organique continue à baisser (-30,3 % et -11,5 % respectivement). Depuis l'année 2000, la production du secteur de la chimie a reculé de 3,9 % en moyenne annuelle et son niveau, comparé à celui de 1989, s'est légèrement redressé à 60,5 %.

La très forte croissance à deux chiffres du secteur agroalimentaire réalisée en 2011 s'est transformée en récession en 2012 au taux de -2,8 %. Les reculs les plus importants de l'activité concernent l'industrie du sucre (-100 %), la fabrication des boissons alcoolisées (-59,7 %), le « travail de grains » (-7,4 %) et l'industrie du tabac (-7,5 %) que la bonne tenue des deux branches de la fabrication du lait et des conserves de légumes, qui ont toutes deux réalisé de bonnes performances (7,9% et 8,8 %), n'a pu compenser. En niveau, la production de ce secteur a encore régressé et ne représente plus que 35,6 % de son niveau de 1989 ; elle a, en effet, baissé de 7 % par an depuis le début de la décennie 2000.

Pour la seconde année consécutive, l'activité du secteur des matériaux de construction ralentit. La production a de nouveau baissé de 2,5 % après un recul de 3,2 % en 2011. Cette évolution est due à l'effondrement de la production des « matériaux de construction produits rouges » qui a fléchi de 16,2 %. Malgré ces contre-performances, cette activité reste l'une des rares de l'industrie publique dont le niveau de production dépasse celui de l'année de base de l'indice et la production y a progressé de 0,4 % par an depuis l'année 2000.

L'industrie publique des cuirs et chaussures a connu une nette reprise de l'activité avec une croissance annuelle de la production de 8,1 %, la première hausse depuis 2004. Mais c'est la fabrication de biens intermédiaires en cuir qui a tiré la croissance de l'indice de la production de cette branche ; la fabrication de biens de consommation en cuir ayant baissé de 8,6 % en dépit de la forte demande sur ce type de biens. Le niveau de production demeure dramatiquement faible, à peine 6,1% de la production de l'année 1989.

Contrairement à l'industrie du cuir, les industries publiques des textiles et du bois et liège continuent à perdre de leur substance. Leur production a reculé à des taux à deux chiffres, respectivement -12,7 % et -11,4 %. A l'exception de la menuiserie générale dont la production progresse de 4,6 %, toutes les branches de ces deux secteurs d'activité sont en récession.

Au final, la base industrielle publique dans les industries manufacturières, édifiée aux prix de lourds investissements, ne cesse de se réduire d'année en année. Mise à niveau et développée sous les formes les plus appropriées (partenariat public/privé national ou étranger…), elle pourrait, de concert avec l'industrie privée, répondre à la demande croissante en emplois et en biens industriels.

II.1.3 - Demande

Après deux années consécutives de recul, de 7,4 points en 2010 et de 2,6 points en 2011, le rythme de croissance de la dépense intérieure brute (absorption) progresse en 2012 de 7,8 %. Alors que le fléchissement de 2011 est lié, essentiellement, à celui de l'investissement - la consommation finale, en particulier des administrations, ayant fortement augmenté -, en 2012, c'est la nette reprise de la FBCF (+4,3 points), dont l'investissement public, qui a tiré la croissance de l'absorption. La consommation finale a vu, en revanche, son rythme de croissance se contracter, passant de 8,5 % en 2011 à 4,1 % en 2012 sous l'effet de la forte diminution du rythme d'expansion de la consommation publique.

En proportion du PIB, l'accumulation (formation brute de fonds fixes et variation de stocks) est demeurée relativement stable par rapport à l'année 2011 (respectivement 37,9 % et 37,5 %) et la consommation a progressé de 0,9 %, passant de 52,1 % à 53 %. Ce niveau d'investissement reste néanmoins très important en comparaison aux taux moyens mondial et des pays en développement de l'année 2010, respectivement 21,9 % et 29,8 %.

Après la forte augmentation de 20,7 % en 2011, les importations de biens en valeur ont encore augmenté de 9,9 % en 2012. Elles ont donc progressé de 32,6 % en deux ans alors qu'elles s'étaient relativement stabilisées entre 2008 et 2010 (+2,3 %). Bien que le ratio ait légèrement baissé en 2012, les importations de biens rapportées à la demande intérieure brute, hors consommation finale des administrations, représentent toujours plus du tiers de l'absorption.

Au total, les importations ont progressé de 14,6 % en moyenne annuelle depuis 7 ans ; celles de l'énergie et des biens de consommation ont été multipliées respectivement par plus de 22 fois et plus de 8 fois. Ce rythme d'expansion des importations totales, s'il était maintenu, doublerait les importations en 6 ans pour les porter à 103 milliards de dollars. Ce qui serait difficilement soutenable à moyen terme.

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)

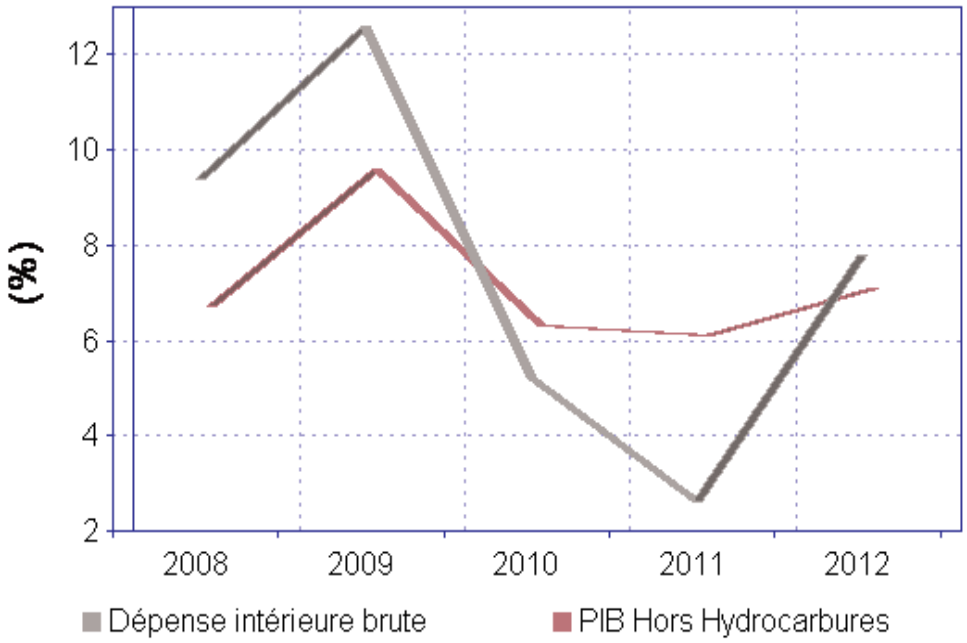

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)

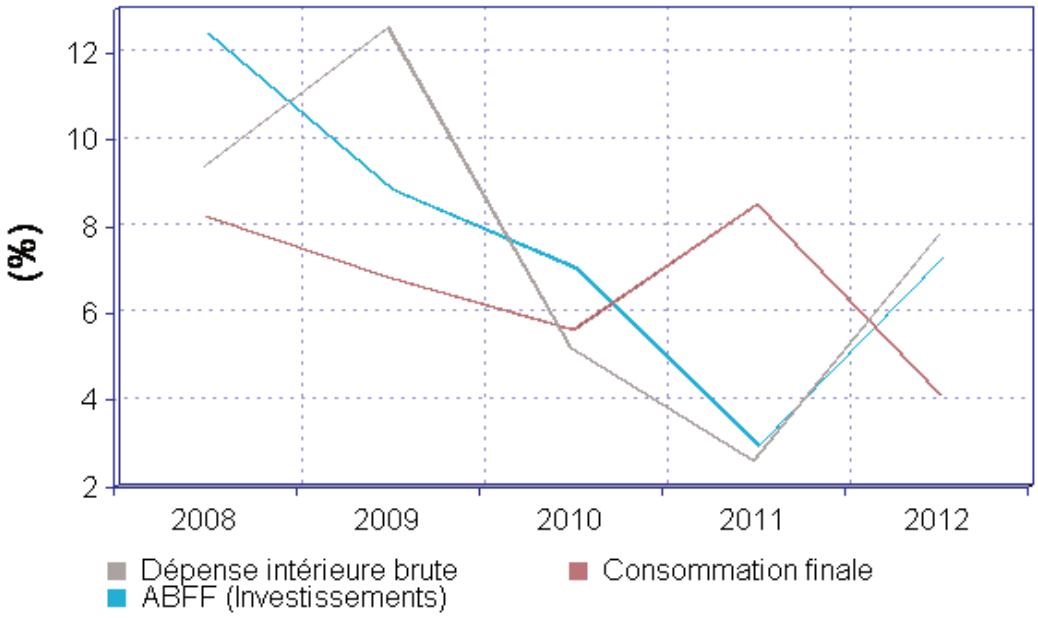

CHAPITRE III :

EVOLUTION DES PRIX

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX

L'accélération de l'inflation qui s'était manifestée au second semestre de 2011 s'est amplifiée en 2012 pour atteindre le taux le plus élevé de la décennie, soit 9,7 % de hausse annuelle moyenne au titre de l'indice national des prix à la consommation et 8,9 % pour celui du Grand Alger. Ces taux respectifs ont excédé de 3,9 et de 4,4 points leurs niveaux de l'année précédente.

Cette accélération a particulièrement concerné les prix des biens alimentaires. En effet, si la hausse des prix de toutes les catégories de produits s'est nettement accélérée en 2012, celle des biens alimentaires a été deux fois plus forte que celle des biens manufacturés et des services. Comme en 2009, la hausse des prix à la consommation en 2012 est caractérisée par une très forte accélération de la hausse des prix des produits agricoles frais. Pour les autres biens alimentaires, l'inflation est restée importante, alors qu'au niveau mondial, les cours annuels moyens des produits agricoles importés ont évolué quasiment tous à la baisse, souvent à des taux à deux chiffres, et leur niveau est parfois inférieur à celui de l'année 2010, comme c'est le cas pour le lait entier en poudre.

L'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a baissé de 6,96 % en moyenne annuelle en 2012 et les indices de tous les groupes de produits ont suivi la même tendance, à des taux allant de 2,4 % pour l'indice des céréales à 17,1 % pour celui du sucre. Il convient, cependant, de rappeler la forte croissance de ces indices à des taux à deux chiffres en 2011, à l'exemple de celui des céréales (29,8 %) et de celui des huiles alimentaires (26,7 %).

L'indice national des valeurs unitaires (IVU) des biens alimentaires importés, reflète bien cette évolution baissière des cours mondiaux des produits agricoles. Il a en effet reculé de 6,8 % en moyenne annuelle, après avoir fortement progressé de 37,9 % en 2011. Par contre, l'IVU des biens de consommation autres qu'alimentaires importés, quasiment stable en 2011, a très nettement progressé de 26,0 %.

La hausse des prix à la production industrielle s'est aussi amplifiée en 2012 tout en demeurant relativement modérée. En moyenne annuelle, les prix de l'industrie publique ont progressé de 2,6 % et ceux du secteur privé de 2,9 % contre respectivement 2,2 % et 1,0 % en 2011.

Outre les dysfonctionnements des marchés de gros qui perdurent, l'inflation en 2012 est essentiellement endogène et déterminée par la dérive des prix des produits agricoles frais, en contexte de décélération de l'expansion monétaire à 10,92 % contre 19,91 % en 2011.

III.1 - PRINCIPAUX DETERMINANTS DE L'INFLATION

Les principaux déterminants de l'inflation en 2012, comme en 2011, résident essentiellement en l'accroissement de la masse monétaire qui explique 84 % de l'inflation, la plus forte contribution de ces dix dernières années (67 % en moyenne au cours de la période 2001-2012) et, dans une moindre mesure, en la hausse des prix industriels de la branche agroalimentaire ainsi que celle des produits à fort contenu d'import. La contribution de ces dernières est cependant en net recul par rapport à l'année 2011, puisqu'elles participent pour 14 % à l'inflation en 2012 contre 30 % l'année précédente. Quant au taux de change effectif nominal, son incidence reste négligeable estimée à 2 % contre 7 % en 2011.

Par ailleurs, il est utile de noter qu'il n'y a pas eu de nouveau choc sur la demande consécutif à un accroissement significatif des salaires comme cela a été le cas en 2011 et qui aurait pu jouer en faveur de la hausse des prix, eu égard à la rigidité de l'offre à court terme de nombreux biens de consommation (produits alimentaires frais et biens de consommation industriels produits localement).

Les autres déterminants liés aux dysfonctionnements des marchés opèrent toujours, en raison du peu de progrès réalisés en matière d'organisation des marchés et de concurrence.

III.2 - EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

La désinflation des prix à la production industrielle des deux secteurs public et privé, entamée en 2010 et qui s'est poursuivie l'année suivante, s'est interrompue en 2012. La hausse des prix a repris dans les deux secteurs, public et privé, mais à un rythme modéré pour le premier. En effet, en rythme annuel, l'inflation dans le secteur public a progressé de 2,2 % en 2011 à 2,6 % et, dans le secteur privé, elle s'est nettement accélérée à 2,9 % contre 1,0 % l'année précédente.

III.2.1 - Prix à la production industrielle publique

L'indice annuel moyen des prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public, base 100 en 1989, a atteint 1 216,2 points en décembre 2012. En la matière, l'inflation en rythme annuel est remontée à 2,6 %, en hausse de 0,4 point de pourcentage et les prix de l'industrie manufacturière ont progressé de 1,1 % contre 1,0 % l'année précédente.

Pour mémoire, le taux annuel moyen de croissance des prix du secteur industriel public, au cours de la période 2000-2012, est estimé à 3,5 %, en baisse de 0,3 point par rapport à l'inflation annuelle moyenne de la décennie (2000-2011). La même inflation moyenne recule de 0,3 point à 3,3 % pour les industries manufacturières publiques. En niveau, les prix de la production industrielle publique ont été multipliés par 12,2 depuis l'année de base de l'indice (1989).

En 2012 comme au cours de l'année précédente, deux secteurs de l'industrie publique ont été à l'origine de la hausse des prix à la production, à savoir le secteur des mines et carrières avec une inflation à deux chiffres pour la seconde année consécutive (36,6 % contre 35,0 % en 2011) et les ISMMEE (industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques) dont les prix ont progressé de 2,3 % (1,4 % en 2011). A eux deux, ces secteurs, de pondération respective 1,5 % et 28,2 %, contribuent de 86,5 % à la hausse des prix (72,8 % en 2011), respectivement 62,6 % pour le secteur des mines et 23,9 % pour les ISMMEE.

Quatre secteurs d'activité se distinguent par la stabilité de leurs prix. Il s'agit des matériaux de construction dont l'indice ne progresse que de 0,1 %, des produits du secteur de la chimie et des plastiques et du secteur des industries diverses (0,0 %) ainsi que de l'industrie textile dont la hausse des prix se limite à 0,2 %. Les prix des quatre autres secteurs de l'industrie publique ont augmenté modérément, la plus forte hausse étant celle de l'industrie du bois (+1,7 %), celle des trois autres demeurant inférieure à 0,7 %. Les prix de l'énergie électrique, réglementés, sont restés quasiment stables (0,3 %), malgré la poursuite de la forte hausse de la demande des ménages et des entreprises estimée à 10,9 % pour l'électricité et à 12,1 % pour le gaz naturel en 2012.

Pour la seconde année consécutive, la flambée des prix du minerai de phosphates (+55,4 %), conjuguée à sa pondération élevée (le quart du secteur d'activité) explique cette forte poussée de l'inflation du secteur des mines et carrières, qui n'est pas compensée par la baisse significative (-10,3 %) des prix de l'extraction du minerai de fer.

L'inflation annuelle moyenne dans le secteur des ISMMEE demeure modérée en 2012 à 2,3 %, malgré une légère hausse de 0,7 point de pourcentage. Ce secteur contribue néanmoins pour quasiment le quart de l'inflation (23,8 % contre 17,3 % en 2011). Pour la majorité de ses branches, la hausse des prix est maîtrisée à moins de 2,8 %. La forte progression des prix (5,8 %) et la pondération élevée (22,4 %) de la branche des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques sont à l'origine de la forte contribution du secteur à l'inflation des prix de l'industrie publique.

Les prix des matériaux de construction continuent à être très volatils. Après leur forte hausse en 2010 (16,0 %) et leur progression modérée (1,1 %) en 2011, ils se sont stabilisés en 2012 (0,1 %). Une moindre tension sur la demande due à la poursuite des effets du ralentissement des investissements en infrastructures, a conduit à cette stabilité des prix qui a concerné trois des quatre branches du secteur dont la plus importante - liants hydrauliques - participe pour la moitié du chiffre d'affaires de l'activité.

Les industries agroalimentaires continuent à contenir la hausse de leurs prix. En 2012, l'inflation annuelle moyenne est estimée à 0,7 % contre 0,8 % en 2011. Cette modération de l'inflation est due essentiellement aux effets conjugués du maintien en 2012 des mesures transitoires de régulation, visant à limiter l'impact de la hausse des prix des produits agricoles importés (exonération de droits de douane et de TVA), décidées en 2011, et du retournement de la tendance des cours mondiaux depuis le premier semestre 2011. A l'exception de l'industrie du tabac dont les prix ont progressé de 3,3 %, ceux des autres branches sont restés stables (0 %). Il convient de relever la baisse de 0,6 % des prix de l'industrie du sucre, mais qui est nettement en deçà du repli des cours mondiaux (17,3 % en 2012). Au total, le secteur agroalimentaire participe pour 9,6 % à la hausse des prix contre 14,1 % en 2011.

Pour la seconde année consécutive, l'industrie chimique continue à maîtriser l'évolution de ses coûts. Après une légère hausse de 0,1 % en 2011, ses prix sont stables en 2012 (0,0 %) et les prix de toutes les branches du secteur de la chimie sont inchangés par rapport à leur niveau de 2011.

La hausse des prix dans l'industrie du bois et liège s'est ralentie, perdant 0,2 point à hauteur de 1,7 % en 2012. Du fait de sa faible pondération dans l'indice (5,2 %) autant que de la relative stabilité de ses prix, sa contribution à l'inflation globale se limite à 2,7 %. Les prix de deux des quatre branches du secteur (ameublement et industrie du liège) sont demeurés stables pour la troisième année consécutive, pendant que les deux autres branches (menuiserie générale

et fabrication et transformation du papier) enregistrent des hausses de prix modérées de 1,7 % et 2,4 % respectivement.

La légère progression des prix de la fabrication des biens intermédiaires textiles (0,3 %) a généré la hausse de 0,2 % des prix du secteur, hausse qui demeure inférieure à celle de 2011. Cette stabilité des prix et la faible pondération du secteur dans l'industrie publique expliquent sa contribution négligeable à l'inflation.

Le trend décroissant des prix de l'industrie des cuirs et chaussures s'est poursuivi en 2012 ; l'inflation en moyenne annuelle passant de 0,5 % en 2011 à 0,4 %. Les prix de la branche « fabrication des biens intermédiaires » ont augmenté de 0,9 % contre 0,7 % l'année précédente et ceux de la seconde branche « biens de consommation en cuir » sont restés stables. Ce secteur contribue pour 0,25 % à la hausse des prix de l'industrie publique.

Enfin, contrairement à 2011 où les prix des industries diverses avaient fortement progressé (5,8 %), ils sont demeurés stables en 2012.

La hausse des prix du secteur public hors hydrocarbures est désormais inférieure à celle du secteur privé. La désinflation dans le secteur industriel public se poursuit et le différentiel d'inflation avec le secteur privé s'est progressivement réduit pour devenir négatif en 2012 à 0,3 points. Il est estimé à 0,3 point de pourcentage pour l'indice général et à 1,8 point pour les industries manufacturières. La compétitivité de l'industrie publique sur le marché intérieur s'améliore donc et notamment sur le marché des produits manufacturés, secteur où sa part dans la valeur ajoutée industrielle hors hydrocarbures, en baisse régulière depuis 1995, est encore prépondérante à 51,4 %.

III.2.2 - Prix à la production industrielle privée

En 2012, l'inflation des prix à la production industrielle du secteur privé a recommencé à croître après avoir atteint un minimum décennal en 2011. La hausse des prix a atteint 2,9 % en rythme annuel contre 1,0 % l'année précédente, portant l'indice à 470,8 points au quatrième trimestre 2012 (base 100 en 1989). L'inflation dans le secteur manufacturier est identique à celle de l'indice général (2,9 %).

Depuis l'année 2000, la hausse annuelle moyenne des prix à la production industrielle du secteur privé est estimée à 1,35 %, taux en légère hausse de 0,14 point de pourcentage par rapport à son niveau de l'année précédente calculé

sur onze ans. Cette inflation annuelle moyenne est encore nettement inférieure à celle du secteur public estimée à 3,5 %.

L'inflation dans la quasi-totalité des branches ne dépasse pas 2,5 % en moyenne annuelle et la plus forte a été observée dans le secteur de l'industrie du bois et papier (11,9 %) du fait de sa branche de transformation du papier dont les prix ont grimpé de 15,8 %.

Le secteur des mines et carrières est en déflation pour la seconde année consécutive, puisque ses prix ont baissé de 2,9 % après avoir fléchi de 12,6 % l'année précédente.

Les autres secteurs d'activité ont tous réussi à contenir la hausse de leurs coûts et de leurs prix. En effet, l'industrie agroalimentaire a enregistré une inflation de 2,5 %, générée par la forte augmentation des prix de la fabrication de produits alimentaires (8,2 % au même rythme que l'année précédente), pendant que les industries diverses ont subi une hausse de 1,3 % contre 4,0 % en 2011 et les prix des industries textiles ont progressé de 1,7 % en 2012.

A l'opposé des prix de détail qui ont subi les hausses les plus élevées de ces dernières années, les prix à la production industrielle évoluent à un rythme relativement modéré. Les prix à la consommation, notamment ceux des biens manufacturés et des biens alimentaires industriels, progressent beaucoup plus rapidement que les prix à la production industrielle. Ces écarts importants sont probablement imputables beaucoup plus à la prolifération des intermédiaires et donc des marges et aux distorsions dans les circuits de distribution, qu'à l'insuffisance de l'offre.

III.3 - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION

Le mouvement des prix à la consommation en Algérie, en forte et rapide croissance estimée à 8,9 % en moyenne annuelle en 2012, la plus élevée jamais enregistrée depuis 15 ans, a évolué à contre courant de la tendance baissière dans le monde, sans que l'économie nationale n'ait subi de choc externe ; inflation maîtrisée chez les principaux partenaires commerciaux à des niveaux historiquement bas et cours mondiaux des produits agricoles importés en repli.

L'inflation forte qui s'était manifestée en 2011 après une année de désinflation, a connu un regain de vigueur en 2012 pour doubler quasiment de rythme annuel moyen, qui est passé de 4,5 % à 8,9 % dans le Grand Alger. L'indice national indique la même tendance haussière, à mesure que l'inflation a progressé de 3,9 points de pourcentage pour atteindre le taux de 9,7 % en 2012.

Toutes les catégories de produits ont subi de fortes accélérations de la hausse des prix, quoique d'intensités très différentes. Les biens alimentaires ont enregistré la plus forte inflation (12,2 %) et la hausse des prix des autres catégories de produits, bien qu'élevée, est moitié moindre, soit 6,6 % pour les biens manufacturés et 5,0 % pour les services.

III.3. 1 - Prix des biens de consommation importés

La forte baisse des cours mondiaux des produits agricoles importés, contrariée il est vrai, par la non moins forte hausse des biens de consommation autres qu'alimentaires importés, n'a pas eu d'effet d'entraînement à la baisse sur les prix intérieurs. Si la hausse des prix des produits à fort contenu d'import est inférieure de 1,5 point à l'inflation annuelle moyenne (7,4 % contre 8,9 %), elle est cependant beaucoup plus élevée qu'au cours des deux années précédentes.

La hausse de l'indice des produits à fort contenu d'import, de pondération 23,4 % (26,3 % auparavant) est estimée à 7,4 % contre 5,8 % l'année précédente et 7,0 % en 2010. Sa contribution à l'inflation annuelle moyenne est en nette baisse en proportion à 13,8 % (1,2 point de pourcentage) contre 35,7 % soit 1,6 point de pourcentage en 2011. Au titre de l'année 2010, cette contribution est estimée à 47,7 % correspondant à 1,9 point.

La poursuite de la reconstitution des stocks mondiaux, le ralentissement de la croissance de la demande mondiale ainsi que la hausse de l'offre des produits agricoles ont concouru à tempérer la volatilité des cours sur le marché libre mondial. Leur niveau moyen reste encore légèrement supérieur à celui de l'année 2010, mais pour certaines spéculations importantes comme le lait entier en poudre et le sucre, les prix annuels moyens ont retrouvé au cours de l'année 2012 leur niveau de 2010.

Les cours mondiaux moyens annuels des principaux produits agricoles sont tous en recul par rapport à 2011, et les variations sont considérables pour le lait entier et le sucre.

Le cours annuel moyen du blé, variété roux d'hiver, a recommencé à augmenter depuis son minimum d'avril 2012 (276 dollars/tonne) pour atteindre 356 dollars la tonne en décembre 2012 ; le cours annuel moyen étant en baisse de 7,2 %. Les cours du blé tendre ont suivi la même évolution, cours mensuels en hausse depuis décembre 2011, passant de 224 dollars la tonne à 364 dollars en décembre 2012, aboutissant néanmoins à un prix annuel moyen en forte baisse (9,8 %).

La tendance haussière des cours du lait en poudre entier qui avait longtemps prévalu s'est retournée en mars 2011 et le trend baissier s'est poursuivi depuis, avec cependant quelques regains de hausse comme au deuxième semestre 2012. De 4 652 dollars la tonne en avril 2011, les cours sont retombés à 3 333 dollars en décembre 2012, après avoir atteint un cours plancher de 2 800 dollars en juin. En moyenne annuelle, ces cours ont reculé de 17,2 % par rapport à 2011 et de 6,7 % par rapport à 2010.

La même évolution baissière a été suivie par les cours des huiles alimentaires et les variations annuelles sont du même ordre. Le cours de l'huile de tournesol a atteint 1 163 dollars la tonne en décembre 2012, soit son niveau d'octobre 2010. En moyenne annuelle, le cours a perdu 17,5 % à 1 262,8 dollars la tonne.

Enfin, la croissance de la production sucrière mondiale et des disponibilités à l'exportation ont tiré les cours du sucre vers le bas. Après avoir baissé de 17,3 % en 2012, le cours moyen de la livre de sucre (21,54 cents en 2012) a quasiment retrouvé son niveau de 2010 (21,28 cents).

L'incidence de la hausse moyenne des prix des produits agricoles importés et plus généralement de ceux des biens de consommation sur l'inflation, appréhendée selon la contribution des produits à fort contenu d'import à l'inflation globale, baisse en proportion et en points de pourcentage d'inflation. Ainsi, la contribution à l'inflation des produits à fort contenu d'import a reculé de 21,9 points, passant de 35,7 % en 2011 (1,6 point de pourcentage d'inflation) à 13,8 % en 2012 (1,2 point de pourcentage). Au titre de l'année 2010, cette contribution est estimée à 47,7 %, correspondant à 1,9 point d'inflation.

C'est dans un tel contexte de repli des cours mondiaux des produits agricoles que les mesures de régulation prises par les pouvoirs publics, portant allègement des droits de douane et exonération de la taxe sur la valeur ajoutée frappant ces produits, ont été maintenues durant l'exercice budgétaire 2012.

III.3.2 - Prix à la consommation

Pour la seconde année consécutive, l'inflation des prix à la consommation s'est accélérée. En 2012, l'indice national des prix a progressé de 9,7 % et celui du Grand Alger a augmenté de 8,9 % (contre 5,8 % et 4,5 % en 2011) à respectivement 163,6 et 155,1 points (base 100 en 2001).

Les biens alimentaires ont subi les hausses de prix les plus fortes (12,2 %) et l'inflation des prix des autres catégories de produits, bien qu'élevée, est beau-

coup moindre à 6,6 % pour les biens manufacturés et 5,0 % pour les services. En 2012, l'inflation des prix des produits alimentaires s'est donc emballée, atteignant plus de trois fois le rythme de 2011 (4,2 %) et l'indice national, quant à lui, indique une hausse de prix de cette catégorie encore plus importante à 13,0 % contre 5,9 % en 2011.

Par ailleurs, la hausse des prix des produits alimentaires industriels s'accélère aussi, mais reste néanmoins très en deçà de l'inflation moyenne (8,9 %), puisqu'elle s'établit à 4,7 % en hausse de seulement 0,8 point de pourcentage.

De nouveau en 2012, la hausse des prix des biens alimentaires dépasse nettement celle des biens manufacturés. Ces derniers ont progressé de 6,6 %, alors que les prix des biens alimentaires augmentaient de 12,2 %, contre respectivement 5,5 % et 4,2 % l'année précédente.

La contribution des biens alimentaires à l'inflation annuelle moyenne, après avoir régressé durant trois ans, est de nouveau en forte croissance et augmente de 20 points de pourcentage à 62,8 %, contribution beaucoup plus élevée que le poids de cette catégorie de produits (42,8 %). Malgré l'accélération de la hausse de leur prix à 6,6 %, les biens manufacturés qui comptent pour 39,9 % de l'indice, participent à l'inflation à hauteur de 27,3 % seulement en 2012 contre 44,4 % l'année précédente.

Une fois de plus, l'inflation est tirée par la hausse des produits alimentaires et en particulier par la flambée des prix des produits agricoles frais qui a atteint un « pic » de 21,4 % en moyenne annuelle. A elle seule, cette dernière catégorie génère 4,4 points d'inflation, les biens alimentaires contribuant pour 5,6 points et les services étant à l'origine de moins de un point d'inflation (0,88). Il convient de relever l'impact de la hausse des prix de la viande ovine sur l'inflation globale, sans commune mesure avec son importance relative dans le budget de consommation des ménages. Ses contributions à l'inflation globale et à celle prix des biens alimentaires, en croissance continue depuis 13 mois, sont estimées à 25,2 % et 40,1 % respectivement à décembre 2012, alors que la viande ovine ne compte que pour 5,7 % dans l'indice des prix et 13,3 % dans l'indice des biens alimentaires.

L'inflation très élevée des prix des produits agricoles frais ne résulte apparemment pas d'une insuffisance de l'offre, les quantités produites et mises sur le marché ayant très fortement progressé depuis trois ans, selon les données du ministère de l'Agriculture. La production de pommes de terre a augmenté de près de 10 % en 2012 et son prix moyen de détail de 36,0 %, l'offre de produits

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL (base 2001)

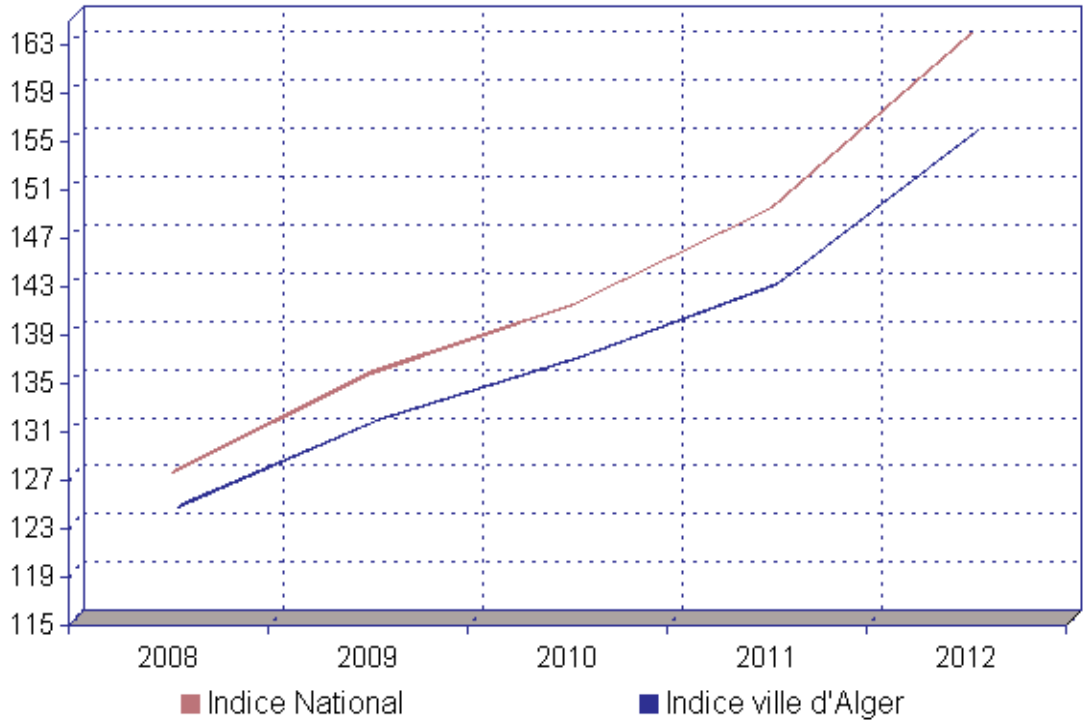

GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE (base 2001)

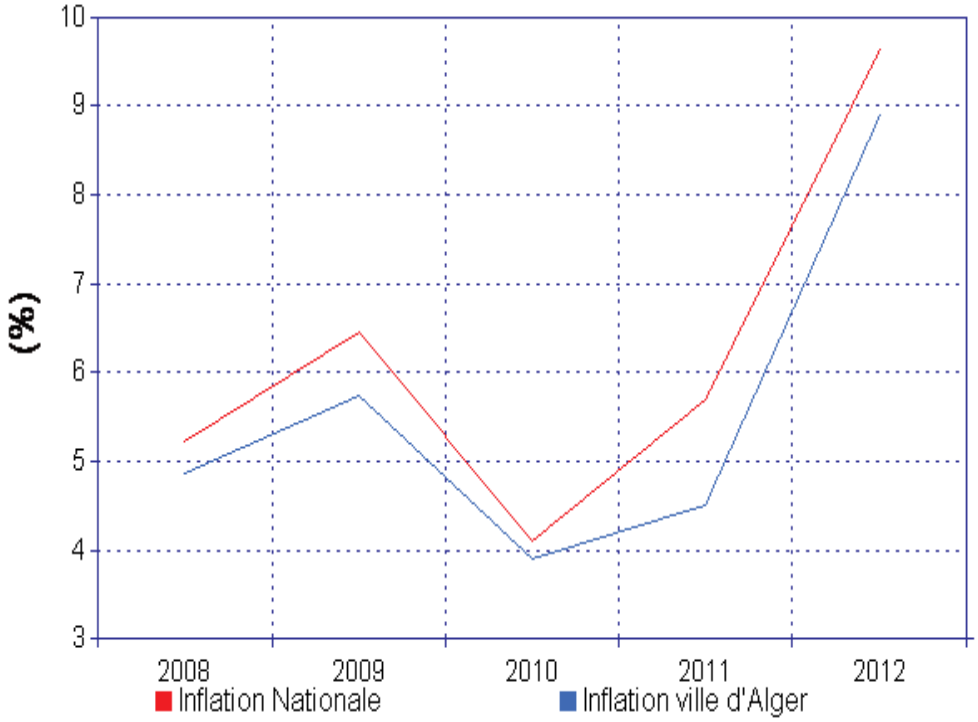

maraîchers a crû de près de 10,0 % et leur prix de 14,9 %. Enfin, alors que l'offre de viande rouge augmentait de 5,0 %, le prix moyen de la viande ovine progressait de plus de 30,0 %.

Les prix réglementés des douze (12) biens de consommation dont six (06) produits alimentaires ont augmenté de 1,9 % en 2012 contre 1,6 % l'année précédente. Modérée en moyenne, cette hausse n'a touché que 5 produits, tous alimentaires. En outre, l'inflation des prix réglementés, la plus élevée en moyenne annuelle, à savoir 8,4 % pour la farine panifiable, est cependant proche de l'inflation moyenne.

Contrairement aux attentes, la désinflation des cours mondiaux des produits agricoles importés (céréales, produits laitiers, oléagineux, produits tropicaux) depuis 2011, suivie de leur repli, ne se sont pas traduites par une évolution similaire (baisse) des prix alimentaires sur le marché intérieur, malgré le maintien des mesures de régulation (exonération de TVA, droits de douanes, fiscalité sur les bénéfices des activités de transformation)

Les prix de détail ont connu une forte dérive et ce, pour toutes les catégories et les groupes de produits. Outre les biens alimentaires qui ont enregistré la plus forte hausse de ces dix dernières années, la hausse des prix des biens manufacturés s'est encore accélérée pour la sixième année consécutive ; la hausse des prix de cette catégorie étant passée de 1,3 % en 2007 à 6,6 % en 2012. Cependant, contrairement aux produits agricoles importés dont les cours mondiaux ont évolué à la baisse, ceux des intrants et des biens de consommation industriels importés ont continué à croître en 2012.

Enfin, l'inflation des prix des services s'est accélérée pour la troisième année consécutive passant de 2,8 % en 2010 à 5,0 % en 2012, mais elle demeure nettement plus faible que l'inflation annuelle moyenne. Les hausses significatives des loyers et charges (4,5% contre 1,4 % en 2011) et celle, de même ampleur, des prix des transports et des communications (3,0 % en 2011) expliquent cette accélération.

L'inflation appréhendée selon les huit (08) groupes de produits composant l'indice des prix à la consommation indique qu'elle s'est accélérée pour sept des huit groupes, à l'exception des produits d'hygiène et de santé corporelle dont la hausse des prix est quasiment stable (4,3 % contre 4,4 % en 2011). Cependant, hormis pour les deux groupes de produits « divers » et « produits alimentaires » qui ont subi les plus fortes hausses, respectivement 13,4 % et 12,2 %, la hausse des prix est inférieure à 5,7 % pour tous les autres groupes.

L'analyse des contributions des groupes de produits indique que ces deux groupes « divers » et « produits alimentaires » qui ont enregistré les plus fortes hausses et dont la pondération cumulée est de 51,7 % dans l'indice génèrent 77,7 % de l'inflation globale, soit 6,9 points d'inflation sur les 8,9 points d'inflation moyenne annuelle.

L'inflation fondamentale, mesurée par la hausse de l'indice hors produits agricoles frais, s'est accrue de 1,1 point à 5,6 %. Inférieure à l'inflation moyenne, elle est cependant élevée et suit un trend haussier depuis trois ans, ce qui indiquerait que l'inflation forte devient structurelle et ne résulterait pas seulement de chocs - exogènes ou endogènes - mais serait plutôt la conséquence de deux facteurs. Le premier, probablement le plus déterminant, réside dans les dysfonctionnements du marché inhérents à leur déficience organisationnelle, notamment à l'opacité de la formation des prix et en second lieu, aux hausses de revenus sans rapport direct avec l'accroissement de productivité.

Enfin, les dynamiques opposées de l'inflation en Europe et en Algérie, légère désinflation en Europe et accélération de la hausse des prix en Algérie ont conduit à la forte hausse du différentiel d'inflation qui s'était réduit en 2011 à 1,8 point. Atteignant désormais 6,4 points de points de pourcentage, l'écart de compétitivité des biens échangeables se creuse un peu plus au détriment de l'Algérie.

GRAPHIQUE 7

INFLATION FONDAMENTALE (indice hors produits agricoles frais)

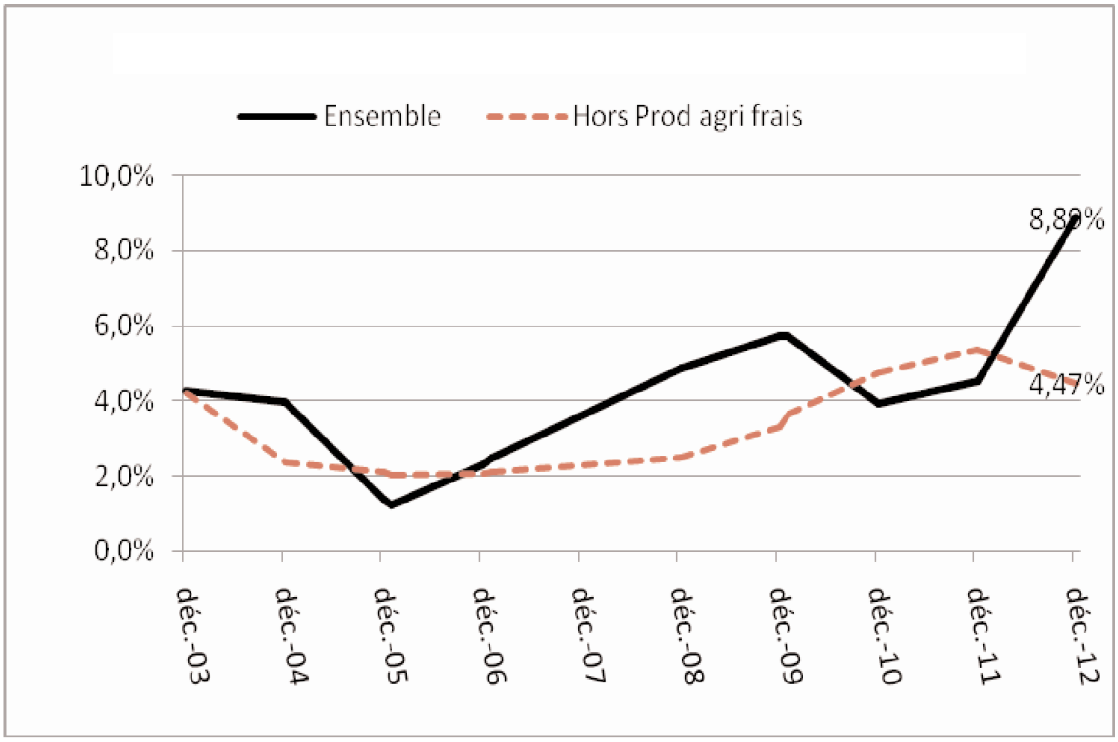

GRAPHIQUE 8

INFLATION ANNUELLE MOYENNE SELON LA CATÉGORIE DE PRODUITS

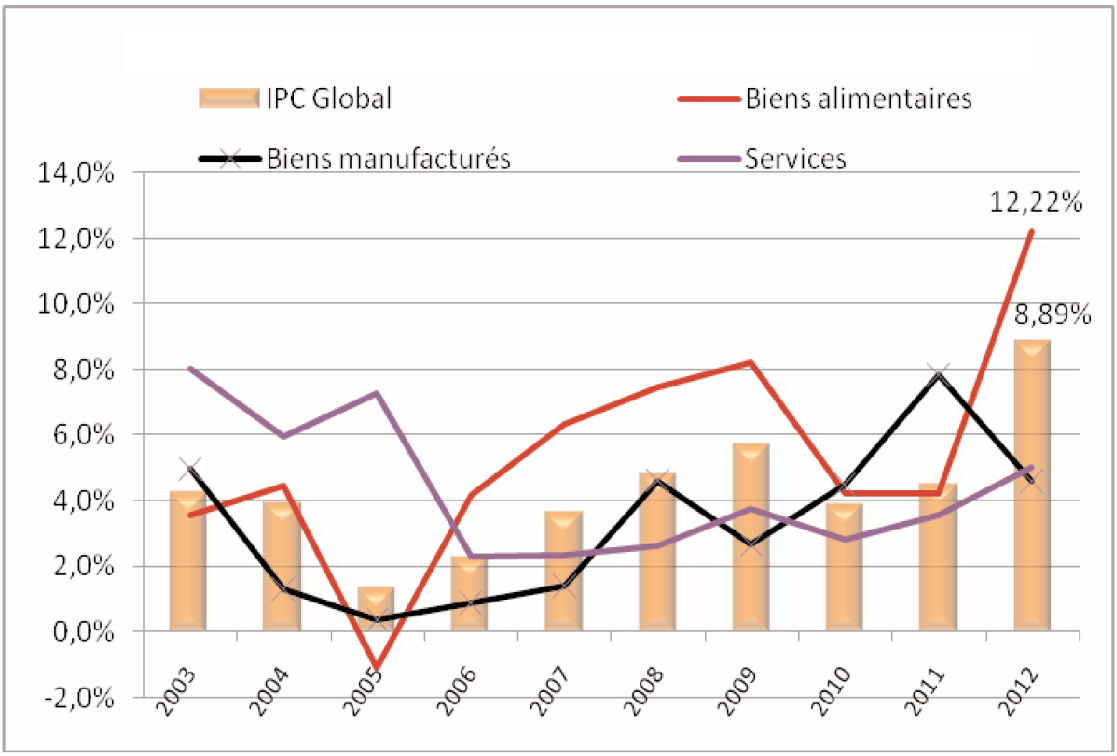

CHAPITRE IV :

BALANCE DES PAIEMENTS ET TAUX DE CHANGE

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS
ET TAUX DE CHANGE

La forte réduction de la dette extérieure durant la seconde moitié des années 2000, en contexte d'envolée des importations des biens et services, a été rendue possible grâce à la forte accumulation des réserves officielles de change jusqu'à l'année 2008. Ces importants éléments de sauvegarde ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure pour l'Algérie, face à l'intensification de la crise financière internationale en 2008 et l'avènement de la crise économique mondiale en 2009. Ils ont permis, en conséquence, de faire face aux effets du choc externe de grande ampleur de 2009.

Après l'amélioration de la position financière extérieure et des indicateurs de dette extérieure en 2010, une viabilité renforcée de la balance des paiements extérieurs a caractérisé les années 2011 et 2012, d'autant que la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie peut être qualifiée de performance historique face à un environnement international marqué par l'acuité des risques souverains. Cependant, la performance de la balance des paiements a été moindre en 2012 comparativement à l'année 2011, en raison principalement de la forte augmentation des importations des biens pour la seconde année consécutive, après la relative stabilisation enregistrée en 2008-2010.

La Banque d'Algérie a poursuivi au cours de l'année 2012 la politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel, malgré la situation de volatilité accrue des cours de change des principales devises. L'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes s'inscrit également dans l'objectif de renforcement de la stabilité financière externe.

IV.1 - BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

En tant que socle pour la stabilité financière externe, la consolidation soutenue de la viabilité de la balance des paiements durant huit années consécutives (2001-2008) a permis de développer une résilience de la position financière extérieure de l'Algérie aux chocs externes, à l'exemple de celui de grande ampleur de l'année 2009.

En dépit de la solidité de la position des réserves officielles de change et de la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie, face à un environnement international marqué par l'acuité des dettes publiques et des risques

souverains, la situation de la balance des paiements de l'année 2012 est venue traduire la vulnérabilité de celle-ci à la forte expansion des importations de biens et, surtout, l'envolée des importations de biens de consommation non alimentaires au détriment des biens d'équipement industriels.

IV.1.1 - Evolution de la balance des paiements : une viabilité renforcée

Compte tenu de l'importance de l'évolution du prix du pétrole pour la balance des paiements algérienne, il est utile de noter que le marché international de l'énergie a été marqué par la stabilisation des cours du pétrole brut à des niveaux élevés, soit un prix moyen du baril de brent proche de 105 dollars en 2012, tout comme en 2011. Sous l'angle des déterminants des cours, il a été observé une demande mondiale qui a augmenté de 1 % en 2012, nettement en deçà de l'offre, sous l'effet de la progression de la demande des pays émergents. En conséquence, après des pressions à la baisse aux deuxième et troisième trimestres, les cours du brut ont commencé à se redresser au quatrième trimestre 2012, en contexte de diminution de l'offre de l'OPEP et de l'intensification des tensions géopolitiques.

Après le raffermissement du prix du pétrole en 2011 qui s'est établi à 112,94 dollars/baril, en moyenne annuelle, contre 80,15 dollars/baril en 2010 (62,25 dollars/baril en 2009), le prix moyen mensuel du pétrole a fluctué entre 94,94 et 125,70 dollars/baril en 2012. En moyenne annuelle et par rapport à son niveau de l'année 2011, il a fléchi à 111,05 dollars/baril en 2012. Après un haut au premier trimestre 2012 (119,31 dollars/baril), le prix moyen trimestriel a fléchi au second trimestre pour se stabiliser relativement au cours des deux trimestres suivants, débouchant sur un amenuisement en moyenne semestrielle. Il s'est établi à 108,66 dollars/baril au second semestre contre 113,37 dollars/baril au premier semestre. Les prix moyens semestriels étaient plus élevés au titre de l'année précédente, soit 112,82 dollars/baril au premier et 112,96 dollars/baril au second semestres.

La baisse du prix du pétrole au second trimestre et sa relative stabilisation au troisième trimestre se sont conjuguées à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro. En conséquence, et malgré une diminution de 3,3 % en volume, les exportations d'hydrocarbures ont atteint 70,58 milliards de dollars en 2012 (71,66 milliards de dollars en 2011) dont 46,8 % au titre du second semestre. Cela correspond à une diminution de 11,82 % par rapport au premier semestre, alors que l'année 2011 a enregistré une relative stabilisation des exportations d'hydrocarbures en données semestrielles. Au titre de l'année 2012, la part des hydrocarbures liquides est passée de 66,3 % au premier semestre à 70,7 % au second semestre.

BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 9

COMMERCE EXTERIEUR

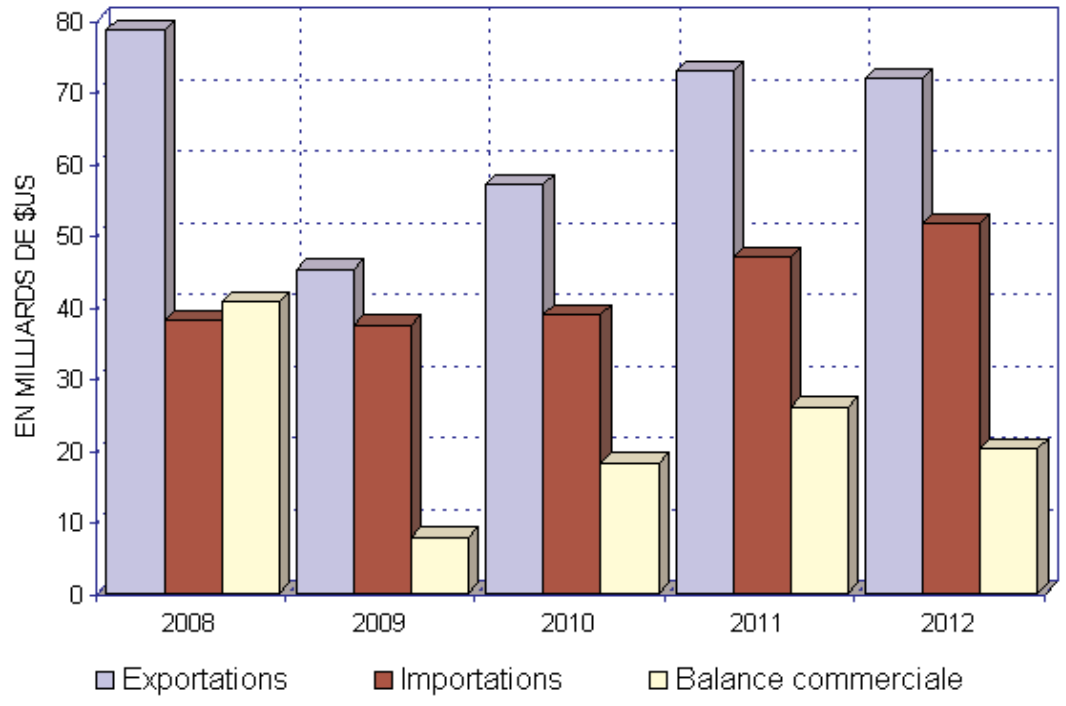

GRAPHIQUE 10

SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

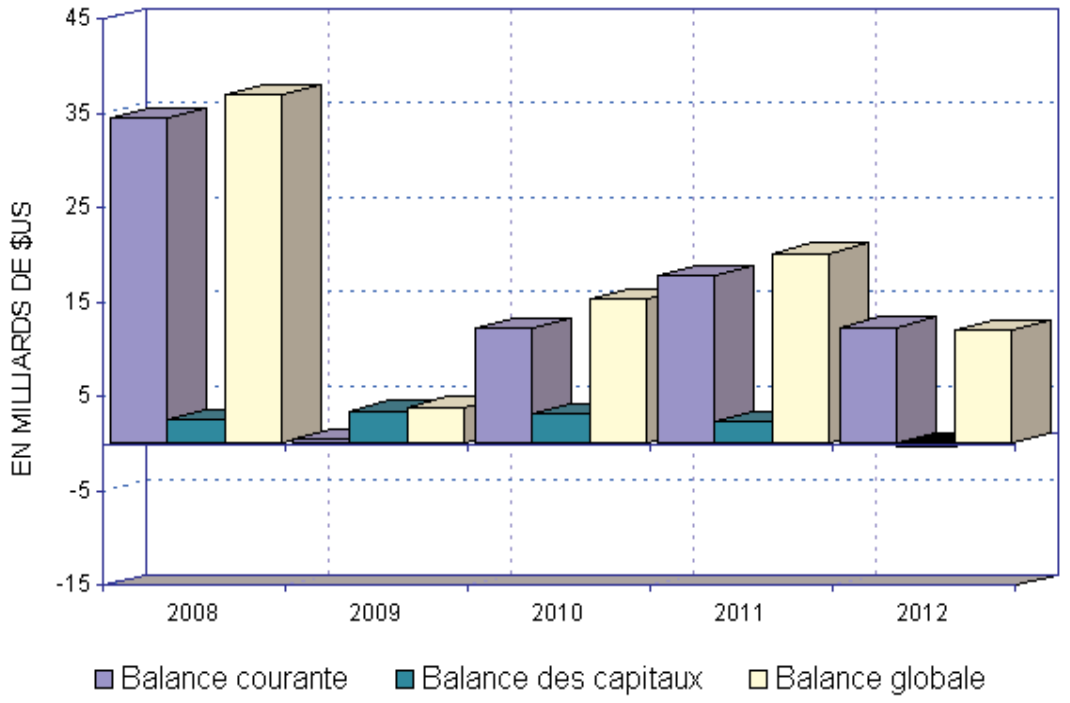

Quant aux exportations hors hydrocarbures, si elles ont fléchi en 2012 (1,15 milliard de dollars) par rapport à leur niveau réalisé l'année précédente (1,23 milliard de dollars), le second semestre de l'année sous revue a enregistré une meilleure performance (0,74 milliard de dollars). Ce faible niveau des exportations hors hydrocarbures, quoique supérieur à celui de 2010 et 2009, est en deçà du « seuil » de 1,4 milliard de dollars atteint en 2008. La faiblesse structurelle en la matière confirme la faible diversification de l'économie nationale et interpelle quant à sa compétitivité externe, d'autant que les importations se caractérisent par un trend haussier en 2012, sous l'effet de l'envolée des importations des biens de consommation non alimentaires (+39,84 %).

Cet emballement des importations des biens de consommation non alimentaires a grandement contribué à la forte progression des importations de biens fob (9,89 %), qui ont atteint le niveau de 51,57 milliards de dollars en 2012 (46,93 milliards de dollars en 2011) contre 37,99 milliards de dollars en 2008. Après l'année 2008, marquée par une envolée en la matière (+44,2 %), suivie par une relative stabilisation en 2009 et 2010, la progression de presque à deux chiffres en 2012 a succédé à une croissance encore plus élevée en 2011 (20,68 %). Les niveaux très élevés des importations réalisés en 2011 et 2012 contrarient l'objectif escompté des mesures de prudence prises en 2009 pour faire face au choc externe, à travers notamment le renforcement du dispositif de traçabilité des paiements avec l'extérieur dites de bonne foi et de lutte contre l'informel.

Le rebond des importations, en 2011 et 2012, s'est produit également en rythme semestriel. Elles ont atteint aux premier et second semestres de l'année 2012, respectivement 25,75 et 25,84 milliards de dollars, en progression par rapport au second semestre 2011 (23,1 milliards de dollars). La poursuite du rebond des importations de biens en 2012 a été tirée par l'envolée des importations des biens de consommation non alimentaires (39,84 %) et des importations des produits pétroliers (325,9 %), alors que les importations de biens d'équipement industriels ont reculé de 16,79 % en contexte de stabilisation de celles des matières premières. Une telle tendance ne semble pas militer en faveur de la substitution aux importations, à mesure que la part relative des importations de biens de consommation non alimentaires a presque doublé en 2012 (18,7 %) comparativement aux années 2010 (10,6 %) et 2011 (14,7 %).

En effet, la forte augmentation du niveau des importations de biens a eu pour conséquence la réduction de l'excédent de la balance commerciale à 20,17 milliards de dollars en 2012 (25,96 milliards de dollars en 2011), surtout au second semestre, où les exportations d'hydrocarbures ont été moindres et les

BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010	2011	2012 *
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**34,450**	**0,402**	**12,149**	**17,766**	**12,302**
Balance commerciale	40,596	7,784	18,205	25,961	20,167
Exportations, (f.o.b.)	78,589	45,186	57,090	72,888	71,736
Hydrocarbures	77,194	44,415	56,121	71,661	70,583
Autres (hors hydrocarbures)	1,395	0,771	0,969	1,227	1,153
Importations (f.o.b.)	-37,993	-37,402	-38,885	-46,927	-51,569
Services, hors revenus des facteurs, nets	-7,589	-8,696	-8,340	-8,805	-7,126
Crédits	3,487	2,986	3,567	3,745	3,961
Débits	-11,076	-11,682	-11,907	-12,550	-11,087
Revenus des facteurs nets	-1,335	-1,318	-0,366	-2,039	-3,908
Crédits	5,133	4,746	4,598	4,453	3,922
Débits	-6,468	-6,064	-4,964	-6,492	-7,830
Paiements des intérêts	-0,187	-0,173	-0,110	-0,241	-0,325
Autres	-6,281	-5,891	-4,854	-6,251	-7,505
dont: part des associés (hydrocarb.)	-4,560	-3,920	-3,930	-4,970	-6,342
Transferts nets	2,778	2,632	2,650	2,649	3,169
Solde du compte de capital	**2,540**	**3,457**	**3,177**	**2,375**	**-0,245**
Compte de capital					-0,009
Investissements directs nets	2,490	2,546	3,478	2,045	1,524
Capitaux officiels nets	**-0,428**	**1,515**	**0,136**	**-1,081**	**-0,622**
Tirages	0,838	2,198	0,575	0,067	0,247
Amortissements	-1,266	-0,683	-0,439	-1,148	-0,869
Erreurs et omissions (en net)	0,478	-0,604	-0,437	1,411	-1,138
Solde global	**36,990**	**3,859**	**15,326**	**20,141**	**12,057**
Financement	**-36,990**	**-3,859**	**-15,326**	**-20,141**	**-12,057**
Augmentation des réserves brutes (-)	-36,530	-2,278	-14,996	-20,035	-12,216
Rachats au FMI					
Autres créances, produits de placement dû	-0,460	0,089	-0,078	0,102	0,195
Allocations de DTS		-1,670			
Position de réserves au FMI		0,000	-0,252	-0,208	-0,036
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	143,100	148,910	162,221	182,224	190,661
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**34,996**	**36,405**	**38,326**	**36,765**	**36,516**
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	99,970	62,250	80,150	112,943	111,045

* Situation provisoire

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

importations de biens à la hausse. Cette situation engendre de facto une vulnérabilité pour la balance commerciale.

Cependant, le déficit de la balance des services (hors revenus des facteurs) s'est, quant à lui, amenuisé en 2012 à 7,13 milliards de dollars (8,80 milliards en 2011), sous l'effet de la contraction des importations de services dont le montant atteint (11,09 milliards de dollars contre 12,55 milliards de dollars en 2011) est le plus faible niveau des quatre dernières années. Cette tendance favorable s'est conjuguée à une légère progression des entrées de ressources au titre des services hors revenus des facteurs, débouchant sur une diminution de près de deux milliards de dollars du déficit du poste services (hors revenus des facteurs) au cours de l'année 2012. Il s'agit là d'une performance particulière, à mesure que le déficit en la matière est le plus faible des cinq dernières années.

L'évolution de la structure des importations de services en 2012 indique la poursuite de l'augmentation du poste « transport », corrélé au niveau des importations de biens, une relative stabilisation des services importés au titre du poste « bâtiment et travaux publics », après leur diminution en 2011, pendant que les « services techniques » importés ont enregistré une forte contraction (-31 %). Cette dernière s'explique par le fort recul des services techniques importés par le secteur des hydrocarbures qui avaient enregistré une envolée durant ces dernières années. En conséquence, le poste « services techniques » n'est plus le plus important des services importés en 2012, il égale celui du « transport » (3,7 milliards de dollars).

Sous l'effet des transferts plus importants des associés de l'entreprise nationale des hydrocarbures (+27,61 %) et de la baisse des revenus au titre des investissements à l'étranger, l'année 2012 a enregistré un élargissement substantiel du déficit des « revenus des facteurs » dont le niveau a presque doublé par rapport à l'année 2011. La baisse des recettes au titre des revenus des facteurs est liée à la persistance du maintien du taux directeur de la Federal Reserve à un niveau quasi nul et de celui de la BCE à moins d'un pourcent. Corrélativement, la poursuite de politiques monétaires non conventionnelles par les banques centrales des pays développés contribuent aux taux d'intérêt historiquement très bas. Il est utile de noter ici que le quatrième trimestre 2012 a enregistré une stabilisation de la situation sur les marchés financiers, sous l'effet principalement de ces mesures de politiques monétaires très accommodantes.

En tant qu'élément de la balance courante, le poste « transferts nets » a enregistré une performance historique en 2012 (3,17 milliards de dollars), après une stabilisation au cours des trois années précédentes (2,6 milliards de dol-

lars). Malgré cette amélioration des entrées nettes au titre des transferts, l'excédent du compte courant extérieur, élément pivot de la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie en contexte de convertibilité du dinar pour les transactions courantes, s'est contracté au cours de l'année sous revue pour s'établir à 12,30 milliards de dollars (17,77 milliards de dollars en 2011), en raison principalement d'une forte augmentation des importations de biens et d'un élargissement du déficit du poste « revenus des facteurs nets » en contexte de diminution des exportations des hydrocarbures.

Au total, le compte courant extérieur est resté excédentaire en 2012, pendant que le compte capital a dégagé un léger déficit en situation de baisse des entrées nettes au titre des investissements directs étrangers (1,52 milliard de dollars contre 2 milliards de dollars en 2011). Quant à la balance des capitaux officiels, elle a été plus favorable en 2012. En conséquence, le solde global de la balance des paiements est estimé à 12 milliards de dollars en 2012, alimentant de facto l'accumulation des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, mais à un degré moindre par rapport à l'année précédente et même relativement à l'année 2010. Ainsi, avec le flux de réserves et l'effet de valorisation, l'encours des réserves de change (or non compris) a atteint 186,32 milliards de dollars à fin juin 2012 contre 182,22 milliards de dollars à fin décembre 2011, pour ensuite s'établir à 190,66 milliards de dollars à fin décembre 2012. Le flux des réserves officielles de change de l'année 2012 a surtout été enregistré au premier semestre. Avec un tel niveau de réserves officielles de change (or non compris) à fin décembre 2012, l'Algérie est classée parmi les premiers pays émergents en terme de ratio réserves de change/produit intérieur brut. Cela témoigne de la très bonne résilience de la position financière extérieure de l'Algérie face à des chocs externes éventuels.

Cette performance particulière, à en juger par l'encours des avoirs extérieurs avoisinant l'équivalant de 36,5 mois d'importations de biens et services à fin 2012, a amené la Banque d'Algérie à poursuivre la gestion prudente des réserves officielles de change en mettant de plus en plus en avant le suivi rigoureux et la gestion des risques, tout en atteignant un niveau de rendement acceptable. Face à la persistance de la crise de la dette souveraine dans la zone euro et des risques bancaires corrélatifs, la Banque d'Algérie a pris des mesures de prudence appropriées pour préserver le capital des investissements de toute perte. Aussi, les investissements effectués par la Banque d'Algérie dans les titres souverains des pays de la zone euro portent sur les titres les moins risqués, pendant que les dépôts sont orientés plus vers les banques centrales pour minimiser au maximum le risque de contrepartie.

Au total, et malgré le niveau très élevé des importations fob, la position financière extérieure nette de l'Algérie s'est davantage consolidée au cours de l'année 2012. En effet, avec la progression des réserves officielles de change, l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes a reculé en 2012 en situation de stabilisation de la dette extérieure à court terme autour d'un milliard de dollars. Cette solidité de la position financière externe nette et la gestion prudente des réserves officielles de change constituent les deux principaux piliers de la stabilité financière externe de l'Algérie.

IV.1.2 - Du renforcement de la soutenabilité de la dette extérieure

Après la crise de la dette extérieure qui a débouché sur le rééchelonnement de la dette extérieure entre 1994 et 1998, l'Algérie a mis en œuvre une stratégie de désendettement extérieur au moyen d'importants remboursements par anticipation, principalement entre 2004 et 2006. Dans ce cadre, il est utile de rappeler que l'année 2006 a enregistré une forte réduction de la dette publique extérieure qui est intervenue juste à la veille de la crise financière internationale.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes connaît une tendance baissière depuis 2004, passant de 21,411 milliards de dollars à fin 2004 à 5,062 milliards de dollars à fin 2006, année de forte réduction de la dette extérieure (11,580 milliards de dollars), pour s'établir à 2,479 milliards de dollars en 2012 contre 3,263 milliards de dollars à fin 2011.

Après une stabilisation entre 2006 et 2010 à environ 5,6 milliards de dollars (5,681 milliards de dollars à fin 2010), l'encours de la dette extérieure totale a diminué en 2012 pour la seconde année consécutive (3,637 milliards de dollars contre 4,405 milliards de dollars à fin 2011). Représentée essentiellement par les avances à très court terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie, la dette à court terme s'est stabilisée à 1,158 milliard de dollars (1,142 milliard de dollars à fin 2011), après un « pic » de 1,778 milliard de dollars à fin 2010, pendant que la dette à moyen et long termes a poursuivi son trend baissier en 2012.

Pour mémoire, l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes comporte des dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie. L'année 2009 a vu l'introduction de mesures législatives endiguant le financement extérieur des investissements en partenariat, privilégiant le recours à l'épargne intérieure accrue en contexte de solvabilité soutenue.

GRAPHIQUE 11

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES PAR TYPE DE CREDITS

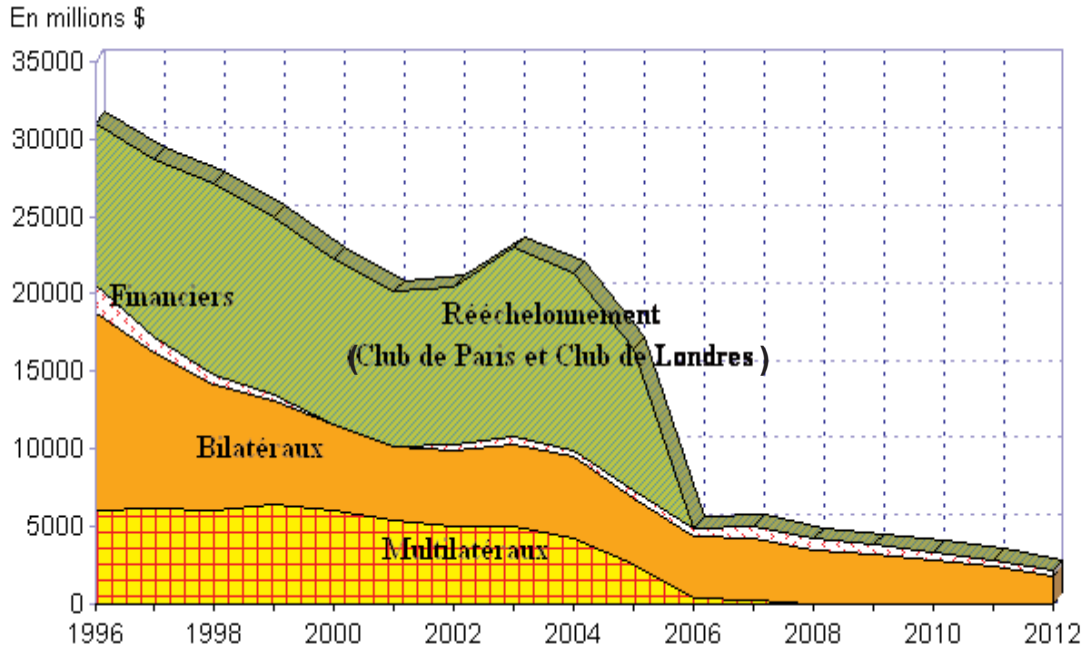

GRAPHIQUE 12

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES

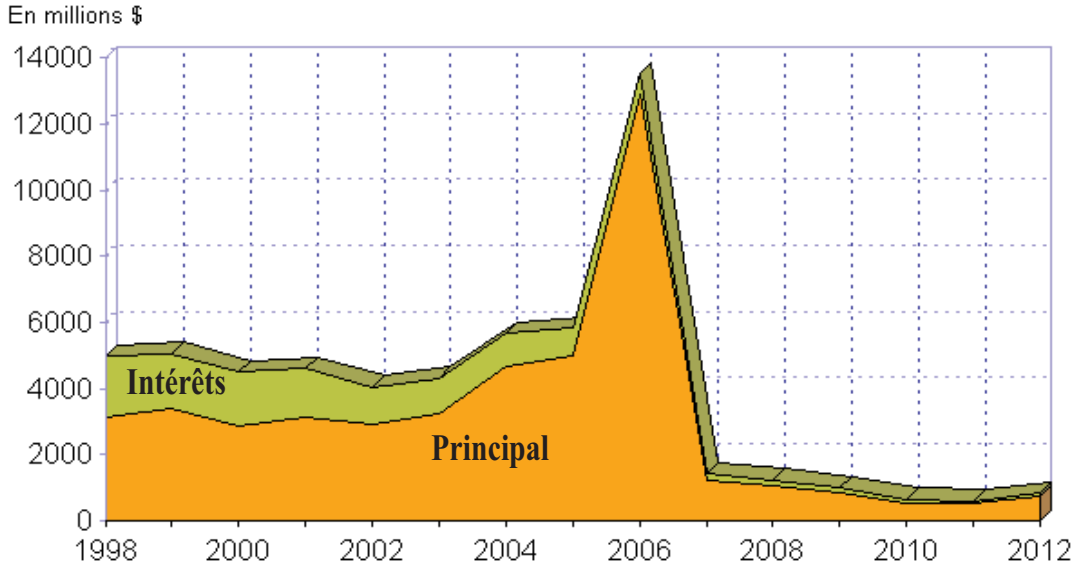

Le pic de 2006 représente les remboursements anticipés de la dette

Au total, la structure de l'encours de la dette à moyen et long termes par type de crédit, à fin 2012, confirme la prédominance des crédits bilatéraux qui s'établissent à 1,776 milliards de dollars (2,437 milliards de dollars à fin 2011). Cette catégorie de crédit s'est contractée de 27,12 % en 2012, représentant 71,64 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes (74,68 % en 2011 et 72,71 % en 2010). Ces crédits bilatéraux se répartissent à concurrence de 72,47 % pour les crédits gouvernementaux et 27,53 % pour les crédits commerciaux garantis. Pour ce qui est des crédits financiers, il se sont stabilisés en 2012 par rapport à l'année précédente.

L'effet de la forte réduction de la dette extérieure au cours de la seconde moitié des années 2000 émerge clairement au niveau des indicateurs pertinents en la matière, comme en témoigne la très bonne soutenabilité de la dette extérieure à fin 2012. En particulier, le service de la dette extérieure a augmenté en 2012 (0,844 milliard de dollars dont 0,735 milliard de dollars en principal contre 0,615 milliard de dollars dont 0,536 milliard de dollars en principal en 2011), après être tombé en 2010 à 0,666 milliard de dollars (1 000 millions de dollars en 2009). Le ratio du service de la dette extérieure s'est établi à 1,1 % en 2012, alors qu'il était de 2,1 % en 2009 (59 % en 1999). Ce très faible niveau pour la troisième année consécutive confirme la bonne soutenabilité de la dette à moyen et long termes. En particulier, le service de la dette à la charge du budget de l'Etat a représenté 57 % du service de la dette totale en 2012 (16 % en 2011), en contexte de viabilité soutenue des finances publiques.

En ce qui concerne les autres ratios d'endettement, la structure de la dette par devise montre que la part du dollar a diminué à 42 % à fin 2012 contre 46 % à fin 2011 (44 % à fin 2010), alors que celle de l'euro est montée à 50 % (47 % à fin 2011) ; les parts relatives des autres devises étant très faibles. La quasi absence de mobilisation de dette en 2012 a fait que l'impact de taux de change a joué sous forme de valorisation au titre de l'encours de fin 2011. L'euro s'étant déprécié de 7,59 %, en moyenne annuelle, contre le dollar en 2012 par rapport à l'année 2011, passant de 1,3920 dollar pour un euro en 2011 à 1,2864 dollar pour un euro en 2012, l'encours de la dette extérieure a enregistré une légère baisse en 2012. En outre, le niveau bas de l'encours réduit substantiellement l'effet de la volatilité accrue des cours de change des principales devises sur la dette extérieure de l'Algérie.

Quant à la répartition de la dette à moyen et long termes par taux d'intérêt (fixe versus variable), elle a été marquée en 2012 par une stabilisation de la part du taux fixe à 84,32 % (entre 84 et 85 % en 2010 - 2011) contre 15,68 % pour le taux variable. Aussi, le taux fixe moyen annuel de la dette à moyen et long

ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	0,011	0,010	0,009	0,007	0,006
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	3,437	3,169	2,838	2,437	1,776
Crédits gouvernementaux directs	2,185	2,157	2,023	1,808	1,287
Créd. acheteurs & fourn. assurés	1,252	1,012	0,815	0,629	0,489
Crédits financiers	0,602	0,473	0,431	0,284	0,232
Crédits financiers & Crédits-bails	0,602	0,473	0,431	0,284	0,232
Opérations de reprofilage	-	-	-	-	
Financement d'acomptes	-	-	-	-	
Crédits commerciaux non assurés	0,035	0,035	0,008	0,003	0,002
Crédits fournisseurs	0,035	0,035	0,008	0,003	0,002
Autres crédits	-	-	-	-	
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	-	-	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-	-	-
Sous Total :	**4,185**	**3,787**	**3,386**	**2,831**	**2,116**
Soutien de maisons mères à leurs filiales en Algérie *	0,656	0,569	0,517	0,432	0,363
Total dette à moyen et long termes	**4,841**	**4,356**	**3,903**	**3,263**	**2,479**
Dette à court terme **	1,080	1,331	1,778	1,142	1,158
Total de la dette extérieure	**5,921**	**5,687**	**5,681**	**4,405**	**3,637**

* A la balance des paiements, le soutien à terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie est inclus dans la rubrique "Investissements directs étrangers"

** D'une durée initiale d'une année et moins

Source : Banque d'Algérie

GRAPHIQUE 13

REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE AU 31/12/2012

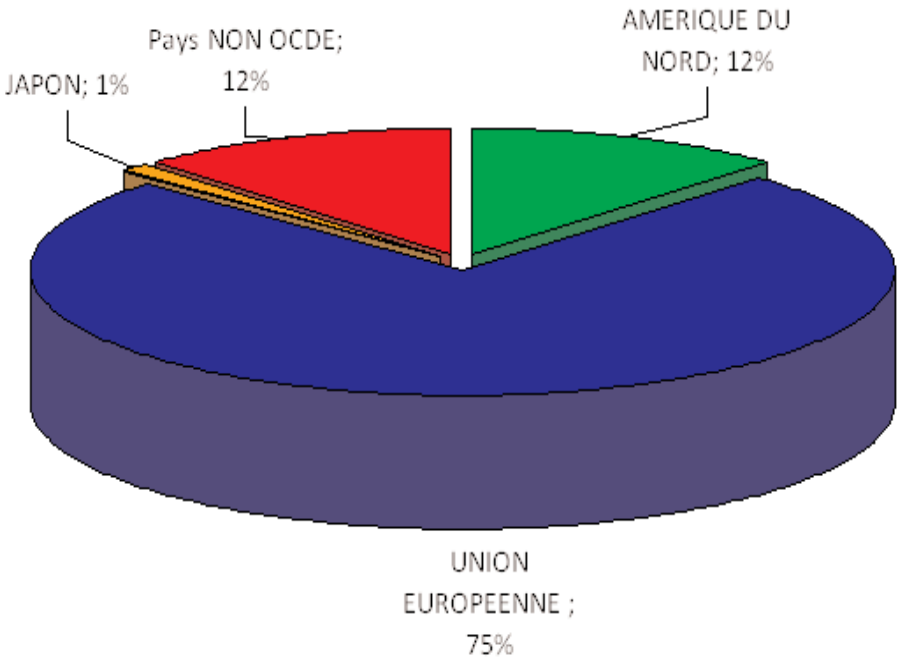

GRAPHIQUE 14

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES
PAR DEVISE AU 31/12/2012

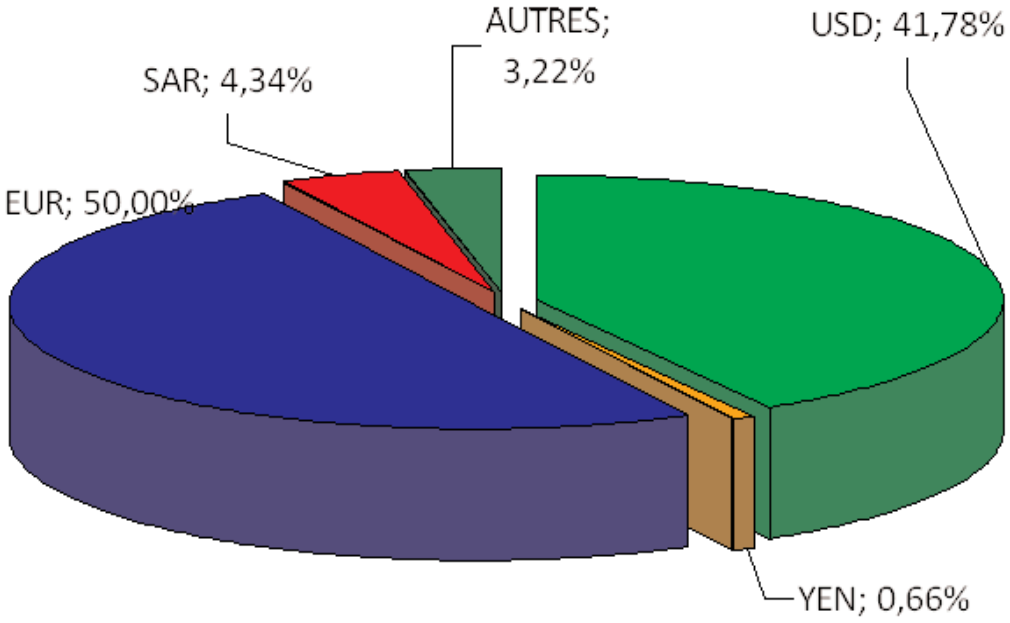

termes qui était de 2,36 % en 2010 (2,35 % en 2008) s'établit à 2,16 % en 2011 et 2,11 % en 2012.

Les autres indicateurs de la dette extérieure à moyen et long termes confirment la nette amélioration de la situation de l'endettement extérieur, d'autant que le ratio encours de la dette à moyen et long termes/PIB a reculé à 1,21 % en 2012 (1,64 % en 2011 et 2,42 % en 2010) contre 35,2 % en 2003 et 16 % en 2005, l'année 2006 ayant enregistré d'importants remboursements par anticipation. De plus, l'encours de la dette extérieure totale ne représente que 4,8 % des exportations de biens et services en 2012.

Au total, le bas niveau de la dette extérieure à moyen et long termes, le fort recul de la dette à court terme en 2012 et le très faible niveau du service de la dette extérieure à moyen et long termes (1,1 % des exportations des biens et services), témoignent de la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie dans un environnement international marqué par la crise de la dette souveraine dans les pays développés et des besoins de financement extérieurs accrus de plusieurs pays émergents et en développement.

IV.2 - MARCHE INTERBANCAIRE ET TAUX DE CHANGE

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes en contexte d'ajustements structurels en 1994-1998, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes (biens et services, revenus des facteurs et transferts) a été complété en septembre 1997 lorsque l'Algérie a adopté les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International, sachant que le dispositif défini par le règlement n° 95-07 du 23 décembre 1995 (modifiant et remplaçant le règlement n° 92-04 du 22 mars 1992) relatif au contrôle des changes avait déjà permis une avancée décisive en matière de convertibilité courante du dinar.

Le règlement n° 07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger confirme clairement cette convertibilité, à travers son article 3 qui stipule que : « …les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes sont libres. Ils s'effectuent par les intermédiaires agréés ».

IV.2.1 - Marché interbancaire des changes

En phase avec la libéralisation du régime des changes et l'amélioration de la balance des paiements, le marché interbancaire des changes a été mis en place

par la Banque d'Algérie dès le début de 1996. Sous l'angle de l'offre, la Banque d'Algérie est le principal intervenant sur le marché interbancaire des changes, à mesure que l'essentiel des recettes d'exportation des hydrocarbures alimente les réserves officielles de change gérées par la Banque d'Algérie, en situation de faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures.

A travers ses interventions, la Banque d'Algérie demeure la principale source de devises offertes sur le marché interbancaire des changes où la détermination des cours, applicables aux opérations conclues suivant les règles et usages internationaux, relève des mécanismes de marché. Aussi, la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique dite de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, monnaies des principaux partenaires commerciaux de l'Algérie.

Les cours de change du dinar vis-à-vis des principales devises sont déterminés de manière flexible sur le marché interbancaire des changes en fonction des conditions de l'offre et de la demande. Les fondamentaux macroéconomiques étayent la politique de stabilisation du taux de change du dinar à son niveau d'équilibre.

L'évaluation du taux de change effectif réel d'équilibre pour l'Algérie repose sur une des trois approches adoptées par le groupe consultatif du taux de change (CGER), créé par le Fond Monétaire International en 1990, à savoir celle fondée sur le taux de change réel d'équilibre déterminée en fonction des fondamentaux de l'économie. Les deux autres approches sont basées sur l'équilibre macroéconomique et sur la viabilité extérieure.

Le taux de change n'est pas seulement le prix d'une monnaie par rapport à une autre, mais il joue un double rôle de variable d'ajustement macroéconomique et de stabilisateur (amortisseur) en cas de choc externe. En effet, le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique de compétitivité englobant les échanges commerciaux de l'Algérie avec quinze de ses principaux pays partenaires commerciaux représentant 88 % des échanges globaux de l'année de base (1995). Sous l'angle opérationnel, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de moyen terme du taux de change effectif réel du dinar ; le taux de change effectif réel de moyen terme du dinar devant rester proche de sa valeur d'équilibre déterminée par les fondamentaux de l'économie nationale sous l'angle de perspective.

Au total, si la Banque d'Algérie continue de conduire une politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel, il est nécessaire de renforcer davantage les fondamentaux du taux de change, notamment par des gains de productivité dans les secteurs hors hydrocarbures, et de renforcer également la compétitivité externe de ces derniers. Le renforcement en 2011 du dispositif de soutien aux exportations hors hydrocarbures s'est s'inscrit dans cet objectif stratégique. En particulier, le délai de rapatriement des recettes d'exportations hors hydrocarbures a été porté de 120 jours à 180 jours, par règlement du Conseil de la monnaie et du crédit d'octobre 2011. En outre, la Banque d'Algérie a augmenté la quotité de ces recettes utilisables à la libre initiative des opérateurs pour promouvoir leurs exportations.

La Banque d'Algérie a également pris, en octobre 2011, de nouvelles mesures pour activer le rôle des banques sur le marché interbancaire des changes notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises. Cependant, sur le plan opérationnel, les banques sont restées inactives au cours de l'année 2012 sur le segment à terme du marché interbancaire des changes, en vu de la quasi absence d'opérations sur le marché monétaire interbancaire en raison d'excès structurel de liquidités.

IV.2.2 - Evolution du taux de change du dinar

La conjoncture internationale, caractérisée par la crise financière mondiale (2008-2012), a mis en avant l'acuité de la volatilité des cours de change des principales devises, à savoir le dollar américain, l'euro, le yen et la livre sterling, y compris en termes de taux de change réels.

L'année sous revue, et surtout les trois derniers trimestres, a enregistré de larges mouvements des cours de change de ces principales devises. En particulier, le yen s'est déprécié de plus de 15 % par rapport au dollar et à l'euro, et plus de 20 % contre les monnaies de l'Asie Pacifique, principalement entre septembre et décembre 2012. De plus, la volatilité de court terme des cours yen/dollar et yen/euro a augmenté en fin d'année.

Le cours euro/dollar est passé de 1,2910 EUR/USD au mois de janvier 2012 à 1,3238 EUR/USD au mois de février 2012, correspondant à une appréciation de 2,54 %. L'euro s'est, par la suite, déprécié face au dollar entre février et juillet 2012 où le cours euro/dollar passant de 1,3238 EUR/USD au mois de février à 1,2278 EUR/USD au mois de juillet. La dépréciation au cours de cette période est évaluée à 7,25 %. Entre juillet et octobre 2012, l'euro s'est

de nouveau apprécié de 3,47 % face au dollar, le cours passant de 1,2278 EUR/USD au mois de juillet à 1,2974 EUR/USD au mois d'octobre. Le quatrième trimestre de l'année sous revue a enregistré une dépréciation de l'euro (1,06 %) entre octobre et novembre, puis une appréciation de 2,2 % entre novembre et décembre. Ainsi, le cours euro/dollar est passé de 1,2974 EUR/USD en octobre à 1,2837 EUR/USD en novembre, pour s'établir à 1,3119 EUR/USD en décembre 2012.

Le taux de change moyen annuel de l'euro face au dollar américain s'est déprécié de 7,59 % en 2012 par rapport à son niveau de l'année 2011, passant de 1,3920 EUR/USD en 2011 à 1,2864 EUR/USD en 2012.

L'évolution des cours de change de ces devises au cours de l'année 2012, a eu un impact sur les principales économies émergentes en situation de moindre accumulation des réserves de change. Cependant, les niveaux de leurs réserves de change restent historiquement élevés.

En moyenne annuelle, le cours de change moyen du dollar américain face au yuan chinois s'est déprécié de 2,39 % par rapport à son niveau de l'année 2011 (6,3085 USD/CNY contre 6,4633 USD/CNY en 2011). Par ailleurs, le cours moyen du dollar sur les douze mois de l'année 2012 a enregistré des appréciations face au réal brésilien et la roupie indienne, respectivement de l'ordre de 16,69 % (1,9530 USD/BRL contre 1,6737 USD/BRL en 2011) et 30,52 % (53,3586 USD/INR contre 40,8801 USD/INR en 2011).

Le cours de change de l'euro, sur les douze mois de l'année 2012, a enregistré des appréciations par rapport à la roupie indienne et le réal brésilien, respectivement de l'ordre de 5,80 % (68,6295 EUR/INR contre 64,8669 EUR/INR en 2011) et 7,90 % (2,5097 EUR/BRL contre 2,3860 EUR/BRL en 2011). Il s'est, par contre, déprécié par rapport au rouble russe et au yuan chinois, respectivement de l'ordre de 2,34 % (39,9238 EUR/RUB contre 40,8797 EUR/RUB en 2011) et 9,86 % (8,1094 EUR/CNY contre 8,9961 EUR/CNY en 2011).

Cette nouvelle conjoncture a nécessité le renforcement du mécanisme flexible et dynamique de gestion des interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes, notamment par le renforcement du suivi quotidien de l'évolution du taux de change nominal combiné aux perspectives d'évolution des prix relatifs. En effet, face à la volatilité des cours de change des principales devises et son impact sur les économies émergentes malgré une stabilisation sur les marché financiers au quatrième trimestre 2012, la

Banque d'Algérie a continué de conduire une politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel, en fonction de l'évolution des fondamentaux.

Le taux de change moyen annuel du dinar algérien contre l'euro s'est très légèrement apprécié (0,05 %) en 2012 par rapport à l'année 2011, passant de 102,2154 EUR/DZD en 2011 à 102,1627 EUR/DZD en 2012. Cependant, en terme de variation trimestrielle de fin de période, le taux de change du dinar contre l'euro s'est apprécié de 3,37 % durant le quatrième trimestre de l'année 2012 par rapport au même trimestre de l'année 2011, le cours passant de 106,5322 EUR/DZD au quatrième trimestre 2011 à 102,9469 EUR/DZD au quatrième trimestre 2012.

Par rapport au dollar américain, le taux de change moyen annuel du dinar algérien s'est établi à 77,5519 USD/DZD en 2012 contre 72,8537 USD/DZD en 2011, soit une dépréciation de l'ordre de 6,45 %. En termes de variation trimestrielle de fin de période, le quatrième trimestre de l'année 2012 a enregistré une dépréciation du dinar de seulement 2,69 % par rapport au même trimestre de l'année 2011. Le cours de fin de période est ainsi passé de 76,0563 USD/DZD à fin décembre 2011 à 78,1025 USD/DZD à fin décembre 2012.

Si le taux de change effectif nominal du dinar s'est stabilisé en 2012, le taux de change effectif réel a enregistré une appréciation de 5,8 %, en moyenne annuelle, sous l'effet principalement de l'élargissement du différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses principaux partenaires. Ce différentiel s'est établi à 6,22 % en 2012 contre 1,61 % en 2011, résultant de l'envolée de l'inflation des prix à la consommation en Algérie et la décélération de l'inflation dans les pays partenaires.

Au total, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a permis d'atténuer l'impact de la volatilité des cours de change des principales devises sur l'économie nationale notamment en atténuant l'effet sur les prix intérieurs.

CHAPITRE V :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES

Au cours des années 2000 et jusqu'en 2008, les dépenses publiques ont fortement augmenté mais conjointement à la hausse des recettes budgétaires de sorte que la viabilité des finances publiques était assurée, comme en témoigne la constitution d'importantes ressources dans le Fonds de régulation des recettes (FRR). Dans ce contexte, la forte augmentation des dépenses publiques sur cette période résultait, notamment de 2005 à 2008, de celle des dépenses d'équipement dont le rapport aux dépenses courantes est passé de 65,4 % en 2001 à 89 % en 2008.

En revanche, depuis 2009 et en dépit de la relative stabilisation des dépenses budgétaires d'équipement, les soldes budgétaires globaux ont été déficitaires mais avec des ampleurs très inégales. Après l'important déficit de 2009 inhérent à la chute des recettes fiscales des hydrocarbures (-41 %) liée au choc externe de grande ampleur, les déficits de 2010 et 2011 n'ont représenté respectivement que 0,6 % et 0,4 % du PIB. Le déficit budgétaire s'est de nouveau accru en 2012 (4,8 %), en raison de la forte croissance des dépenses totales (22,5 %) et, en particulier, de celle des dépenses courantes (27,2 %), après celles non moins élevées de 2011 (respectivement de 31 % et 45,9 %).

Ainsi, en dépit de la stabilité des prix des hydrocarbures à un niveau élevé (111 dollars le baril en 2012 contre 112,9 dollars en 2011), les fortes augmentations successives des dépenses publiques de ces deux dernières années, et de surcroît de fonctionnement, ont abouti à un déficit budgétaire substantiel. Compte tenu du trend baissier des exportations d'hydrocarbures en volume depuis 2006 et du trend haussier des dépenses courantes, la viabilité budgétaire émerge comme préoccupation de court terme, comme cela apparaît nettement de l'analyse de la situation des finances publiques des deux dernières années.

V.1 - RECETTES BUDGETAIRES

En 2012, les recettes budgétaires s'établissent à 6 411,3 milliards de dinars contre 5 790,1 milliards de dinars en 2011, soit une progression de 10,7 %. Elles se sont donc accrues de 621,2 milliards de dinars contre 1 397,2 milliards en 2011. Après la forte baisse de 2009 (-29,2 %), les recettes budgétaires ont donc progressé de 2 735,3 milliards de dinars en trois années (74,4 %). A l'inverse des années 2010 et 2011 où c'est les recettes des hydrocarbures qui concouraient le plus à l'augmentation des recettes budgétaires totales, en 2012,

FINANCES PUBLIQUES

GRAPHIQUE 15

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En milliards de Dinars

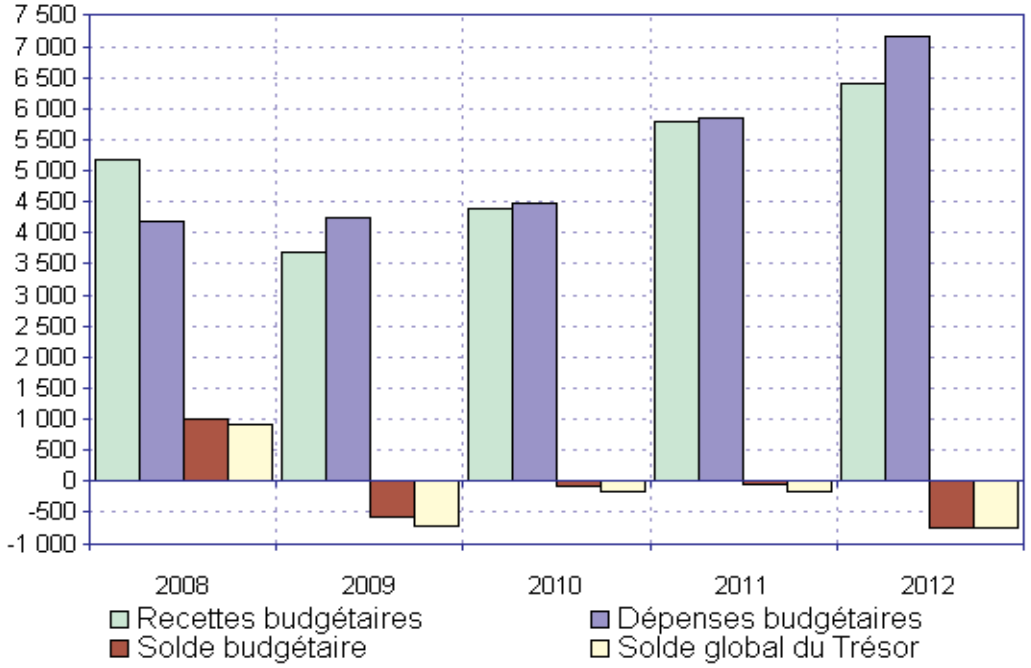

GRAPHIQUE 16

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
(EN % DU PIB)

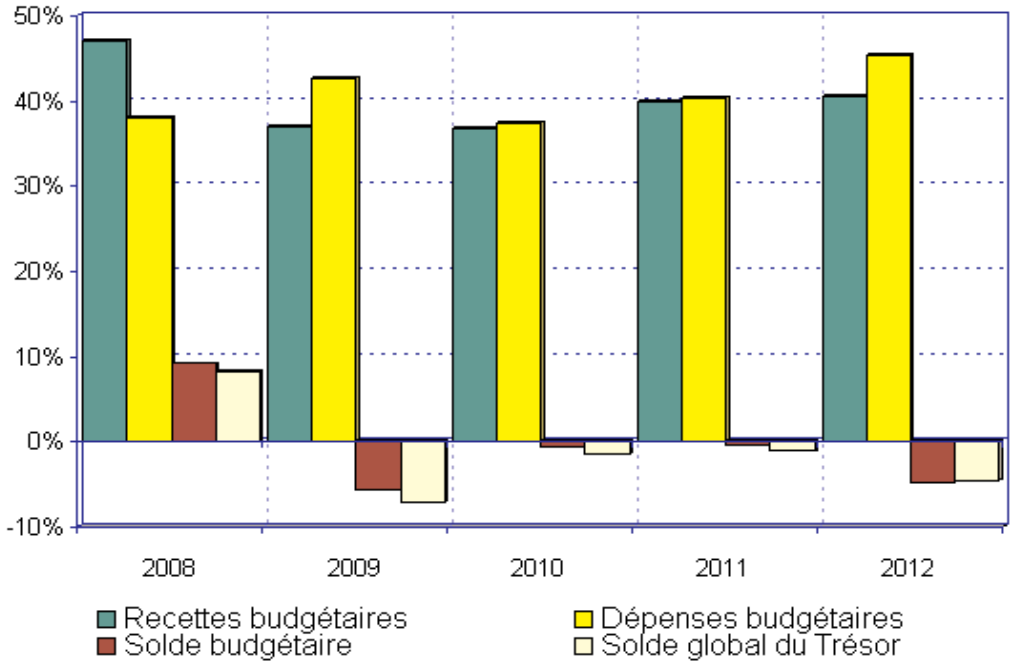

elles n'y ont contribué qu'à hauteur de 32,9 % (contre 82 % en 2011 et 68,7 % en 2010) et celles hors hydrocarbures à hauteur de 67,1 % (contre 18 % en 2011).

Rapportées au PIB, les recettes totales se sont stabilisées à hauteur de 40,5 % du flux annuel de richesse produite contre 39,9 % en 2011. En revanche, le ratio recettes ordinaires sur PIB Hors hydrocarbures est passé de 19,5 % en 2011 à 20,9 % en 2012, soit une progression annuelle de 1,4 point de pourcentage, quasiment équivalente à son augmentation entre 2009 et 2011 (1,3 point).

Les recettes des hydrocarbures ont augmenté de 5,1 % en 2012 (contre 37 % en 2011), passant de 3 979,7 milliards de dinars en 2011 à 4 184 milliards de dinars en 2012. Elles représentent cette année 2,75 fois le montant de la fiscalité budgétisée au prix de référence (37 dollars le baril) contre 2,5 fois en 2011. Rapportées aux recettes budgétaires totales, les recettes des hydrocarbures représentent 65,3 % en 2012 contre 68,7 % en 2011 et couvrent 58,4 % des dépenses budgétaires totales contre 68 % en 2011. De même, alors qu'en 2011, les mêmes recettes des hydrocarbures représentaient 102,6 % des dépenses courantes, elles ne représentent plus en 2012 que 84,8 %, révélant ainsi une nette détérioration de la couverture des dépenses courantes par les recettes des hydrocarbures.

Les recettes hors hydrocarbures ont atteint en 2012 un montant global de 2 227,2 milliards de dinars, en progression de 23,0 % (21,7 % en 2011). Elles représentent 34,7 % du total des recettes budgétaires (31,3 % en 2011), financent 31,1 % des dépenses totales (30,9 % en 2011) mais ne couvrent les dépenses courantes qu'à hauteur de 45,1 % (contre 46,7 % en 2011 et 56 % en 2010). En outre, en dépit de leur nette progression en 2012, les recettes ordinaires ne couvrent même plus le poste transferts courants dont elles ne représentent plus que 85 % contre 102,1 % en 2011).

En termes de structure, les recettes fiscales représentent 89,1 % des recettes hors hydrocarbures (contre 84,4 % 2011) et, contrairement à l'année 2011, elles ont contribué aux augmentations des recettes hors hydrocarbures à hauteur de 109,7 % contre 71 % en 2011 ; les recettes non fiscales ayant diminué de 14,2 %.

Les recettes fiscales ont progressé de 29,9 % en 2012 pour atteindre 1 984,3 milliards de dinars contre une hausse de 17,7 % en 2011. Ces augmentations résultent beaucoup plus de la hausse des impôts sur les revenus et des droits

de douane qui ont contribué, respectivement pour près de 44 % (53,7 % en 2011) et pour 29 % (17,7 % en 2011) à la hausse des recettes fiscales. La contribution des impôts sur les biens et services à l'augmentation des recettes fiscales est demeurée relativement stable par rapport à 2011 (24,5 % en 2012 contre 25,3 % en 2011).

La tendance à la baisse du poids relatif des impôts sur les biens et services dans les recettes fiscales, observée sur la période 2002-2011, s'est accentuée encore au cours de l'année sous revue pour atteindre 34,5 % contre 37,5 % en 2011, 39,7 % en 2010 et 46,3 % en 2002. Quant au ratio droits de douanes sur recettes fiscales, il a augmenté en 2012 à 17,9 %, en contraste avec sa baisse continue depuis 2003 et sa stabilisation en 2011 à 14,6 %. A l'inverse, le poids relatif des impôts sur les revenus et bénéfices dans les recettes fiscales s'est stabilisé en 2012 à hauteur de 44,6 % par rapport à 2011 (44,8 %), après être passé de 23,2 % en 2002 à 43,3 % en 2010. Ces évolutions structurelles, en l'occurrence la baisse du poids des impôts sur les biens et services et la hausse de celui des impôts sur les revenus et bénéfices dans le total des recettes fiscales, contrastent fortement avec les assiettes de ces types de prélèvement et notamment les évolutions de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, dont la part dans les recettes hors hydrocarbures est passée de 9,2 % en 2009 à 15,6 % en 2011, elles ont baissé en 2012 à 242,9 milliards de dinars (283,3 milliards de dinars en 2011) pour ne représenter que 10,9 % des recettes hors hydrocarbures sous l'effet des diminutions des résultats versés par les institutions et entreprises publiques hors hydrocarbures.

Au total, après avoir chuté à 84,4 % en 2011, la part des recettes fiscales dans les recettes hors hydrocarbures est remontée à 89,1 % en 2012. Sur la période 2004 -2012, le fait saillant concerne le changement de structure de la fiscalité hors hydrocarbures, d'autant que l'année 2012 confirme la baisse tendancielle de la fiscalité sur les biens et services (rapportée aux recettes fiscales) en contexte de transactions informelles accrues. De plus, alors qu'en 2002, les impôts sur les revenus représentaient 50,2 % des impôts sur les biens et services, ce ratio a dépassé 100 % en 2010, pour s'établir à 129,4 % en 2012 (119,6 % en 2011). En revanche, en 2012, après une baisse quasi continue de 2004 à 2011, passant de 23,9 % en 2004 à 14,6 % en 2011, la part des droits de douanes dans les recettes fiscales est remontée à 17,9 % à la faveur de leur forte augmentation au cours de cette année (59,7 %). Cela est lié à l'évolution de la structure des importations.

GRAPHIQUE 17

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

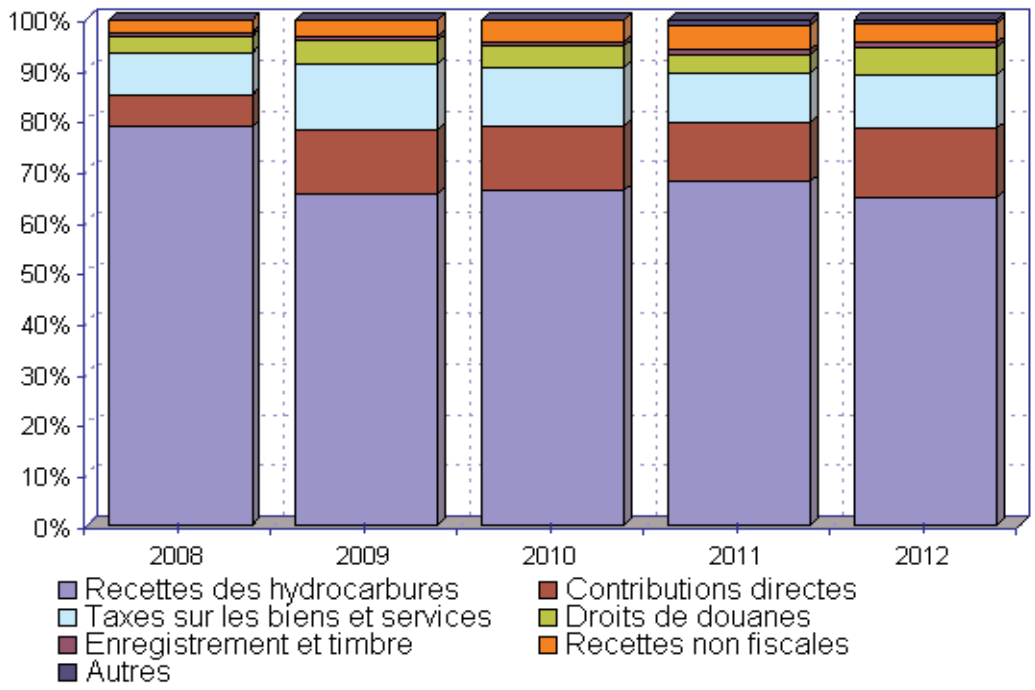

GRAPHIQUE 18

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

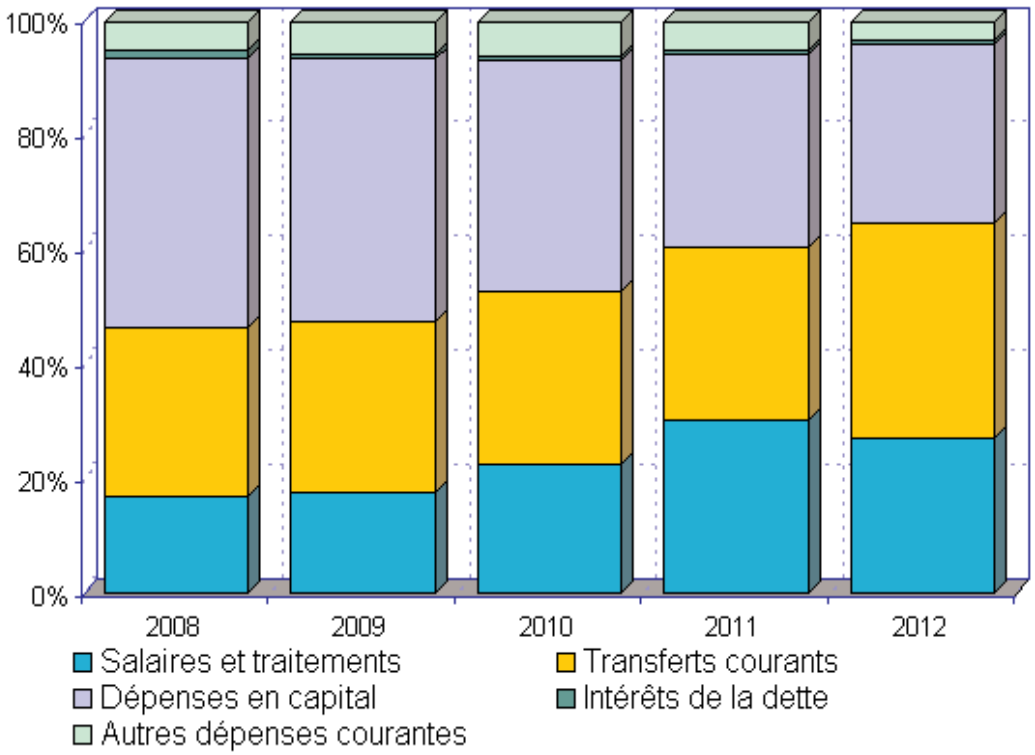

V.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

En 2012, les dépenses budgétaires totales s'établissent à 7 169,9 milliards de dinars contre 5 853,6 milliards de dinars en 2011, soit une hausse de 22,5 % contre 31 % en 2011, 5,2 % en 2010 et une quasi stabilité en 2009. Elles ont donc augmenté de 60,5 % au cours de ces deux dernières années. Jusqu'en 2008, les dépenses d'équipement augmentaient plus vite que les dépenses courantes. Entre 2008 et 2011, ce sont les dépenses courantes, qui ont été multiplié par près de 1,7 fois par rapport à 2009, qui ont concouru exclusivement à la hausse des dépenses totales ; les dépenses en capital ayant relativement stagné. En 2012, en dépit d'une augmentation des dépenses d'équipement de 13,1 %, c'est toujours les dépenses courantes qui contribuent le plus à l'accroissement des dépenses totales (80,3 %).

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été budgétisées respectivement à 4 925,1 milliards de dinars et 2 820,4 milliards de dinars dans la loi de finances complémentaire de 2012. Alors que les dépenses de fonctionnement décaissées ont égalé les montants budgétisés (88,5 % en 2011), les dépenses d'équipement budgétisées ont été consommées à concurrence de 79,2 % contre 48,6 % en 2011, 60,5 % en 2010 et 69,2 % en 2009. Contrairement aux années 2009, 2010 et 2011 qui ont été marquées par un ralentissement sensible de l'absorption, celle-ci a repris en 2012 pour les deux catégories de dépenses.

Les fortes augmentations des dépenses courantes des deux dernières années ont porté le ratio dépenses courantes/PIB à 26,7 % en 2011 puis à 31,2 % en 2012 contre près de 23,1 % en 2009 et 22,2 % 2010. Quant au ratio dépenses d'équipement/PIB, il est resté quasiment stable en 2012 à 14,1 % (19,5 % en 2009, 15,1 % en 2010 et 13,6 % en 2011), après de nombreuses années d'évolution haussière (10,8 % en 2003, 15,3 % en 2007 et 17,9 % en 2008). Jusqu'en 2008, cette hausse résultait autant de l'augmentation du montant du budget d'équipement que de l'amélioration du taux de réalisation (consommation des crédits). En 2010 et 2011, la diminution de ce ratio tient à la stagnation des montants décaissés au titre des dépenses d'équipement (2010) et à la hausse du PIB à prix courants (2011).

S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de 3 879,2 milliards de dinars en 2011 à 4 935,9 milliards de dinars en 2012, soit une hausse de 27,2 % après celle, très importante de 2011 (45,9 %). Plus qu'en 2011, cette hausse résulte presque totalement de l'augmentation des transferts courants qui y ont contribué à hauteur de 80,1 % pour atteindre 2 620,3 contre 1 773,9 milliards de dinars en 2011 et, dans une moindre mesure, des dépenses de personnel.

Dans les transferts courants, les services de l'administration (les dépenses de subventions aux hôpitaux et aux établissements publics à caractère administratif (EPA)) n'ont contribué à la hausse de ces transferts qu'à hauteur de 7,7 % en 2012. La plus forte hausse dans les transferts courants concerne donc le poste « autres transferts » (principalement les subventions des prix et les collectivités locales) dont le montant passe de près de 863,5 milliards de dinars en 2011 à 1 550,8 milliards de dinars en 2012, correspondant à 79,6 % d'augmentation.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, qui avaient fortement progressé de 2005 à 2008 avec un passage à un palier supérieur en 2007 et 2008, puis demeurées stables en tendance entre 2008 et 2011, ont augmenté en 2012 de 259,6 milliards de dinars (13,1 %), passant de 1 974,4 milliards de dinars à 2 234 milliards de dinars.

Cette hausse des dépenses d'équipement résulte principalement des dépenses en faveur du secteur de l'habitat qui sont passées de 271,4 milliards de dinars en 2011 à 611,1 milliards de dinars en 2012, soit 125,2 % d'augmentation. Les dépenses d'infrastructures économiques et administratives, dont la part dans les dépenses d'investissement était de 40,1 % en 2008, ont régressé depuis pour ne plus représenter que 35,7 % en 2011. Elles sont demeurées quasiment stables en 2012 à hauteur de 693,3 milliards de dinars et représentent 31 % des dépenses totales d'équipement. Les autres dépenses ayant un poids significatif dans le total des dépenses d'équipement ont connu des évolutions contrastées. Les dépenses en infrastructures dans l'agriculture et l'hydraulique ont encore baissé de 23,3 %. Celles destinées à l'éducation et à la formation sont restées relativement stables (134,6 milliards de dinars contre 137,9 milliards de dinars en 2011) et celles destinées aux infrastructures socio-culturelles ont augmenté de 23,4 %. L'augmentation des dépenses d'équipement de 259,6 milliards de dinars (13,1 %) résulte donc de celles des dépenses en faveur du secteur de l'habitat (+339,7 milliards de dinars) et, dans une moindre mesure, de la rubrique « divers » (+79,9 milliards de dinars) ; le solde des variations des autres postes des dépenses d'équipement de l'Etat étant négatif.

V.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Pour la quatrième année consécutive, le solde budgétaire affiche un déficit. Celui de l'année sous revue a atteint 758,6 milliards de dinars, supérieur à celui de 2009, année de choc externe de grande ampleur, de près de 188 milliards de dinars. Comme en 2010 et 2011, ce déficit résulte principalement de

la hausse de 27,2 % des dépenses de fonctionnement dans un contexte de hausse plus modérée des recettes totales.

L'épargne publique (recettes totales moins dépenses de fonctionnement) au titre de l'année sous revue est de 1 475,4 milliards de dinars contre 1 910,9 milliards de dinars en 2011. L'épargne publique représente, en conséquence, 23 % des recettes totales.

Ce montant d'épargne publique n'a financé les dépenses d'investissement de l'Etat en 2012 qu'à hauteur de 66 %, dégageant un besoin de financement du Trésor de 746,1 milliards de dinars. Néanmoins, la capacité de financement du Trésor exprimée par l'encours des épargnes financières auprès de la Banque d'Algérie s'est encore consolidée, atteignant 5 633,4 milliards de dinars contre 5381,7 milliards de dinars à fin 2011. Une telle capacité de financement représente 35,6 % du produit intérieur brut, 87,9 % des recettes totales et 78,6 % des dépenses publiques. Si la constitution de cette capacité de financement du Trésor au cours de la décennie concourt à prémunir les finances publiques d'éventuels chocs externes, l'évolution de la structure des recettes budgétaires constitue un élément additionnel de vulnérabilité face à la nouvelle structure des dépenses budgétaires. Le défi est d'autant plus important que le niveau du prix du pétrole permettant d'équilibrer le budget de l'Etat est supérieur à 120 dollars/baril.

V.4 - POIDS, STRUCTURE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Si la « soutenabilité » des finances publiques émerge un peu partout dans le monde, depuis les plans de relance massifs rendus nécessaires par la crise économique mondiale de 2009, comme une préoccupation majeure dans les pays développés et émergents, en Algérie, elle se conjugue à une préoccupation supplémentaire, celle du poids de la dépense publique dans la demande intérieure brute (absorption) et son incidence sur l'économie nationale.

Sur le long terme et dans beaucoup d'économies développées (pays scandinaves, Allemagne, France…) dont la richesse par habitant est fondée sur les activités économiques hors ressources non renouvelables, le poids élevé de la dépense publique - qui inclut les dépenses liées aux régimes de sécurité sociale (retraites et assurances maladie) - dans l'absorption ne traduit qu'une redistribution très large des revenus au profit des catégories sociales à faibles revenus, expression de modèles sociaux propres à ces pays. La dépense publique y a longtemps été un facteur de croissance de la demande globale, stimulant ainsi

l'offre de biens et services et l'investissement. Ce mode de régulation économique, conjugué à une croissance forte de la productivité des facteurs de production, a été la clef de voûte de la croissance élevée de la période dite des « trente glorieuses » dans les pays développés.

De même, sur le court terme - horizon de la conjoncture - et dans une perspective keynésienne classique, lorsque l'activité économique est atone et les capacités de production du système productif sous utilisées, la hausse de la demande globale, notamment par la dépense publique même au prix de déficits budgétaires, permet dans certaines situations, de stimuler l'activité économique. Mais que ce soit sur le long ou le court terme, le poids de la dépense publique dans ces pays est toujours adossé à un niveau quasi équivalent de prélèvements obligatoires (fiscalité et cotisations sociales) sur l'activité économique fondée sur la production de biens reproductibles.

En Algérie, le poids de la dépense publique dans la dépense intérieure brute (DIB ou absorption) a pris des proportions importantes. Elle est passée, en effet, de 31,4 % en 1999 à 44,8 % en 2011 et à 50 % en 2012. A titre de comparaison, ces ratios sont de l'ordre de 24,9 % au Maroc en 2010 et 26,9 % en 2011 et de respectivement 22,8 % et 26,3 % en 2010 et 2011 en Tunisie.

	2001	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses totales / DIB	36,6%	38,0%	39,5%	42,7%	47,0%	42,4%	40,9%	44,8%	50%
Dépenses courantes / DIB	22,1%	23,9%	23,1%	23,0%	24,9%	22,9%	23,8%	29,7%	34,4%

Ainsi, en 2012, 50 % (44,8 % en 2011) de la dépense totale de l'ensemble des agents économiques est réalisée par l'Etat. Cette part s'est donc élevée de près de 19 points de pourcentage entre 1999 et 2012 dont près de neuf points durant les deux dernières années sous l'effet de l'accroissement des dépenses publiques de fonctionnement dont la part dans l'absorption a bondi d'une moyenne de 23,8 % entre 1999 et 2010 à 29,7 % en 2011 et à 34,4 % en 2012.

En 2011 et 2012, les deux tiers de la dépense publique sont donc des dépenses de fonctionnement et celles-ci représentent respectivement près de 30 % et 34,4 % de la demande globale.

L'augmentation du ratio dépenses courantes/absorption résulte des augmentations des transferts courants de près de 52 % en 2012 (31,6 % en 2011) et dans une moindre mesure des dépenses de personnel de 10,2 % (mais 46,4 % en 2011) et ne consistent donc pas en une hausse de la production de services publics mais résulte d'un simple effet prix (hausses des transferts dont les sub-

ventions et des revenus des fonctionnaires). Comparativement, alors que les transferts et subventions ne représentent que près de 28 % des dépenses courantes en Tunisie en 2011 et 2012 (20,5 % en 2010), 19,5 % et 29,2 % en 2009 et 2010 au Maroc[1] , en Algérie, ce ratio qui était de 32,1 % en 1999 n'a cessé de grimper depuis pour atteindre 48,2 % en 2009. Après un recul à 42,9 % et 45,7 % respectivement en 2010 et 2011 en raison de la plus forte augmentation des dépenses de personnel, il est remonté à 53,1 % en 2012.

Les considérables augmentations de salaires dans la fonction publique et des transferts courants sans lien avec les prélèvements fiscaux sur l'activité économique et les revenus hors hydrocarbures impactent négativement le fonctionnement de l'économie, le comportement des agents économiques et la diversification escomptée de l'économie nationale.

En économie de marché, les prix des biens et services reflètent les coûts de production et/ou la rareté relative des biens et services. En particulier, les prix relatifs fondent les comportements rationnels d'allocation des ressources des agents économiques, en l'occurrence les décisions d'investir et la répartition sectorielle des investissements, l'arbitrage entre la consommation et l'épargne et le choix de l'assortiment des biens et services de consommation des ménages.

Dans l'économie nationale, l'élargissement du soutien direct et indirect des prix à de nouveaux biens de consommation alimentaires, les subventions implicites des prix de l'énergie, de l'eau, des carburants, l'existence de prix réglementés traduisent, certes, la volonté des pouvoirs publics de soutenir le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus défavorisées mais ont abouti, néanmoins, à une structure des prix relatifs qui a engendré des effets pervers dommageables à l'économie nationale.

En premier lieu, les politiques publiques louables de soutien direct et indirect des prix des biens de consommation alimentaire, de l'eau, de l'énergie, des carburants (etc.), conjugués aux augmentations substantielles des salaires avec effet rétroactif dans la fonction publique et à l'effet de propagation (résonance) aux rémunérations dans les secteurs marchands, ont engendré une hausse substantielle des revenus réels peu corrélé à l'évolution de la productivité. Ce qui a :

- favorisé l'émergence d'un modèle de consommation de biens durables importés - dont les importations de véhicules particuliers qui ont connu un emballement sans précédant en 2011 et 2012 - en totale inadéquation avec la structure de la production domestique ;

[1]Subventions alimentation et pétrole et transferts aux administrations locales.

- engendré une consommation excessive de l'énergie sous toutes ses formes ayant même conduit à des importations de carburants.

Comme dans de nombreux autres pays, ces subventions sont, en outre, très coûteuses et mal ciblées. Etendues à l'ensemble de la population, elles profitent aussi aux populations les plus aisées et évincent les dépenses publiques prioritaires en faveur des populations les plus défavorisées et/ou d'autres services publics. Par ailleurs, en contexte de baisse tendancielle des cours des produits agricoles de base sur les marchés internationaux depuis le mois d'avril 2011, certaines exonérations de droits de douane et taxes ne sont pas réellement reflétés dans les prix intérieurs et peuvent avoir alimenté les marges des opérateurs liés aux activités d'importation de ces produits. Par ailleurs, une importante activité d'exportation illégale des produits subventionnés dont les carburants s'est développée vers les pays voisins.

En second lieu, ces hausses de revenus réels par effet d'encaisses réelles de beaucoup de catégories de la population se sont traduites par une élévation du coût des facteurs de production peu corrélée à leur productivité avec pour, conséquence, entre autres, une augmentation du coût du travail aboutissant à une probable perte de compétitivité de la production industrielle manufacturière domestique vis-à-vis des produits importés, pouvant même déclasser, en matière de profitabilité, l'investissement productif marchand au profit des importations. Ce qui contrarie la stratégie industrielle de substitution aux importations.

Au total, l'extension de la sphère budgétaire au cours des années 2000 et durant les deux dernières années a abouti à l'émergence de deux grands types de défis auxquels est confrontée l'économie nationale. Celui de viabilité à moyen terme des finances publiques et celui de l'incidence de la dépense publique sur l'activité économique.

SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**5 190,5**	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 790,1**	**6 411,3**
Recettes des hydrocarbures*	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7	4 184,0
dont : Fonds de Régulation des Recettes b	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,0
Fonds de Régulation des Recettes r	1 064,5	36,4	526,4	538,9	251,7
Recettes hors hydrocarbures	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 810,4	2 227,2
Recettes fiscales	965,2	1 146,6	1 298,0	1 527,1	1 984,3
Impôts sur les revenus et les bénéfice	331,5	462,1	561,7	684,7	885,9
Impôts sur les biens et services	435,2	478,5	514,7	572,6	684,8
Droits de douane	164,9	170,2	181,9	222,4	355,2
Enregistrement et timbres	33,6	35,8	39,7	47,4	58,4
Recettes non fiscales	136,6	116,7	189,8	283,3	242,9
Produits des domaines et autres	113,8	67,6	64,3	78,9	74,4
Dividendes de la Banque d'Algérie	22,5	48,2	121,1	137,2	115,3
Autres entreprises publiques	0,3	0,9	4,4	67,2	53,2
Dons	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Total dépenses budgétaires	**4 191,0**	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 853,6**	**7 169,9**
Dépenses courantes	2 217,7	2 300,0	2 659,0	3 879,2	4 935,9
Dépenses de personnel **	838,7	910,9	1 212,6	1 774,7	1 955,7
Pensions des Moudjahidine	103,0	130,7	151,3	163,2	193,0
Matériels et fournitures	111,7	112,5	121,7	129,7	120,7
Transferts courants	1 102,9	1 108,5	1 140,2	1 773,9	2 620,3
dont: Services de l'Administration	360,8	412,5	513,3	786,1	867,1
Intérêts sur la dette publique	61,4	37,4	33,2	37,7	46,1
Dépenses en capital	1 973,3	1 946,3	1 807,9	1 974,4	2 234,0
Solde budgétaire	**999,5**	**-570,3**	**-74,0**	**-63,5**	**-758,6**
Solde des comptes spéciaux	31,2	-4,3	34,7	24,1	79,1
Prêts nets du Trésor	123,8	138,5	138,9	129,2	66,7
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainiss	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-746,1**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	968,3	-675,7	-145,0	-130,9	-700,0
Solde global	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-746,1**
Financement	**-906,9**	**713,1**	**178,2**	**168,6**	**746,1**
Bancaire	-1 410,9	57,1	-430,5	-558,7	-254,8
Non bancaire	508,2	655,3	608,0	728,1	1 003,4
Extérieur	-4,2	0,7	0,7	-0,8	-2,5

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende versée par la compagnie nationale des hydrocarbures

** Rémunérations, pensions, allocations, rentes d'accident de travail et cotisations y afférentes

Source : Direction Générale du Trésor

CHAPITRE VI :

INTERMEDIATION ET INFRASTRUCTURE BANCAIRE

CHAPITRE VI : INTERMEDIATION ET INFRASTRUCTURE BANCAIRE

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, stipule que la Banque d'Algérie doit s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire. Cet important renforcement du cadre législatif de la stabilité financière en 2010 est intervenu après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003 ; l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 ayant conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur agrément.

Au plan réglementaire, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2012 leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, du reporting et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné les mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte, notamment le suivi des banques par des exercices de stress tests et des indicateurs de solidité du système bancaire. A cet effet, elle a mis à jour les procédures et les guides méthodologiques de contrôle bancaire. En outre, au cours de l'année 2012, le nouveau système de notation bancaire a été testé au niveau de deux banques (une banque publique et une banque privée) et les résultats d'échange d'informations y afférent ont été examinés.

VI.1 - INDICATEURS DE L'INTERMÉDIATION BANCAIRE

Le système bancaire est constitué, à fin 2012, de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont deux (2) privées ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

Sous l'angle de la typologie des opérations bancaires, les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Les établissements financiers, quant à eux, effectuent toutes les opérations de banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement.

En termes de structure du secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, même si le rythme d'implantation des agences des banques privées est à la hausse ces dernières années. La progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence au niveau de la collecte des ressources, mais dans une moindre mesure au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. En effet, à fin décembre 2012, le réseau des banques publiques comprend 1091 agences, celui des banques privées 301 agences, alors que le nombre d'agences des établissements financiers s'établit à 86 contre respectivement 1 086, 274 et 81 à fin 2011. Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas alors que les banques privées ont développé leur réseau sur le nord du pays principalement. Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit à 1 478 contre 1 441 en 2011, soit un guichet pour 25 400 habitants contre 25 500 habitants en 2011. Cette évolution de la bancarisation est aussi confirmée par le ratio population active/guichets bancaires qui s'établit à 7 200 personnes en âge de travailler par guichet bancaire contre 7 400 personnes en 2011. Quant au centre de chèques postaux, son réseau d'agences est plus dense que celui des banques avec 3 498 guichets en 2012 (3 453 guichets en 2011) repartis sur l'ensemble du territoire national, soit un guichet pour 3 000 personnes en âge de travailler.

Par ailleurs, le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux, se situe en 2012 à environ 2,6 comptes par personne en âge de travailler contre 2,5 en 2010. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/produit intérieur brut a atteint 61,7 % contre 62,1 % à fin 2011 et 66,9 % à fin 2010 ; la hausse du PIB du secteur des hydrocarbures à prix courants étant plus élevée que celle des actifs du secteur bancaire. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures)/produit intérieur brut hors hydrocarbures est estimé à 83,1 % contre 86,1 % en 2011 et 90,1 %

en 2010. Indicateur de pénétration du marché, le ratio dépôts (monétaires et non monétaires) hors dépôts hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'établit à 62,1 % contre 61,8 % à fin 2011 et 2010. Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers (crédits aux résidents), y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus), représentent 46,5 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 47,1 % en 2011.

Ces indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre des comptes et du niveau des dépôts collectés, quoique en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie. Cette relativement faible performance concerne notamment les volets des services bancaires de base à la clientèle des ménages et de distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises. Cela révèle le potentiel en matière d'inclusion financière et sa portée pour le développement de l'intermédiation financière en Algérie.

Si l'année 2012 a enregistré une nouvelle amélioration des bilans des banques, les banques publiques continuent de prédominer avec une part relative de 86,5 % du total des actifs contre 88 % en 2011. Au sein des banques publiques, la première banque représente 28,4 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 25,6 % contre respectivement 33,9 % et 21,5 % à fin 2011. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 13,5 % ; les trois premières banques privées représentant 5,9 % du total des actifs des banques et 43,6 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 5,4 % et 45,6 % à fin 2011. Ces dernières années, la progression de l'activité des banques privées est plus soutenue sous l'angle de la mobilisation des ressources que de la distribution de crédits, pendant que le développement de leurs opérations avec le reste du monde représente encore l'élément central de leur activité.

VI.1.1 - Des ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a enregistré une progression modérée (6,4 %) en 2012 contre 16,5 % en 2011 et 14 % en 2010. En incluant les dépôts affectés en garantie (importations, cautions données) et donc relativement bloqués, qui ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, la hausse des dépôts s'établit à 7,5 % contre 15,7 % en 2011 et 13,1 % en 2010. Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne, incluant celles de la mutuelle des assurances jusqu'à 2009, qui a pris le statut d'établissement financier à partir de 2010, en témoignent.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2009	2010	2011	2012
a) Dépôts à vue	2 502,9	2 870,7	3 495,8	3 356,8
Banques publiques	2 241,9	2 569,5	3 095,8	2 823,6
Banques privées	261,0	301,2	400,0	533,2
b) Dépôts à terme	2 228,9	2 524,3	2 787,5	3 331,5
Banques publiques	2 079,0	2 333,5	2 552,3	3 051,5
dont : dépôts en devises	(238,3)	(253,7)	(272,4)	(295,9)
Banques privées	149,9	190,8	235,2	280.0
dont : dépôts en devises	(27,3)	(35,4)	(31,2)	(43,3)
c) Dépôts en garanties (crédit documentaire, cautions)	414,6	424,1	449,7	547,5
Banques publiques	311,1	323,1	351,7	425,7
dont : dépôts en devises	(1,6)	(3,3)	(1,2)	(3,8)
Banques privées	103,5	101,0	98,0	121,8
dont : dépôts en devises	(3,4)	(6,5)	(1,6)	(1,1)
Total de ressources collectées :	5 146,4	5 819,1	6 733,0	7 235,8
Part des banques publiques :	90,0 %	89,8 %	89,1 %	87,1 %
Part des banques privées :	10,0 %	1 0,2 %	10,9 %	12,9 %

La répartition des dépôts par agent économique est la suivante :

	2009	2010	2011	2012
a) Dépôts à vue	2 502,9	2 870,7	3 495,8	3 356,8
Entreprises et autres organismes publics	1 426,8	1 787,7	2 243,7	1 819,0
Entreprises privées	681,3	672,2	746,3	888,5
Ménages et associations	222,3	238,5	293,4	335,7
Autres *	172,5	172,3	212,4	313,6
b) Dépôts à terme	2 228,9	2 524,3	2 787,5	3 331,5
Entreprises et autres organismes publics	499,2	579,5	625,7	862,9
Entreprises privées	152,7	184,5	212,9	233,2
Ménages et associations	1 569,9	1 751,0	1 939,4	2 185,1
Autres *	7,1	9,3	9,5	50,3
c) Dépôts en garantie (crédit documentaire, cautions) **	414,6	424,1	449,7	547,5
Total :	5 146,4	5 819,1	6 733,0	7 235,8
Part du secteur public ***	42,3 %	45,4 %	47,3 %	41,0 %
Part du secteur privé ***	57,7 %	54,6 %	52,7 %	59,0 %

**opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle*
***dépôts reçus en garantie (importations, cautions) ne sont pas suivis par secteur*
****part du secteur dans le total de dépôts repartis par secteurs (publics et privés)*

L'analyse des données relatives à l'activité de collecte des ressources des banques (hors dépôts constitués en garantie au titre des importations ou cautions) montre les principales tendances en la matière au titre de l'année sous revue, à savoir :

- un accroissement très important des dépôts à vue et à terme collectés par les banques privées (28,0 % contre 29,1 % en 2011) comparativement à ceux collectés par les banques publiques (4,0 % contre 15,2 % en 2011). Il en a résulté une progression de la part des banques privées dans le marché des ressources (12,9 % contre 10,9 % en 2011 et 10,2 % en 2010) ;
- une baisse des dépôts à vue de 4,0 % contre une hausse de 21,8 % en 2011. Cette baisse est entièrement imputable aux banques publiques qui ont enregistré une baisse de dépôts à vue de 8,8 % contre un accroissement de 20,5 % en 2011, en contexte de forte baisse de dépôts du secteur des hydrocarbures, alors que les banques privées ont poursuivi l'accroissement appréciable des dépôts à vue (33,3 % contre 32,8 % en 2011) ;
- une hausse très appréciable des dépôts à terme, soit 19,5 % contre 10,4 % en 2011, cette hausse de dépôts à terme étant forte aussi bien au niveau des banques publiques (19,6 % contre 9,4 % en 2011) que des banques privées (19,0 % contre 23,3 % en 2011) ;
- une baisse de dépôts collectés auprès du secteur public (-6,5 % contre un accroissement de 21,2 % en 2011) comparativement à la hausse de dépôts des entreprises privées (16,9 % contre 12,0 % en 2011) et des ménages et associations (12,9 % contre 12,2 % en 2011), conduisant à la hausse de la part des dépôts collectés par les banques auprès du secteur privé (entreprises, ménages, associations) dans le total des dépôts (secteur public et privé). Cette part, qui était de 54,6 % en 2010 et de 52,7 % en 2011, est passée à 57,6 % en 2012 ;
- un niveau des dépôts des ménages comparativement au total des dépôts du secteur privé qui, bien que stabilisé, reste important (68,3 % contre 68,7 % en 2011). Enfin, le ratio dépôts en devises des ménages/total des dépôts en devises collectés par les banques demeure très significatif (65,5 % contre 68,3 % à fin 2011), en contexte de légère hausse des dépôts en devises des entreprises publiques et privées.

Par ailleurs, comme pour les années précédentes, la part des dépôts à terme, y compris les dépôts en devises, demeure importante dans l'encours total des dépôts du secteur privé (66,4 % contre 67,4 % à fin 2011), comparativement à la part des dépôts à terme collectés par les banques auprès du secteur public (32,2 % contre 21,8 % à fin 2011), bien que cette dernière soit en hausse. En termes de flux de ressources mobilisées en 2012, les banques publiques ont enregistré un flux négatif de dépôts collectés auprès du secteur public de 188,9

milliards de dinars et un flux positif auprès du secteur privé de 284,1 milliards de dinars contre respectivement 502,0 milliards de dinars et 211,6 milliards de dinars en 2011. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2011, le flux de ressources collectées en 2012 est positif, collecté uniquement auprès des entreprises privées et ménages (166,5 milliards de dinars contre 134,1 milliards de dinars en 2011), alors que le flux de ressources du secteur public est minime (1,3 milliard de dinars).

Enfin, à fin 2012, les dépôts collectés à vue et à terme auprès des entreprises et autres organismes publics, des entreprises privées et ménages représentent des parts relatives respectives de 40,4 %, 17,3 % et 38,3 %. Quant au reliquat de 4,0 %, il couvre les dépôts des assurances, des institutions privées à but non lucratif au service des ménages et de l'administration locale.

VI.1.2 - Crédits distribués

L'année 2012 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques, y inclus le rachat de créances non performantes. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, nets des créances non performantes rachetées par le Trésor entre 2008 et 2012 :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2009	2010	2011	2012
Crédits au secteur public	1 485,9	1 461,4	1 742,3	2 051,4
Banques publiques	1 484,9	1 461,3	1 742,3	2 051,4
Crédits directs	1 400,3	1 388,4	1 703,3	2 020,8
Achat d'obligations	84,6	72,9	39,0	30,6
Banques privées	1,0	0,1	0,0	0,0
Crédits directs	0,1	0,0	0,0	0,0
Achat d'obligations	0,9	0,1	0,0	0,0
Crédits au secteur privé	1 599,2	1 805,3	1 982,4	2 245,0
Banques publiques	1 227,1	1 374,5	1 451,7	1 675,5
Crédits directs	1 216,4	1 364,1	1 442,8	1 669,1
Achat d'obligations	10,7	10,4	8,9	6,4
Banques privées	372,1	430,8	530,7	569,5
Crédits direct	371,9	430,6	530,6	569,4
Achat d'obligations	0,2	0,2	0,1	0,1
Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :	3 085,1	3 266,7	3 724,7	4 296,4
Part des banques publiques :	87,9 %	86,8 %	85,7 %	86,7 %
Part des banques privées	12,1 %	13,2 %	14,3 %	13,3 %

Il en ressort que la part des banques privées s'est relativement stabilisée comparativement au total des crédits distribués, soit 13,3 % à fin 2012 contre 14,3 % à fin 2011 et 13,2 % à fin 2010. Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière s'est bien accrue. Cette tendance consolide les ressources stables des banques.

Le total des crédits des banques, y inclus les rachats de créances par le Trésor comptabilisés par les banques publiques en 2012 pour un montant de 63,176 milliards de dinars (194,563 milliards en 2011 et 298,596 milliards de dinars en 2010), s'établit à 4 359,6 milliards de dinars correspondant à un accroissement de 17,1 % contre 20,0 % en 2011 et 15,6 % en 2010. L'accroissement des crédits au secteur public (y inclus les rachats de créances non performantes par le Trésor) a atteint 21,2 % contre 27,8 % en 2011.

Après déduction des créances non performantes rachetées par le Trésor en 2012 et 2011, l'accroissement de crédits des banques s'établit respectivement à 15,3 % et 14,0 %. Les crédits au secteur privé augmentent de 13,2 % et ceux au secteur public de 17,7 %. Nette des rachats de créances, la part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques s'établit à 52,3 % contre 53,2 % en 2011. Cela représente une part prépondérante par rapport à celle allouée au secteur public.

En effet, l'encours des crédits distribués au secteur public (non compris les crédits rachetés par le Trésor public) représente 47,7 % du total des crédits à l'économie, soit 47,0 % en crédits directs et 0,7 % en achats d'obligations émises par les entreprises publiques, contre 46,8 % en 2011 (45,7 % en crédits directs et 1,1 % en achats d'obligations).

Par ailleurs, si les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, à savoir 74,6 % contre 73,2 % en 2011 et 76,1 % en 2010. Au cours de l'année sous revue, le flux des crédits des banques publiques (y inclus les rachats) a bénéficié plus aux entreprises publiques (368,8 milliards de dinars) qu'aux entreprises privées et ménages (227,5 milliards de dinars), correspondant à des taux de croissance de 21,2 % et 13,4 % respectivement, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement notamment de grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

Quant à l'expansion des crédits distribués en 2012 par les banques privées, elle s'établit à 7,3 % contre 23,2 % en 2011 et 15,5 % en 2010. Le flux de ces crédits en 2012, dont le taux de croissance est plus faible que celui des banques publiques, a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages (38,8 milliards de dinars).

Il importe de souligner que, comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés, aussi bien auprès du secteur public que privé et hors dépôts de garantie (importation, engagement par signature), reste largement supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne, après déduction des créances rachetées par le Trésor public, ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2009	**2010**	**2011**	**2012**
Crédits à court terme	1 320,5	1 311,0	1 363,0	1 361,4
Banques publiques	1 141,3	1 045,4	999,6	973.6
Banques privées	179,2	265,6	363,4	387,7
Crédits à moyen et long terme	1 764,6	1 955,7	2 361,7	2 935,0
Banques publiques	1 570,7	1 790,4	2 194,4	2 753,3
Banques privées	193,9	165,3	167,3	181,8
Total des crédits distribués nets des crédits rachetés :	3 085,1	3 266,7	3 724,7	4 296,4
Part crédits à court terme	42,8 %	40,1 %	36,6 %	31,7 %
Part crédits à M et LT	57,2 %	59,9 %	63,4 %	68,3 %

La structure de l'encours de crédits distribués par les banques net des créances rachetées par le Trésor public confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes dont la part relative a atteint 68,3 % de l'encours des crédits distribuées à fin 2012 contre 31,7 % pour les crédits à court terme. Il s'agit, en fait, d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant, notamment, de la progression des crédits à long terme (29,2 % en 2012) distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long termes. L'encours des crédits hypothécaires est passé de 149,4 milliards de dinars à fin 2009, à 171,1 milliards de dinars à fin 2010, à 203,1 milliards de dinars à fin 2011 pour atteindre 257,7 milliards de dinars à fin 2012, correspondant à un accroissement de 26,9 % contre 18,7 % en 2011 et 14,5 % en 2010. La part des crédits hypothécaires aux ménages distribués par les banques publiques s'élève à 95,6 % dont 61,4 % au titre de la caisse d'épargne. L'engagement des banques privées dans la distribution des crédits hypothécaires aux ménages est récent et encore faible, en dépit des dépôts accrus mobilisés auprès des ménages.

A fin 2012, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 73,9 % du total de leurs crédits contre 68,7 % à fin 2011 et 63,1 % à fin 2010. Pour les banques privées, cette part qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé en 2010 à 38,4 %, puis à 31,5 % à fin 2011 et à 31,9 % à fin 2012, suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2012 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et au Centre des Chèques Postaux. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat propriétaire par émissions de titres.

Au cours de l'année sous revue, le Trésor public a procédé aux remboursements des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques pour un montant de 37,5 milliards de dinars. Cependant, l'encours des créances sur le Trésor public au titre des rachats de créances que les banques publiques détiennent dans leurs comptes, y compris les nouveaux rachats en 2012, est resté relativement stable (355,5 milliards de dinars contre 358,7 milliards de dinars à fin 2011). Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (98,2 milliards de dinars, même montant qu'à fin 2011) ou encore sous forme de bons du trésor (508,7 milliards de dinars contre 505,7 milliards de dinars à fin 2011). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 331,9 milliards de dinars contre 352,1 milliards de dinars à fin 2011.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances des banques sur le Trésor :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2009	2010	2011	2012
Banques publiques	744,6	1 041,8	1 328,0	1 308,3
dont : obligations de rachat *	(145,7)	(320,7)	(358,7)	(355,5)
Banques privées	18,9	23,0	23,9	38,1
Total :	763,5	1 064,8	1 351,9	1 346,4

**** Les banques publiques ont vendu une partie des obligations de rachat aux assurances sur le marché secondaire des titres du Trésor***

Le crédit intérieur des banques (crédits à l'économie et créances sur l'Etat) représente 77,8 % de leurs dépôts collectés, soit un taux de 74,9 % pour les banques publiques et 63,7 % pour les banques privées contre 75,4 % en 2011 et 74,4 % en 2010. Ce qui indique que l'excès de liquidité des banques est élevé et que la capacité de distribution de crédits, aussi bien des banques publiques que privées, reste appréciable.

VI.1.3 - Les activités de la Caisse d'épargne

Les indicateurs d'activité de la caisse d'épargne sont intégrés aux données des banques publiques. Il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque en 1997, la caisse d'épargne a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste, qui collecte près d'un tiers de ses ressources, joue un rôle appréciable. Si la caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme principaux instruments de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et des comptes courants est, quant à elle, une activité relativement récente.

A fin 2012, les moyens d'action (ressources collectées) de la caisse d'épargne s'élèvent à 1002,7 milliards de dinars dont 28,1 milliards de dinars de dépôts à vue contre 889,5 milliards de dinars à fin 2011 dont 24,9 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour l'es-

sentiel du secteur des ménages (98 % contre 98,1 % à fin 2011). De plus, dans le total des ressources collectées en 2012, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne inclus) est importante (97,2 %), soit la même performance que celle enregistrée en 2011.

La caisse d'épargne distribue des crédits aux entreprises de construction de logements, dont une grande partie à moyen terme, et les crédits hypothécaires à long terme aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Avant 2008, elle distribuait aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition d'autres biens durables, mais à partir de 2009, elle a orienté ses activités sur le financement de logement de sorte qu'à fin 2012, le reliquat des crédits à moyen terme aux ménages est très faible (1,1 milliard de dinars). Par contre, les crédits distribués aux entreprises publiques, soit directement, soit par l'achat d'obligations émises par celles-ci, s'élèvent à 201,0 milliards de dinars contre 165,2 milliards de dinars à fin 2011, pendant que ceux distribuées aux entreprises privées ont atteint 132,3 milliards de dinars contre 108 milliards de dinars à fin 2011. Les crédits aux ménages (principalement à long terme) atteignent 159,9 milliards de dinars contre 131,8 milliards de dinars à fin 2011.

En 2012, les crédits au secteur public, y compris les rachats de créances par le Trésor, sont en forte hausse (55,8 % contre une baisse de 5,6 % enregistrée en 2011) alors que ceux distribués aux entreprises privées enregistrent une hausse de 22,6 % contre 13,7 % en 2011. Les crédits aux ménages progressent plus régulièrement, au rythme de 21,3 % contre 18,6 % en 2011.

Au total, les crédits de la caisse d'épargne aux secteurs public et privé sont en hausse en 2012. Cependant, la distribution de crédits par la caisse d'épargne est fortement conditionnée par l'offre de logements, en particulier de logements promotionnels aidés destinés aux revenus moyens.

VI.1.4 - L'activité des établissements financiers

L'activité des établissements financiers a fortement baissé en 2012 et 2011 comparativement à l'année 2010, à en juger par l'évolution du total de leurs actifs qui est passé de 85 milliards de dinars à fin 2010 à 66,1 milliards de dinars à fin 2011, puis à 59,9 milliards de dinars à fin 2012. Cet affaiblissement de leur activité de distribution de crédits est dû à leurs ressources limitées, sachant les difficultés pour les établissements financiers d'emprunter des montants conséquents sur le marché monétaire interbancaire où persiste une situation d'excès de liquidité. Les ressources des établissements financiers, à fin 2012, sont constituées des fonds propres, à concurrence de 37,2 milliards

de dinars (capital 33,7 milliards de dinars, réserves et résultats de l'exercice 3,5 milliards de dinars), des emprunts obligataires émis (3,0 milliards de dinars), des emprunts obtenus à l'étranger (0,1 milliard de dinars) et des dépôts et emprunts interbancaires (4,2 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 34,5 milliards de dinars contre 39,9 milliards de dinars à fin 2011 et 58,3 milliards de dinars en 2010. Une partie des crédits est accordée aux particuliers pour l'acquisition de biens durables (6,1 milliards de dinars), une autre aux entreprises privées (23,5 milliards de dinars dont 19,6 milliards de dinars sous forme de crédit bail) et une faible partie est distribuée aux entreprises publiques (4,9 milliards de dinars).

Par ailleurs, les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en progression expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires accordés par les banques entre 2006 et 2012 mais, en raison de l'excès de liquidité, l'accroissement des crédits hypothécaires n'a pas été suivi par la hausse de leur refinancement auprès de l'établissement financier spécialisé pour le refinancement des créances hypothécaires.

VI.2 - DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE BANCAIRE

Au niveau international, les dernières décennies ont enregistré de grands progrès en matière de développement des institutions bancaires, de la qualité de leur intermédiation et de l'intensification de la concurrence. Ce qui a eu pour résultat la diversification des instruments et moyens de paiement. En particulier, les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont contribué à révolutionner les procédures de paiement et de règlement. De même, les centrales d'information, notamment celles relatives aux risques de crédit et des bilans des entreprises, ont connu de forts développements à l'intérieur et à l'extérieur des banques centrales, contribuant à une gestion plus prudente des risques bancaires.

Pour ce qui est de l'Algérie, la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, sûrs, fiables, efficaces et transparents, répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux, a eu lieu courant 2006. Il s'agit d'abord du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) qui est entré en production en février 2006 et qui est le socle de la modernisation des systèmes de paiements. Le second système de télé-com-

pensation des paiements de masse, dénommé système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), est en production depuis mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a été connecté au système ARTS dès la mise en exploitation de celui-ci.

La modernisation effective des systèmes de paiement a nécessité, au préalable, le développement des normes et standards en la matière, la modernisation de l'infrastructure bancaire, notamment des systèmes d'information, ainsi que le renforcement de l'infrastructure des télécommunications.

Bien que la Banque d'Algérie ait, depuis 2003, une mission légale de contrôle des systèmes de paiement (article 52 de l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit), les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent désormais des prérogatives encore plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement. De plus, cette ordonnance a renforcé le dispositif légal en matière de centrales en précisant qu'il s'agit, pour la Banque d'Algérie, d'organiser et gérer une centrale des risques entreprises, une centrale des risques ménages et une centrale des impayés.

Le nouveau système de centralisation des risques, auquel les banques et établissements financiers sont tenus d'adhérer, a pour objectif de mettre en commun les informations que ces institutions détiennent sur leurs débiteurs et, à travers le partage de ces données, d'améliorer leur gestion du risque de crédits. Cette base de données partagée favorise les bonnes pratiques bancaires et l'octroi de crédits sains, ayant des effets positifs aussi bien au niveau microéconomique que macroéconomique.

VI.2.1 - Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents

La mise en exploitation, en février 2006, du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents (système ARTS) et sa montée en cadence progressive ont eu un impact considérable sur la gestion de la trésorerie des banques, tous les paiements interbancaires d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et les paiements urgents étant effectués par virement via ce système. Ces paiements bancaires concernent aussi bien les virements pour le propre compte des banques et établissements financiers participants que les virements pour le compte de leur clientèle.

Le pilotage du système ARTS, assuré par un personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants, administrateurs du système), et l'implica-

tion active des participants ont facilité l'adaptation des utilisateurs à ce nouveau système répondant aux standards internationaux et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs.

L'année 2012, septième année d'activité du système ARTS, a enregistré, comme durant l'année 2011, un taux de disponibilité de ce système de 99,77 %. Ce taux exprime le rapport entre la durée d'ouverture nominale du système aux échanges, soit 8 heures par jour ouvré et celle des dysfonctionnements exprimés en heures. Le rapport obtenu est conforme aux normes communément admises pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants.

Au cours de l'année sous revue, le système ARTS a enregistré 269 557 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (237 311 en 2011), pour un montant total de 535 234 milliards de dinars (680 123 milliards de dinars en 2011), soit une moyenne mensuelle de 22 463 opérations pour un montant moyen de 44 603 milliards de dinars, le système ayant été ouvert en 2012 pendant 252 jours. Comparativement à l'année 2011, ce système a connu une progression en ce qui concerne le nombre de paiements de 13,6 %, mais une baisse de 21,3 % en valeur qui est due aux opérations de politique monétaire et opérations de banque à banque. La volumétrie journalière moyenne a été de 1 070 transactions pour une valeur moyenne de 2 124 milliards de dinars contre 945 transactions pour un montant moyen journalier de 2 710 milliards de dinars en 2011.

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents a pour caractéristique principale l'importance relative de la volumétrie des opérations de banque à banque (35,7 % contre 39 % en 2011) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (64,3 % contre 61 % en 2011). En valeur, la part des opérations de la clientèle représente 1,8 % (1 % en 2011) du montant total des transactions contre 98,2 % pour l'interbancaire dont 1,4 % pour les systèmes exogènes.

Dans le système ARTS, les opérations en valeur de la banque centrale et des banques (y compris le Centre des chèques postaux et le Trésor) atteignent respectivement des taux de 49,2 % et 49,7 % contre un taux limité (1 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 92,8 % du total de ses opérations en valeur contre 95,4 % en 2011.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres) intervenant pour le règlement des soldes multilatéraux, indique une activité significative de la télé-compensation dans le total des paiements de ces systèmes exogènes. En effet, au cours de l'année 2012, les systèmes exogènes ne représentent en volume que 2,2 % de la volumétrie totale. Par rapport à la volumétrie totale des systèmes exogènes, les règlements des soldes nets multilatéraux de la télé-compensation représentent 96 % contre 4 % pour les opérations sur titres.

La volumétrie réalisée en 2012 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) ne représentent que 0,1 % de la volumétrie globale et ceux dont le montant se situe entre un et cinq millions de dinars ne représentant que 0,4 %, alors que les paiements au-delà de cent millions de dinars représentent 94,9 % ; le volume de paiements portant sur les montants se situant entre cinq et cent millions de dinars ne représente que 4, 6 % de la volumétrie globale.

VI.2.2 - Le système de télé-compensation des paiements de masse

Le système de télé-compensation dit ATCI, mis en production en mai 2006, permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Ce système a démarré sa production avec la compensation des chèques normalisés, alors que les autres instruments de paiement normalisés ont été progressivement introduits dans le système.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement, les soldes nets étant déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système.

L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du « tout ou rien ».

Après la mise en production du système de télé-compensation, les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter des chèques non normalisés existant à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration dans le système de télé-compensation. La dernière chambre manuelle de compensation a été fermée début 2012.

La généralisation de l'image chèque, qui représente le segment le plus large dans le système, s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle : sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations sur les paiements.

L'évolution, en volumétrie et en valeur, enregistrée en 2012 est appréciable. Au cours de cette année, le système ATCI a enregistré 17,387 millions d'opérations de paiement contre 13,039 millions d'opérations de paiement en 2011 et ce, pour un montant total de 11766,1 milliards de dinars contre 10 581,6 milliards de dinars en 2011, soit un accroissement en volume de 33,3 % et, en valeur, de 11,2 %. Le système a traité en moyenne mensuelle 1,449 million d'opérations contre 1,422 million en 2011 pour un montant mensuel moyen de 981,340 milliards de dinars contre 881,801 milliards de dinars en 2011.

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse progressive, reste encore en 2012 inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement de pays comparables. Cela est dû, en particulier, au fait que les banques publiques sont des banques à grands réseaux d'agences où les paiements intra-bancaires élevés représentent une volumétrie supérieure de plus de cinq fois celle des paiements interbancaires.

En termes d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer. En effet, avec un volume de 8,034 millions de chèques compensés contre 7,667 millions en 2011, cet instrument de paiement représente 46,2 % du total des opérations compensées contre 44,9 % en 2011. La volumétrie globale des transactions par chèque dans le système ATCI correspond à une moyenne journalière de 31 880 transactions pour une valeur de 43,540 milliards de dinars.

Le volume des virements qui est de 5,227 millions d'opérations (4,406 millions d'opérations en 2011) représente 30,1 % du volume total des opérations traitées (25,8 % en 2011).

Le volume des transactions par carte bancaire est en baisse de 18,5 % en 2012, soit 3,953 millions d'opérations (4,848 millions en 2011) représentant 22,7 % du total des opérations de paiement contre 28,4 % en 2011. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait par carte effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées et à Algérie Poste qui ne transitent pas par le système ATCI. En 2012, Algérie Poste a pris des mesures pour que ses cartes soient acceptées sur les distributeurs des autres banques.

Quant au volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), il ne représente que 1 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2012 s'élève à 176 314 opérations (176 314 opérations en 2011), soit 0,85 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI contre 1,03 % en 2011, ce qui indique la poursuite de l'amélioration en la matière.

VI. 2.3 - Les centrales des risques et des impayés

Les centrales d'information, principalement la centrale des risques et la centrale des impayés sous forme électronique, ont été mises en place par la Banque d'Algérie à partir du milieu des années 1990. Ces centrales, gérées par la Banque d'Algérie, constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers.

L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit, d'une part, et prévenir et lutter contre l'émission de chèques sans provision de leur clientèle afin de renforcer le rôle d'instrument de paiement du chèque en confortant ses fonctions relatives à la sécurité et à la fiabilité, d'autre part.

VI 2.3.1 - La centrale des risques

L'ancrage légal de la centrale des risques a été significativement renforcé par les dispositions légales de 2010. La Banque d'Algérie, de son coté, a renforcé le dispositif opérationnel pour la déclaration des crédits en intégrant les déclarations de crédits aux ménages (entrepreneurs individuels et particuliers) et ce, pour les cinq (5) dernières années, en prévision de la modernisation de la centrale des risques qui intégrera les données de crédits sur les entreprises et les ménages.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la centrale des risques a été renforcée (instruction n° 07-05 du 11 août 2005), faisant obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à cette centrale les créances douteuses et litigieuses. Ce compartiment de la centrale des risques dit « centrale négative » est opérationnel depuis avril 2006 et permet aux adhérents à la centrale de recueillir des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

Les actions initiées entre 2004 et 2009 ont concerné notamment l'implémentation d'un système de consultation à distance au niveau des banques et établissements financiers et, à partir de l'année 2007, la maturation du projet de création d'une nouvelle centrale des risques intégrant les crédits aux particuliers. Au cours de l'année 2008, au terme de l'étude réalisée avec l'assistance technique de la Banque mondiale, il a été décidé de mettre en place une nouvelle centrale globale de tous les crédits - sans limitation de seuil et permettant une centralisation mensuelle - aux entreprises et particuliers.

Cette nouvelle centrale, projet en cours, comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et ménages) et le compartiment des crédits distribués mais non remboursés à l'échéance. Elle sera dotée de deux grands compartiments, l'un dédié aux entreprises et l'autre aux ménages et sera conforme aux standards internationaux en la matière. Elle permettra les consultations à distance par réseau web par les déclarants dans le cadre de leur gestion du risque de crédit et par les emprunteurs, via leurs agences bancaires domiciliataires ou les agences et succursales de la Banque d'Algérie, au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit. Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle et la base de donnée reconstituée sur les crédits aux ménages de façon à pouvoir, dès la mise en production de la nouvelle centrale, retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédit significatifs.

Le nouveau système de centralisation des risques, en incitant les banques et établissements financiers à mettre en commun les informations qu'ils détiennent sur leurs débiteurs et à concourir à un niveau élevé d'intégration de ces données avec d'autres sources d'informations au moyen d'un identifiant unique et reconnu, favorisera les bonnes pratiques bancaires et l'accès au crédit sain, produisant des effets microéconomiques et macroéconomiques positifs. L'un des principaux objectifs est de mettre en place, au service du système bancaire et de l'économie nationale, un dispositif de gestion du risque de crédits qui allie performance, transparence et traçabilité.

A fin décembre 2012, la centrale des risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 94 708 entreprises et personnes physiques exerçant une activité professionnelle non salariée déclarées par les banques et établissements financiers (87 107 à fin 2011), et 501 749 particuliers (486 013 à fin 2011).

L'encours des crédits déclarés à fin décembre 2012 (cumul des crédits par caisse et des crédits par signature effectivement utilisés) s'élève à 4 510 599 millions de dinars contre 3 537 951 millions de dinars à fin décembre 2011, en augmentation de 27,5 % par rapport à fin 2011. Les créances et engagements classés déclarés par les banques et établissements financiers à fin 2012, sont en recul de 19 % comparativement aux déclarations enregistrées à fin décembre 2011.

Afin de renforcer la base de données partagées sur les crédits et engagements par signature octroyés à la clientèle des entreprises et ménages, la Banque d'Algérie a amené les banques et établissements financiers déclarants à la centrale des risques à effectuer, en 2010, des déclarations plus détaillées sur les garanties prises (valeur des biens donnés en garantie, garantie pour chaque type de crédit octroyé,…).

Hormis la gestion courante de la centrale des risques, les travaux engagés durant l'exercice 2011 et poursuivis en 2012 ont porté essentiellement sur trois (03) volets :

- renseignement du numéro d'identification fiscal (NIF) pour la totalité de la clientèle (entreprises et personnes physiques exerçant une activité professionnelle non salariée) par les établissements déclarants en vue de permettre la mise en œuvre de ce numéro d'identification unique ;
- reclassement des entreprises selon leurs nouveaux codes par secteur et branche d'activité et leurs nouveaux codes de forme juridique afin de s'aligner sur les nomenclatures officielles y afférentes. En matière de répartition sectorielle, la ventilation en 17 sections est mise en œuvre conformément aux critères appliqués par la comptabilité nationale ;
- traitement automatique des déclarations descriptives sur supports magnétiques ;
- lancement graduel, en 2012, de la télétransmission des données descriptives dont la finalisation est prévue pour l'année 2013.

VI.2.3.2 - La centrale des impayés

L'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie, le premier (n° 92-02 du 22 mars 1992) portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés et le second (n° 08-01 du 20 janvier 2008) relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de centralisation des incidents de paiement sur chèques, entré en vigueur à la faveur de la promulgation de la loi n° 05-02 du 6 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant Code de commerce et, suite à la mise en œuvre du règlement n° 08-01 du 20 janvier 2008 modifié et complété par le règlement n° 11-07 du 19 octobre 2011, la Banque d'Algérie a édicté le 9 mars 2011 l'instruction n° 01-2011 relative au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les changements introduits par ce texte réglementaire ont modifié en profondeur le dispositif antérieur tant en ce qui concerne la procédure de mise en œuvre de l'interdiction de chéquier par les banques, le Trésor et les services financiers d'Algérie Poste que les mesures visant à protéger les bénéficiaires des chèques.

Ces nouvelles dispositions portent notamment sur :

- les délais de régularisation de chèques impayés et l'introduction d'une pénalité libératoire ;
- la durée de l'interdiction de chéquiers qui est portée de deux (2) à cinq (5) ans ;
- les conditions de recouvrement de la possibilité d'émettre des chèques par toute personne frappée d'interdiction de chéquier ;
- la responsabilité de l'établissement déclarant (tiré) en cas de non respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en matière de traitement des incidents de paiement de chèques.

Comparativement aux données déclarées à fin 2011, les incidents de paiement enregistrés à la centrale des impayés à fin 2012 sont en augmentation de plus de 2 % en nombre et de près de 33 % en valeur, représentant respectivement 43 266 chèques correspondant à 38,2 milliards de dinars en 2011 et 44 207 chèques d'une valeur de 50,5 milliards de dinars en 2012.

Le nombre de déclarations de régularisations, est passé de 9 375 en 2011 à 9 856 en 2012, en augmentation de plus de 5 %. Le nombre des interdictions d'émettre des chèques, déclaré à la Banque d'Algérie, régresse légèrement sous l'effet, notamment de l'essor des régularisations. Le nombre des interdits de chéquiers enregistre une baisse relative, passant de 9 733 à fin 2011 à 9 579 à fin 2012.

En termes d'approche comparative des données générées par le système de télé compensation des paiements de masse (ATCI) avec celles des fichiers de la Centrale des Impayés, il a été relevé que sur 46 825 chèques rejetés en télé compensation durant l'année 2012 pour défaut de provision, 34 817 chèques ont été déclarés à cette centrale, soit un taux de déclaration de 74,36 % contre 70,19 % au titre de l'année 2011.

Enfin, les chèques impayés déclarés à la Banque d'Algérie demeurent concentrés sur la tranche comprise entre dix (10 000) mille et un (1) million de dinars, soit plus de 79,91 % du total des chèques. Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour la clientèle classée sous la rubrique « affaires personnelles » (commerçants, artisans) du secteur privé (47,26 %) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial du secteur public (80,84 %).

CHAPITRE VII :

CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VII :
CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

La protection des déposants et la prévention du risque systémique sont les objectifs fondamentaux poursuivis par les autorités de supervision bancaire. Ces dernières contribuent également au fonctionnement harmonieux du système bancaire, en veillant à une meilleure protection des consommateurs des services bancaires et à la bonne moralité des dirigeants des banques et des établissements financiers.

Si la crise financière internationale a nécessité un renforcement de la régulation bancaire par le Comité de Bâle, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2012, les actions de renforcement et de consolidation du dispositif réglementaire et prudentiel.

S'inscrivant dans le cadre de sa nouvelle mission en matière de stabilité financière, prévue par l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, la Banque d'Algérie a développé de nouveaux outils de contrôle, basés sur les risques, et a renforcé sa capacité d'analyse et de détection des vulnérabilités systémiques.

Au titre de l'activité de contrôle sur place, la Commission Bancaire a intensifié, durant l'année sous revue, ses missions d'enquête et de contrôle qui se sont concentrées, au niveau des banques et des établissements financiers, nécessitant des investigations approfondies sur place. Outre les missions de contrôle intégral, couvrant l'ensemble des activités les investigations ont été également orientées vers les thèmes liés aux opérations de commerce extérieur et aux opérations de blanchiment d'argent.

VII.1 - CONSOLIDATION DU DISPOSITIF PRUDENTIEL

Le cadre réglementaire prudentiel a connu plusieurs évolutions notables depuis 2010, suite à la promulgation de l'ordonnance n° 10-04, et dans la perspective de la mise en conformité du dispositif prudentiel avec les pratiques internationales, notamment celles édictées par le Comité de Bâle.

Durant l'année sous revue, les actions d'adaptation et de consolidation du dispositif prudentiel ont été poursuivies. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la gestion des risques et du renfoncement du contrôle interne par les banques et les établissements financiers, la promotion

de l'inclusion financière et la mise en conformité du dispositif anti blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme avec les meilleures pratiques internationales.

Renforcement du contrôle interne

L'importance de la fonction de contrôle interne et de conformité a été réitérée et confortée par les dispositions des articles 97 bis et 97 ter de l'ordonnance n° 10-04 précitée.

En application de ces articles, le Conseil de la monnaie et du crédit a apporté des mises à jours substantielles au règlement n° 02-03 du 14 novembre 2002 portant contrôle interne des banques et des établissements financiers.

En effet, le règlement initial ne visait pas explicitement le contrôle de la conformité, alors qu'il intégrait les objectifs de ce dernier. Par ailleurs, ledit règlement posait, certes, les bases d'un dispositif de contrôle interne, mais il ne couvrait pas des activités ou des risques qui se sont amplifiés durant la décennie passée, comme les risques opérationnels, le risque de concentration des contreparties et le risque de liquidité. De plus, à la lumière des difficultés rencontrées par le secteur bancaire, les exigences de maîtrise et de surveillance des risques se sont accrues, notamment la nécessaire implication des organes de gouvernance, l'apparition de la distinction entre contrôle permanent et contrôle périodique, ainsi que la mise en lumière d'un besoin particulier de contrôle de la conformité des opérations aux lois, règlements et procédures internes.

Il convenait, par conséquent, d'opérer une refonte et un enrichissement du dispositif en vigueur afin, d'une part, de fixer aux banques et établissements financiers un cadre conforme aux meilleures pratiques et, d'autre part, de donner à la Commission Bancaire les bases juridiques pour utiliser, le cas échéant, ses pouvoirs à l'égard des assujettis, dont le dispositif de contrôle interne se serait révélé insuffisant.

Les principales innovations du nouveau règlement portant sur le contrôle interne, publié le 28 août 2012, sont listées ci-après :

- la distinction entre les fonctions de contrôle permanent et de contrôle périodique - déjà opérée par le règlement n° 02-03 - est renforcée avec l'instauration, d'une part, d'un « responsable chargé de la coordination et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent » et, d'autre part, d'un « responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle périodique ». Cette nouvelle disposition permet d'asseoir la

fonction de contrôle permanent et de renforcer les exigences d'indépendance du contrôle périodique ;
- l'instauration d'une fonction de contrôle de la conformité. Le règlement prévoit la mise en place, au sein du contrôle permanent, d'un dispositif spécifique de contrôle de la conformité des opérations aux lois et règlements ainsi qu'aux procédures internes. Ce contrôle de la conformité porte en particulier sur les nouveaux produits ou les nouvelles opérations, dont la conformité doit être vérifiée préalablement à leur lancement ;
- la nécessité pour les banques et les établissements financiers d'établir et de maintenir à jour une cartographie des risques ;
- le règlement prend en compte la nécessité pour les banques et les établissements financiers d'examiner prioritairement un projet de financement sous l'angle de sa rentabilité intrinsèque, ou bien de sa valeur ajoutée future, plutôt qu'au regard des seules sûretés immédiatement offertes ;
- la nécessité de disposer de moyens adaptés à la maîtrise des risques opérationnels, assortie de l'obligation de mettre en place des plans de continuité de l'activité ;
- le renforcement de la qualité de la gouvernance. Cet objectif est poursuivi au travers de l'obligation mise à la charge de l'organe exécutif de fournir à l'organe délibérant des informations pertinentes sur les risques encourus, les modalités de leur contrôle et les résultats du contrôle interne. Quant à l'organe délibérant, il doit lui-même s'impliquer dans l'analyse des risques et les travaux du contrôle interne.

Il convient de relever que la promotion dans les banques et les établissements financiers d'un dispositif de contrôle interne, conforme aux meilleures pratiques, constitue une priorité pour la Commission Bancaire et la Banque d'Algérie, notamment parce qu'un contrôle interne efficace participe à la stabilité du système bancaire.

Prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

S'inscrivant dans le cadre de la prise en charge des observations formulées dans le rapport final du MENA FATF, des dernières évolutions des recommandations du GAFI et en application des nouveaux amendements introduits par l'ordonnance n° 12-02 du 13 février 2012 modifiant et complétant la loi n° 05-01 du 06 févier 2005, le dispositif réglementaire de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a connu des évolutions importantes en 2012.

Le nouveau règlement relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a ainsi introduit de nouvelles dispositions tout en modifiant certaines déjà en vigueur.

La prohibition d'ouverture de comptes anonymes ou numérotés est consacrée par une disposition expresse et ce, dans le but de s'assurer de l'identité de la clientèle et des bénéficiaires réels des opérations.

Compte tenu des risques liés à l'usage des nouvelles technologies comme moyen de blanchiment, les banques et les établissements financiers ainsi que les services financiers d'Algérie Poste sont désormais tenus de mettre en œuvre des dispositifs de surveillance et de détection de l'usage frauduleux de ces outils et ce, préalablement à tout lancement de nouveau produit qui en appelle leur utilisation.

Les prescriptions du règlement qui s'appliquent sans discernement aux banques, aux établissements financiers ainsi qu'aux services financiers d'Algérie Poste doivent être intégrées dans leur système de contrôle interne, comme elles doivent être déployées à leurs filiales et succursales à l'étranger, lorsque la réglementation du pays hôte le permet.

Jusque-là limités aux banques et établissements financiers, les rapports de commissariat aux comptes des services financiers d'Algérie Poste doivent dorénavant intégrer un chapitre traitant du dispositif interne anti-blanchiment.

Les diligences en matière d'identification du bénéficiaire effectif des opérations et celles à observer en ce qui concerne les personnes politiquement exposées ont été rehaussées, tandis que l'entrée en relation avec cette dernière catégorie de clientèle ainsi que l'établissement de relations de correspondants bancaires doivent être approuvées par la haute direction.

Procédures relatives au droit au compte

Conformément aux dispositions de l'article 119 bis de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, la Banque d'Algérie a édicté une instruction fixant la procédure relative au droit au compte.

Cette instruction décrit les modalités d'exercice du droit au compte et permet à la personne physique ou morale, qui a fait l'objet d'un refus d'ouverture de

compte, de saisir la Banque d'Algérie qui désignera d'office une banque. Ce texte fixe également les services de base que toute banque doit assurer à tout détenteur de compte de dépôt.

VII.2 - TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA FONCTION SUPERVISION

Le projet d'implémentation du système de notation bancaire, développé avec l'assistance technique du Trésor américain et du FMI, dans la perspective de faire converger les actions de supervision aux principes fondamentaux d'un contrôle bancaire efficace, édictés par le Comité de Bâle, a été complété et testé en 2012 auprès de deux banques de la place.

Le système de notation bancaire (SNB) développé est une méthode de supervision uniforme, inspirée de la méthode « CAMELS » et des meilleures pratiques internationales. Il se fonde sur l'évaluation des indicateurs de performance et de solvabilité des institutions financières.

Grâce à son approche prévisionnelle des risques, ce système permet :

- une réaction ciblée et rapide de la Commission Bancaire, par la prise de mesures correctives adéquates permettant de faire face aux difficultés rencontrées par une institution financière ;
- une réduction significative du coût de la supervision, par une meilleure appréhension du profil de risque de chaque institution financière et une utilisation plus rationnelle des ressources ;
- un ciblage des établissements bancaires en difficultés.

Dans le cadre de ses nouvelles missions légales en matière de stabilité financière, la Banque d'Algérie a initié en 2012, en partenariat avec la Banque Mondiale, un projet de mise en place de nouveaux outils de stress tests. Ces derniers renfonceront la capacité d'analyse, de détection de vulnérabilités systémiques et de surveillance macro-prudentielle.

VII.3 - ACTIVITE DE CONTROLE ET DE SUPERVISION

La Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie exerce, en phase avec le programme de la Commission Bancaire, la surveillance prudentielle des banques et établissements financiers.

Conformément aux principes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle, cette surveillance repose sur un contrôle permanent effectué principalement

sur les documents comptables et prudentiels transmis périodiquement par les assujettis, et des missions de contrôle sur place.

VII.3.1 - Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces a pour vocation d'assurer un suivi permanent, sur une base individuelle, de l'évolution de la situation financière et prudentielle des banques et établissements financiers et de contrôler le respect par ces derniers des dispositions légales et réglementaires les régissant.

Dans cette perspective, le contrôle sur pièces procède à une évaluation permanente du profil de risque de chaque banque et établissement financier, en s'appuyant sur les informations, rapports et autres documents transmis périodiquement par ces derniers, sur les différents contacts et entretiens organisés avec leurs dirigeants et responsables de structures opérationnelles, notamment celles en charge de la gestion des risques et de la comptabilité et, enfin, sur l'exploitation des rapports de contrôle sur place et de ceux des commissaires aux comptes.

Au titre du suivi du respect des dispositions légales et réglementaires, la Direction du contrôle sur pièces a adressé aux banques et établissements financiers concernés plusieurs correspondances faisant ressortir des constats de manquements à la réglementation prudentielle et demandant des mesures correctives à effectuer avec délai de mise en œuvre.

Ainsi, au titre de l'année sous revue, il a été relevé une légère baisse de 4 %, par rapport à 2011, en nombre d'infractions commises. Ainsi, il est dénombré quarante huit (48) cas de non respect des normes réglementaires imputables à six (06) établissements assujettis, dont 20,8 % enregistrés par les banques publiques contre 18 % en 2011, 41,7 % par les établissements financiers publics contre 20 % en 2011 et 37,5 % par les établissements financiers privés contre 36 % en 2011. Les banques privées, quant à elles, n'ont enregistré aucune infraction durant l'année sous revue contre 26 % en 2011, selon leur propre reporting.

Les normes légales et réglementaires ayant fait l'objet de non respect concernent notamment le ratio individuel de division des risques (25 % des fonds propres nets), l'actif net calculé en rapport avec le capital minimum réglementaire et le coefficient de liquidité.

Par ailleurs, s'agissant des établissements ayant respecté les dispositions réglementaires, il est observé que sur la base des déclarations transmises, vingt trois (23) institutions assujetties ont respecté toutes les normes prudentielles, contre dix neuf (19) en 2011, signe d'une amélioration de la situation prudentielle du système bancaire dans sa globalité.

En ce qui concerne le dispositif de contrôle interne des banques et établissements financiers, l'exploitation des rapports portant sur le contrôle interne et sur les mesure et surveillance des risques dénote, pour certains établissements, des efforts soutenus de renforcement du système de contrôle interne et de son adaptation aux dispositions du nouveau règlement n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne, plus particulièrement par la mise à niveau de leur système d'information afin d'assurer une surveillance efficace et permanente des risques.

Toutefois, pour un nombre limité d'institutions, il est relevé le manque d'implication de l'organe délibérant dans la surveillance des risques et la persistance de certaines insuffisances liées notamment aux systèmes d'information et aux systèmes d'identification, d'évaluation et de mesure de risques.

Quant à l'audit légal des banques et des établissements financiers relatif à l'exercice 2011, l'exploitation des rapports de commissariat aux comptes a permis de constater, en comparaison avec l'exercice précédent, que le secteur bancaire privé enregistre une meilleure qualité des états financiers, au vu du nombre de certifications évoluant positivement par rapport à l'exercice 2010. En effet, à fin 2011, tous les états financiers des banques privées sont certifiés sans réserve.

En ce qui concerne les banques publiques, et en dépit des réformes engagées et des progrès notables constatés dans l'amélioration et la modernisation de leur système d'information, la comptabilité de certaines d'entres elles comporte de nombreuses insuffisances liées notamment à la persistance d'anciens suspens non encore apurés et l'existence de comptes non justifiés.

VII.3.2 - Le contrôle sur place

En 2012, la Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie a poursuivi l'effort soutenu, déployé au cours des précédents exercices, pour une surveillance étroite des vulnérabilités identifiées dans le système bancaire.

Cette année est marquée particulièrement par le parachèvement de la phase expérimentale de la nouvelle approche de contrôle basé sur les risques ; baptisée Système de Notation Bancaire (SNB), et l'initiation du déploiement progressif de cette méthodologie de vérification aux autres banques de la place à partir du dernier trimestre 2012.

Parallèlement à ces missions revêtant un caractère général, de nombreuses enquêtes thématiques et/ou spécifiques ont été conduites, dont l'objectif principal vise à s'assurer de la conformité du traitement des opérations bancaires de la clientèle aux prescriptions légales et règlementaires.

Globalement, la structure du contrôle sur place a initié trente trois (33) missions auprès de dix-sept (17) banques de la place et couvrant les principaux thèmes sus indiquées.

Après avoir enregistré un seuil relativement bas en 2011, soit sept (7) missions, l'action de contrôle en 2012 s'est de nouveau focalisée sur les opérations de transfert/rapatriement, exécutées au titre des transactions courantes avec l'étranger. Le nombre de missions de l'espèce conduites au cours de cet exercice s'est établi à douze (12), se rapprochant du niveau de dix sept (17) missions atteint en 2009.

A contrario, il est relevé un recul du nombre de missions de contrôle de type général, soit cinq (05) missions, qui s'explique notamment par la mobilisation d'un nombre important des effectifs de la structure du contrôle sur place dans le cadre de la mission pilote (SNB) conduite au niveau de deux banques et ce, dans l'optique de familiariser et de former les inspecteurs à la nouvelle approche de contrôle.

En revanche, les missions d'enquêtes spéciales continuent à prédominer le programme des contrôles réalisés puisqu'elles ont atteint quinze (15) missions, soit le même niveau qu'en 2011.

Le contrôle intégral

Les conclusions des vérifications menées au niveau des banques visitées font apparaître globalement des situations financières et une rentabilité suffisante, tandis que des zones de vulnérabilités ont été identifiées, notamment en matière de contrôle interne, de gestion de la fonction engagements et de sécurité informatique.

La qualité des actifs est satisfaisante, puisque le portefeuille crédit est composé à plus de 90 % de crédits sains, et les créances douteuses nettes de provisions représentent environ 3 % du montant du portefeuille.

En matière de liquidité, les données de ces banques affichent des ratios de liquidité à un mois, indiquant des positions d'excès de liquidité très significatives, puisqu'elles dépassent, en moyenne, le double de la norme réglementaire.

Malgré cette situation financière globalement satisfaisante, des efforts restent à déployer, notamment en matière de contrôle interne, de gestion de risque de crédits et de sécurité informatique.

De plus, il est apparu un manque de formalisation des procédures de gestion de certains établissements assujettis, ainsi qu'un déploiement insuffisant du processus de contrôle interne à certains aspects de l'activité, notamment le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Missions thématiques

Une mission de contrôle sur place thématique est initiée à mi-décembre 2012 au niveau d'une banque à capitaux mixtes. Son objet porte sur l'évaluation du dispositif interne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les travaux d'investigations de cette mission sont toujours en cours.

Missions d'enquêtes spéciales

La Direction Générale de l'Inspection Générale a initié, en 2012, quinze (15) missions d'enquêtes spéciales, dont quatorze (14) sont terminées et les rapports y afférents établis et transmis à la Commission Bancaire.

Deux opérations entamées à fin 2011, dont une a été effectuée en collaboration avec les services concernés de la Direction Générale des Douanes, sont finalisées en 2012. Ces missions sont en rapport avec le contrôle des comptes d'escales ouverts par deux sociétés de consignations maritimes de navires.

Au terme de ces missions, des procès verbaux d'infraction à la réglementation des changes ont été dressés et des rapports confidentiels

concernant certaines opérations douteuses ont été établis par les inspecteurs et transmis à la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), en application de la loi.

Missions de contrôle des opérations de commerce extérieur

Avec douze (12) missions dédiées au contrôle des opérations de commerce extérieur, le contrôle des dossiers de domiciliation des opérations de transfert/rapatriement réalisées au titre des transactions courantes avec l'étranger, a constitué l'un des principaux axes de contrôle effectué en 2012. Traditionnellement tournés vers les opérations d'import/export de biens et services, les contrôles ont été étendus pour couvrir d'autres types d'opérations, à l'instar des comptes d'escales et des comptes devises des personnes morales.

Au titre de l'exerce sous revue, la priorité a été donnée au contrôle des banques publiques dont les dispositifs de traitement des dossiers de domiciliation, de règlement et d'apurement des transactions courantes avec l'étranger ont fait l'objet d'évaluation.

Les constats ressortant de ces vérifications ainsi que ceux relatifs à quatre (04) autres banques privées, concernées par les contrôles effectués ont été consignés dans des rapports de mission, tandis que plusieurs procès verbaux d'infraction ont été établis à l'encontre des opérateurs suite aux irrégularités constatées dans leurs dossiers.

En revanche les trois (03) missions, lancées à fin novembre 2011 au niveau de banques à capitaux privés, sont toujours en cours de réalisation.

CHAPITRE VIII :

ASSAINISSEMENT PATRIMONIAL ET RESTRUCTURATION DES BILANS DES BANQUES PUBLIQUES :

UNE RETROSPECTIVE

CHAPITRE VIII : ASSAINISSEMENT PATRIMONIAL ET RESTRUCTURATION DES BILANS DES BANQUES PUBLIQUES : UNE RETROSPECTIVE

VIII.1 - ASSAINISSEMENT PATRIMONIAL DES BANQUES AU COURS DE LA PÉRIODE 1991-2012

Le processus d'assainissement des entreprises et des banques mis en œuvre à partir du début des années 1990, en relation notamment avec les programmes d'ajustement, s'est poursuivi tout au long de la période 1991-2012. Dans ce cadre, les opérations d'assainissement patrimonial des banques publiques ont été très importantes et ont porté sur le rachat de créances des banques publiques détenues sur la clientèle d'entreprises publiques, de créances détenues par la caisse d'épargne sur les offices et les entreprises de promotion et de gestion immobilière et, plus récemment, des créances détenues sur les agriculteurs. A cela s'ajoute le rachat de découverts des maisons mères des entreprises organiquement restructurées entre 1983 et 1985 dont une partie des crédits n'a pas pu être imputée aux nouvelles entités créées. Le Trésor a pris aussi en charge les crédits extérieurs mobilisés par les entreprises publiques et non remboursés à l'institution en charge de la gestion de ces dettes et celles des agriculteurs détenues par la mutuelle d'assurance agricole, autorisée à effectuer les opérations de banque, dont principalement les crédits aux agriculteurs.

VIII.1.1 - Assainissement des banques publiques au cours de la décennie 1990

La première opération d'assainissement patrimonial des banques publiques a été engagée en 1991, sur la base de l'évaluation des créances détenues sur les vingt trois (23) grandes entreprises publiques devant être assainies avant leur passage à l'autonomie. Les créances sur ces entreprises ont été d'abord portées en crédits gelés (64,7 milliards de dinars), sans charges d'intérêt pour ces entreprises. En conséquence, pour équilibrer les comptes des résultats des banques en 1991 et 1992, le Trésor leur devait une commission de gestion évaluée à 7,5 milliards de dinars.

Au cours de l'année 1992, l'échantillon des entreprises éligibles à l'assainissement de leurs dettes bancaires a été élargi à d'autres entreprises publiques, c'est-à-dire en plus des vingt-trois grandes entreprises. Au préalable, le Trésor et les banques ont effectué une évaluation conjointe des créances estimées non

performantes, détenues sur ces entreprises sur la base du critère d'un « crédit normatif » évalué en termes de nombre de mois de chiffres d'affaires (entre six et neuf mois), en relation avec le type d'activité des entreprises concernées. Les crédits dépassant cette norme ont été considérés non performants et, à ce titre, éligibles au rachat par le Trésor.

Cette première opération de rachat des créances non performantes détenues par les banques publiques sur la clientèle des entreprises publiques, y compris le groupe de vingt trois (23) grandes entreprises, a porté sur un montant total de 275,4 milliards de dinars. Ces créances ont été rachetées par émission d'obligations du Trésor sur 20 ans (remboursement annuel d'un vingtième au titre du principal) au taux d'intérêt de 5 %. En 1996, les conditions pour les obligations émises ont été modifiées en ramenant leur maturité globale à 12 ans avec un taux d'intérêt de 10 % et une clause additionnelle stipulant que le Trésor paiera les intérêts dus sur ces nouvelles obligations pour les quatre (4) premières années à concurrence de 50 % en cash et 50 % en titres (capitalisation de la moitié des intérêts dus).

La seconde grande opération d'assainissement des banques publiques a été conduite entre 1996 et 1998 et a concerné les offices d'importation de produits de base et les entreprises spécialisées. L'évaluation des créances sur ces offices et entreprises spécialisées a débouché sur un montant global de 186,7 milliards de dinars de créances bancaires à racheter. Le rachat de ces créances par le Trésor a été effectué par émission d'obligations à maturité de douze (12) ans et au taux d'intérêt de 10 % à l'instar de ce qui a été redéfini pour les obligations émises au titre de la première opération d'assainissement.

En complément des rachats de créances non performantes sur les entreprises publiques, il a été mis en œuvre, au cours de la période 1996-1998, un dispositif de restructuration des créances bancaires dit « dispositif banques - entreprises ». L'évaluation des créances des banques sur les entreprises a permis de distinguer les entreprises viables pouvant être accompagnées par les banques en termes de consolidation d'une partie de leurs découverts en crédits à moyen terme assortis d'un faible taux d'intérêt.

Il est à noter que sur la période 1991-1996, le Trésor n'avait pas procédé directement aux remboursements du principal et des intérêts sur les obligations de rachat émises. Dans le cadre du programme élaboré avec les institutions multilatérales, le Trésor a versé, par trimestre, aux banques concernées des avances sur ces rachats. Ces avances ont été imputées sur le Fonds d'assainissement créé pour prendre en charge l'assainissement et la mise à niveau des

entreprises publiques, dont les banques. Ces avances versées aux banques par trimestre totalisent, à fin 1996, un montant de 237,2 milliards de dinars.

En ce qui concerne les créances sur les maisons-mères, elles ont été évaluées, à fin décembre 1990, à un montant total de 35,4 milliards de dinars. Le Trésor avait prévu de racheter ces créances sous forme d'obligations à coupon zéro à maturité de vingt (20) ans pour un montant actualisé de 21,9 milliards de dinars. Mais, en définitive, ce montant actualisé a fait l'objet, au cours de la décennie, de rachat par émission d'obligations normales.

Par ailleurs, courant 1997, les créances non performantes détenues par la Caisse d'épargne sur les offices de promotion et de gestion immobilière ont été rachetées par le Trésor pour un montant total de 82,4 milliards de dinars par émission d'obligations à maturité de douze (12) ans et au taux d'intérêt de 10 %. Pour mémoire, la Caisse d'épargne a été agréée comme banque en 1997, suite à son assainissement patrimonial.

En outre, au cours des années 1997-1998, le Trésor a reformulé les conventions signées avec les banques publiques concernées, par l'annulation des conventions précédemment signées et leur remplacement par de nouvelles obligations sur des montants nets dus, à savoir, après déduction des avances versées. Les différences entre les intérêts dus par le Trésor sur les obligations déjà émises et les intérêts dus par les banques concernées sur les avances reçues ont fait l'objet de conventions de rachat en termes de différentiel d'intérêt pour un montant total de 49,1 milliards de dinars.

Aussi, à la lumière des conventions signées entre le Trésor et les banques publiques concernées, il ressort qu'une partie des rachats au titre des offices d'importation de produits de base, suite à leur liquidation ainsi que les intérêts évalués sur le gel de découverts en attendant le rachat, ont fait l'objet d'émission d'obligations en 2001. Les rachats effectifs ont porté sur les dernières données comptables relatives aux créances des banques sur la clientèle des entreprises et offices. En conséquence, le niveau des créances effectivement rachetées diffère légèrement des montants initialement évalués.

Conformément aux termes des conventions signées entre le Trésor et les banques publiques concernées et la Caisse d'épargne, les créances effectivement rachetées entre 1991 et 1998, se sont élevées à 527,9 milliards de dinars dont la ventilation par catégorie d'entreprises est comme suit (en milliards de dinars) :

• les 23 grandes entreprises :	115,057
• les autres entreprises publiques :	106,696
• les offices et entreprises spécialisés :	152,902
• les entreprises pharmaceutiques :	18,393
• les domaines agricoles dissous :	8,025
• les entreprises locales dissoutes :	22,642
• les maisons mères dissoutes :	21,855
• les offices de promotion immobilière :	82,358
Soit au total :	**527,927**

En plus des rachats de créances non performantes ci-dessus indiqués et l'émission d'obligations sur les différentiels d'intérêt (49,118 milliards de dinars), le Trésor a émis aussi des obligations sur les intérêts capitalisés (50 % des intérêts dus pour la période 1997-1999) pour un montant de 35,253 milliards de dinars), soit un montant de 612,298 milliards de dinars au titre des obligations émises durant la décennie 1990.

Au cours de l'année 2000, les obligations de rachat émises, nettes des avances versées par le Trésor, ainsi que les obligations relatives aux intérêts différentiels dus et les intérêts capitalisés ont fait l'objet de nouvelles conventions avec une maturité de remboursement de vingt (20) ans et au taux d'intérêt de 6 %.

Compte tenu :

- des avances versées aux banques sur les créances rachetées par prélèvement du Fonds d'assainissement créé, soit 237,183 milliards de dinars ;
- des avances additionnelles versées par le Trésor après la fermeture du Fonds d'assainissement, à savoir 40 milliards de dinars ;
- des intérêts dus au Trésor sur les avances additionnelles, soit 6,569 milliards de dinars ;
- des différentiels d'intérêts et des intérêts capitalisés matérialisés par émission d'obligations (84,371 milliards de dinars) ;

les obligations non encore remboursées, à fin 2000, s'élevaient à 328,546 milliards de dinars. Les intérêts payés par le Trésor sur les obligations émises au cours de la période 1997-1999 ont atteint 49,016 milliards de dinars dont un montant de 7,045 milliards de dinars au titre d'intérêts sur les intérêts différentiels et capitalisés, transformés en obligations par le Trésor.

Au total, le coût de l'assainissement patrimonial des banques publiques en termes de créances non performantes rachetées par le Trésor (hors intérêts dus par le Trésor que celui-ci a matérialisé en obligations) a représenté un taux de

2,38 % du PIB pour la décennie 1991-2000. En revanche, en incluant les pertes de change et les différentiels d'intérêt payés par le Trésor au titre des mobilisations par les banques publiques d'emprunts extérieurs pour le soutien de la balance des paiements, le coût total s'élève à 3,26 % du PIB de la décennie.

VIII.1.2 - Assainissement des banques et d'une institution financière au cours de la décennie 2000

Durant la décennie 2000, les rachats par le Trésor des créances non performantes des banques publiques et d'une institution financière sur la clientèle des entreprises publiques, les entreprises de promotion et de gestion immobilière et des agriculteurs ont été effectués sur plusieurs périodes. En outre, le Trésor a pris en charge les crédits non performants des agriculteurs auprès d'une mutuelle d'assurance agricole autorisée à effectuer les opérations de banque, notamment les crédits aux agriculteurs.

Au titre de la décennie 2000, la première opération de rachats par le Trésor a été effectuée en 2001 et a porté sur les différentes créances détenues par les banques publiques, aussi bien sur les entreprises dissoutes que sur les entreprises en activité ainsi que sur les compléments de créances détenues sur les entreprises qui ont fait l'objet de conventions signées durant la décennie 1990.

Par ailleurs, le Trésor a inclus aussi, dans ces nouvelles conventions, les diverses dépenses que les banques avaient effectuées sur sa demande ainsi que les intérêts sur les découverts gelés des 23 grandes entreprises. Ces intérêts ont été évalués mais non réglés effectivement au cours des années 1990. En outre, le Trésor a transformé en obligations le reliquat des pertes de change et des différentiels d'intérêt dus sur les emprunts extérieurs mobilisés par les banques publiques pour le soutien de la balance des paiements. Il s'agit du montant restant dû après la clôture du Fonds d'assainissement. Les rachats par le Trésor incluent aussi une partie des créances des banques sur les offices d'importation dissous dont la décision de rachat a été prise en 1996.

Au total, les différents rachats effectués en 2001 totalisent 349,4 milliards de dinars et sont ventilés comme suit, rachat de créances et autres opérations (en milliards de dinars) :

• les créances sur les entreprises en activité :	121,857
• les créances sur les entreprises et offices dissous :	142,433
• l'intérêt sur le gel des découverts :	7,777
• les pertes de change et différentiels d'intérêt :	21,293
• les crédits extérieurs rétrocédés aux entreprises privées :	0,615
• les opérations effectuées à la demande du Trésor :	46,739
• l'intérêt dû sur les créances rachetées, sur les titres participatifs et sur la dette extérieure :	8,727
Total :	**349,441**

L'échéancier de remboursement de ces rachats porte sur vingt (20) ans au taux d'intérêt de 6 %.

La seconde opération de rachats effectuée par le Trésor l'a été en 2002 où il a racheté des créances sur les entreprises et l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) pour un montant total de 41,454 milliards de dinars. Le Trésor a aussi émis des obligations sur les 50 % des intérêts capitalisés (1997-1999) dus au titre des créances rachetées à l'OPGI. Le détail de ces rachats est le suivant (en milliards de dinars) :

• les créances agricoles :	14,994
• les créances sur les entreprises dissoutes :	4,539
• le complément des créances sur OPGI :	21,921
• les intérêts capitalisés sur le rachat de créances détenues sur l'OPGI :	75,582
Total (en milliards de dinars) :	**117,036**

L'échéancier de remboursement des obligations émises par le Trésor en 2002 porte aussi sur vingt (20) ans au taux d'intérêt de 6 %.

Il convient de noter que courant 2004, le Trésor a transformé les obligations émises jusqu'à 2002, assorties d'un échéancier de remboursement sur vingt (20) ans, en bons du trésor assimilables (BTA) à échéance d'un, deux et cinq ans et en obligations assimilables du Trésor (OAT) à échéance de sept et dix ans. Le taux d'intérêt pour ces titres est fixé en fonction de la nature des titres émis.

Entre 2005 et 2007, dans le cadre de la troisième opération, le Trésor a racheté aux banques par émission d'obligations, les créances sur les entreprises (en activité et dissoutes), les dettes bancaires des agriculteurs, les opérations effectuées par les banques à la demande du Trésor (opérations pour compte) et

les intérêts non réglés sur les obligations émises. Le montant total de ces rachats est de 231,176 milliards de dinars et se décompose comme suit (en milliards de dinars) :

• les entreprises publiques déstructurées :	136,009
• les entreprises publiques dissoutes :	50,348
• les dettes des agriculteurs :	17,833
• la dette du Fonds de garantie agricole :	10,000
• les intérêts non payés sur obligations :	2,231
• les créances dues sur le Trésor :	13,441
• le reliquat des pertes de change :	1,314
Total :	**231,176**

En outre, en 2006 et 2007, le Trésor a racheté les créances sur les entreprises en activité (36,033 milliards de dinars) et les entreprises dissoutes (6,916 milliards de dinars) détenues par une institution financière chargée notamment de gérer la mobilisation des emprunts extérieurs pour le compte des entreprises publiques. Le Trésor a aussi transformé en titres sa propre dette envers cette institution pour un montant de 3,047 milliards de dinars, ce qui donne un total de rachats de 45,996 milliards de dinars.

Par ailleurs, à partir de 2005, le Trésor a effectué les rachats de créances des banques publiques sur les entreprises publiques et les agriculteurs et les créances détenues par l'institution financière par émission de BTA et OAT avec des taux d'intérêt assortis pour chaque type de titre émis.

L'année 2009 a enregistré le rachat des créances des banques sur les agriculteurs pour un montant de 36,173 milliards de dinars et les créances sur les entreprises dissoutes pour un montant de 35,812 milliards de dinars, soit pour un montant total de 71,985 milliards de dinars. Au cours de l'année 2010, le Trésor a racheté les créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées pour un montant de 297,932 milliards de dinars.

Au total, pour la décennie 2001-2010, les rachats effectués par le Trésor par émission de titres (BTA et OAT) concernent les créances des banques sur les entreprises publiques, les agriculteurs et les opérations effectuées à la demande du Trésor. Ils ont atteint un montant de 1 113,7 milliards de dinars reparti sur :

• les entreprises publiques dissoutes :	240,048
• les entreprises en activité :	591,831
• les dettes des agriculteurs :	69,000
• la dette du Fonds de garantie agricole :	10,000
• les entreprises publiques de promotion immobilière :	21,921
• les agios sur gel de découverts :	7,777
• le crédit extérieur rétrocédé au secteur privé :	0,615
• les intérêts capitalisés au titre des créances sur les entreprises de promotion immobilière :	75,582
• les intérêts non payés par le Trésor sur les titres de rachat émis :	10,958
• le reliquat des pertes de change et des différentiels d'intérêt :	22,607
• les opérations effectuées par les banques sur la demande du Trésor :	63,227
Total : (en milliards de dinars) :	**1 113,566**

En tant que composante de ces rachats, les créances et les intérêts sur le gel de découverts des entreprises publiques, des offices et entreprises de promotion et de gestion immobilière et des agriculteurs sont évalués à 941,192 milliards de dinars. Au total, le coût de l'assainissement patrimonial (rachats pris en charge par le Trésor) représente un taux de 1,20 % du PIB de la décennie 2001-2010. En y incluant le reliquat des pertes de change et différentiels d'intérêt et les opérations effectués par les banques à la demande du Trésor, ce taux est estimé à 1,31 %.

Par ailleurs, vu l'amélioration de la situation des finances publiques au cours des années 2000, le Trésor a procédé entre 2006 et 2010 aux remboursements par anticipation d'une partie de la dette publique interne représentée par des titres précédemment émis (BTA et OAT). En conséquence, à fin 2010, l'encours total des titres émis en représentation de divers opérations et intérêts dus matérialisés par émission d'obligations sur les deux décennies s'est établi à 471,5 milliards de dinars dont 364,0 milliards de dinars au titre des seuls rachats effectués en 2009 - 2010.

Il convient de noter que le coût total pour le Trésor, des différentes opérations de rachat de créances des banques publiques détenues sur la clientèle des entreprises publiques (dissoutes ou en activité) et des agriculteurs pour la période 1991-2010, s'élève à 1,46 % du PIB. En ajoutant les différentes autres opérations prises en charges par le Trésor (pertes de change, différentiels d'intérêt, opérations effectuées à sa demande), le coût total pour le Trésor s'élève à 1,74 % du PIB et ce, au titre de la même période.

VIII.1.3 - Assainissement des banques publiques au cours des années 2011-2012

Pour les années 2011 et 2012, les rachats de créances non performantes effectués par le Trésor ont porté sur un montant total de 235,7 milliards de dinars.

En ce qui concerne l'année 2011, les rachats effectués par le Trésor au titre des créances sur les entreprises publiques en activité ou dissoutes et autres opérations effectuées pour le compte du Trésor ont porté sur un montant total de 130,3 milliards de dinars et concernent :

• les entreprises publiques en activité :	100,466
• les entreprises publiques dissoutes :	17,151
• les entreprises publiques locales :	0,222
• les entreprises publiques de promotion immobilière :	12,300
• les opérations effectuées à la demande du Trésor :	0,141
• le reliquat des intérêts dus sur les obligations de rachat émises :	0,008
Total (en milliards de dinars) :	**130,288**

Quant à l'année 2012, elle a enregistré des rachats effectués par le Trésor pour un montant total de 105,4 milliards de dinars. Ces rachats concernent les créances sur les entreprises et agriculteurs et sur des opérations effectuées par les banques à la demande du Trésor, soit en milliards de dinars :

• les entreprises de promotion immobilière :	56,300
• les entreprises publiques en activité :	2,027
• les domaines agricoles publics :	0,326
• les dettes bancaires des agriculteurs :	3,674
• les entreprises du secteur privé :	42,202
• l'intérêt sur le gel de découvert :	0,849
Total :	**105,378**

Au total, les rachats par le Trésor des créances des banques publiques sur les entreprises publiques, entreprises privées et agriculteurs et le rachat par émission de titres des opérations effectuées par les banques publiques à sa demande ont porté sur :

• les entreprises publiques en activité :	102,493
• les entreprises publiques dissoutes :	17,151
• les entreprises publiques locales :	0,222
• les domaines agricoles :	0,326
• les entreprises de promotion immobilière :	68,600
• la dette des agriculteurs :	3, 674
• les entreprises du secteur privé :	42, 202
• les intérêts sur le gel de découverts :	0,849
• les opérations de financement pour compte :	0,141
• le reliquat des intérêts sur obligations :	0,008
Total :	**235 666**

Pour les années 2011-2012, le rachat par le Trésor des créances sur les entreprises publiques et privées, les domaines agricoles et les agriculteurs représente un montant total de 235,517 milliards de dinars, soit un taux de 0,77 % du PIB de la période et 0,78 % en y incluant les opérations de financement pour compte.

Ainsi, à fin 2012, l'encours net des titres émis en représentation de divers rachats effectués par le Trésor entre 1991 et 2012 totalise un montant de 611,1 milliards de dinars dont 554,4 milliards de dinars au titre des rachats effectués entre 2009 et 2012, puisque les titres de rachat émis avant 2009 ont été en très grande partie remboursés.

VIII.2 - OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION DES BANQUES PUBLIQUES

En ce qui concerne la mise à niveau des fonds propres des banques publiques, l'Etat propriétaire a doté celles-ci de fonds propres additionnels pour leur permettre de répondre à la réglementation prudentielle en matière de ratio de solvabilité et de division de risques. Le montant total alloué par le Trésor aux banques publiques au titre des fonds propres s'élève à 238,8 milliards de dinars. Un montant de 107,7 milliards de dinars a été versé cash et un autre de 131,1 milliards de dinars en titres participatifs. Le Trésor a racheté une partie des titres participatifs émis durant la décennie 1990 et a émis d'autres titres participatifs au cours de la décennie 2000, soit 32,9 milliards de dinars de remboursement net. En conséquence, le total des titres participatifs détenus par les banques publiques s'élève à 98,2 milliards de dinars à fin 2012.

Enfin, le relèvement des fonds propres des banques ne s'inscrit pas dans l'opération d'assainissement de leurs actifs.

VIII.3 - AUTRES OPÉRATIONS DES BANQUES PUBLIQUES PRISES EN CHARGE PAR LE TRÉSOR

Dans le cadre du processus d'assainissement mis en œuvre au cours de la décennie 1990, le Trésor a pris en charge les pertes de change et les différentiels d'intérêt supportés par les banques publiques au titre du remboursement des emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements. En effet, il s'agit des emprunts mobilisés par les banques publiques durant la décennie 1980 pour le compte de l'Etat. Jusqu'à la fin 1989, c'est la banque centrale qui réglait aux banques les pertes de change et différentiels d'intérêt résultant de ces emprunts sur ses résultats avant de les verser au Trésor, car ces opérations n'avaient pas été effectuées par les banques pour leur propre compte ou celui de leur clientèle. Ces opérations ne relevaient donc pas de l'assainissement patrimonial, mais de remboursement des opérations effectuées pour compte.

A partir de l'année 1990, les pertes de change et différentiels d'intérêt ont été pris en charge directement par le Trésor. Les décaissements au titre de ces opérations prélevés sur le Fonds d'assainissement ont porté sur un montant de 168,0 milliards de dinars pour les pertes de change et 27,7 milliards de dinars pour les différentiels d'intérêt. Après la clôture du Fonds d'assainissement, les pertes de change et les différentiels d'intérêt dus sur les derniers remboursements d'emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements ont été rachetés par le Trésor par émission d'obligations (22,607 milliards de dinars).

CHAPITRE IX :

POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE IX :
POLITIQUE MONETAIRE

L'évolution macroéconomique des années 2000 a été marquée par un excès de l'épargne sur l'investissement, même si l'année 2009 a enregistré un net amenuisement en la matière en raison du choc externe de grande ampleur. Ce choc externe est intervenu dix ans après celui de 1998/1999, c'est-à-dire au terme de la période de stabilisation et d'ajustement (1994-1998), à un moment où la solidité de la position financière extérieure au cours des années 2000 a contribué à asseoir, notamment entre 2004 et 2008, une résilience aux chocs externes. L'accumulation soutenue des réserves officielles de change qui en a résulté a fait émerger les avoirs extérieurs comme la source principale de l'expansion monétaire en Algérie.

Parallèlement, dans le cadre de la conduite d'une gestion macroéconomique saine des surcroîts de ressources, l'accumulation soutenue de ressources dans le Fonds de régulation des recettes a atténué l'expansion des liquidités dans l'économie nationale. La réduction de la dette extérieure (2004-2006) avant la crise financière internationale a contribué à ce processus, alors que le choc externe de 2009 a conduit à un rythme d'expansion monétaire historiquement bas, voire une contraction au premier semestre. Par ailleurs, ancrée sur une reprise de l'expansion monétaire en 2010 et 2011, l'année sous revue (2012) a enregistré une expansion monétaire en contexte de progression significative des crédits à l'économie et de poursuite de la progression des dépenses budgétaires courantes.

C'est dans un tel contexte d'expansion monétaire et de persistance de l'inflation endogène que la Banque d'Algérie a continué à résorber en 2012 l'excès de liquidité sur le marché monétaire au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire et ce, en phase avec les objectifs quantitatifs intermédiaires de politique monétaire. Sa conduite par la Banque d'Algérie, suite à la réforme du cadre de politique monétaire en août 2010, a tiré profit aussi du renforcement du cadre réglementaire en 2009.

IX.1 - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Après plus d'une décennie de mise en oeuvre de la réforme monétaire endogène au cadre légal relatif à la monnaie et au crédit institué en avril 1990, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003 par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

dont l'article 35 stipule que : « La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ».

Les objectifs de la politique monétaire et l'instrumentation en la matière sont fixés par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), en tant qu'autorité monétaire. Il en résulte que la mise en oeuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie qui doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale.

IX.1.1 - Principales évolutions

Le cadre légal des opérations de la Banque d'Algérie a été fixé par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, représentant une évolution historique importante en la matière. Une réforme profonde du cadre et des instruments de la politique monétaire a été mise en œuvre au cours des années 1990. Ce cadre modifié et complété, a été abrogé par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire contenues dans la loi n° 90-10, tout en renforçant les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire.

Il importe de souligner que ce nouveau cadre légal a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente. En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, des pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire, sur la base de projections monétaires élaborées par la Banque d'Algérie. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire.

Avant la refonte du cadre légal relative à la monnaie et crédit en août 2010, la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constituait l'objectif ultime

de la politique monétaire. La mise en oeuvre de la politique monétaire est confiée à la Banque d'Algérie, conformément aux articles 41 et 45 de la loi et au dispositif réglementaire pris en application, sur la base de l'instrumentation fixée par le Conseil de la monnaie et du crédit. En conséquence, l'Institut d'émission intervient aussi bien par une instrumentation monétaire qui porte sur ses opérations avec les banques hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances) que sur ses opérations de marché (opérations d'open market par cession temporaire ou définitive et reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

L'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie a particulièrement renforcer les instruments indirects de politique monétaire qui comprennent toujours les instruments de refinancement et donc d'injection de liquidités. Ces derniers n'étant plus actifs depuis fin 2001, la Banque d'Algérie a dû recourir à partir d'avril 2002 à de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel, à savoir : les reprises de liquidité à sept jours depuis avril 2002 (instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002), les reprises à trois mois introduites en août 2005 et la facilité de dépôts rémunérés à partir de juin 2005 (instruction n° 04-2005 du 14 juin 2005). Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire (reprises de liquidité à sept jours et à trois mois) connaissent des ajustements aussi bien sous l'angle des flux et encours par type d'instrument, qu'en ce qui concerne les taux d'intérêt appliqués en la matière. En particulier, les reprises à trois mois permettent d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme relativement stables. Quant à la facilité permanente (dépôts à la Banque d'Algérie à 24 heures), réputée en blanc et à l'initiative des banques, elle est rémunérée à un taux fixe annoncé par la Banque d'Algérie. Ce taux est modifié en fonction des fluctuations du marché et de l'évolution de la structure des taux des opérations et interventions de la Banque d'Algérie.

En plus de ces instruments indirects de politique monétaire qui contribuent conjointement à résorber l'essentiel de l'excès de liquidité, le troisième instrument actif de politique monétaire est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004. Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglemen-

taires. Aussi, le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires que sont les banques, le taux maximum et l'assiette de constitution représentée par les dépôts en dinars, la période de constitution et la rémunération y afférente ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires. En outre, l'article 18 du même règlement indique que dans le cadre des principes édictés, la Banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution des réserves obligatoires.

IX.1.2 - De la réforme du cadre de la politique monétaire

L'efficacité des instruments indirects de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire et la bonne tenue corrélative de l'inflation ont amené le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie à renforcer en 2009 le cadre réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire.

En effet, le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance n° 03-11, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents de par le monde en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. Aussi, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité, plus particulièrement, les opérations de politique monétaire menées par elle sur le marché monétaire. Ce règlement définit plus spécifiquement :

- les contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et les sanctions pouvant être encourues par celles-ci pour le non respect de leurs obligations en tant que contreparties ;
- les effets éligibles que la Banque d'Algérie accepte en garantie pour ses opérations de cessions temporaire ou ferme ainsi que leur mode d'évaluation ;
- les opérations de politique monétaire et, plus particulièrement, les opérations que la Banque d'Algérie est appelée à effectuer sur le marché monétaire. De ce fait, l'ensemble des opérations de marché (opérations principales de refinancement, opérations de refinancement à plus long terme, opérations

de réglage fin, opérations structurelles) ont fait l'objet des développements nécessaires ;
- les facilités permanentes (facilité de prêt marginal, facilité de dépôts rémunérés), en tant qu'opérations à l'initiative des banques contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, qui ont trouvé leur ancrage réglementaire renforcé ;
- les procédures d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire qui ont été affinées, à savoir les procédures d'appel d'offres périodiques dits «normaux» et celles d'appels d'offres rapides ou par voie d'opérations bilatérales ;
- et, les procédures de mouvement de fonds portant sur les opérations de politique monétaire, exclusivement à travers le système de paiements en temps réel de gros montants et paiements urgents en fonctionnement depuis février 2006.

Avec ce nouveau règlement édicté en 2009, comportant un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire, le cadre opérationnel de la politique monétaire est ainsi consolidé. De plus, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 (ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11), relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Il s'agit là d'une importante réforme du cadre de la politique monétaire, mettant en avant le ciblage d'inflation.

En effet, l'objectif d'inflation inhérent au nouveau cadre de la politique monétaire institué en 2010 devient déterminant par rapport à l'objectif quantitatif monétaire et de crédit qui peut s'interpréter comme objectif intermédiaire. Le ciblage d'inflation, sur un horizon de moyen terme, requiert des outils appropriés pour l'approfondissement du cadre analytique d'appui à la formulation de la politique monétaire et à sa mise en œuvre, d'une manière flexible, par la Banque d'Algérie. D'où un cadre de référence où émerge de plus en plus l'objectif flexible d'inflation et ce, sur un horizon de moyen terme. Ce processus d'approfondissement du cadre analytique doit intégrer l'objectif de stabilité financière dont les objectifs quantitatifs sont encore difficiles à arrêter ; une éventuelle instabilité financière pouvant contrarier la réalisation de l'objectif de politique monétaire à savoir la stabilité des prix.

Aussi, en plus du modèle de détermination du niveau d'équilibre du taux de change effectif réel utilisé pour la simulation de l'objectif de taux de change effectif nominal qui étaye celui de l'inflation, la Banque d'Algérie a élaboré

un modèle de prévision à court terme de l'inflation, dans le souci du suivi rigoureux du processus d'inflation en Algérie.

En effet, la portée de la prévision de l'inflation et son monitoring a amené donc la Banque d'Algérie à développer depuis 2009 un outil adéquat répondant au souci d'une vision prospective. Ce modèle (modèle univarié de séries temporelles) qui tient compte de la mémoire donnée par l'historique de la série mensuelle des indices des prix à la consommation, avait initialement pour but la prévision à court terme du taux d'inflation. Il s'agit de prévoir mensuellement son évolution dans un horizon d'une année. Parallèlement, la Banque d'Algérie a approfondi l'analyse des déterminants de l'inflation et à déboucher sur un modèle de prévision de l'inflation sur 24 mois, dès l'année 2012.

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, la Banque d'Algérie veille à minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire et retourner à la cible dans un délai raisonnable. Cela fait appel, par fois, à d'autres mesures de nature structurelle, à l'exemple de celles concourant à la lute contre l'inflation endogène. D'ailleurs, cette dernière a caractérisé le phénomène inflationniste en 2011 et 2012, tout comme en 2009, alors que sur une longue période (2001-2012) l'agrégat M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures et dépôts en devises) a été le principal déterminant en la matière.

IX.2 - DES PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS MONETAIRES

L'année 2012 s'est caractérisée par un « pic » de l'inflation, en dépit de la décélération des rythmes d'expansion monétaire. L'analyse de l'évolution de la situation monétaire agrégée permet d'élucider les déterminants de la décélération monétaire.

L'agrégat monétaire M2 a progressé de seulement 10,92 % contre 19,91 % au titre de 2011, correspondant au rythme le moins élevé des sept dernières années à l'exception de 2009, année du choc externe de grande ampleur, qui avait enregistré un rythme historiquement bas (3,12 %). Quant à la monnaie fiduciaire, son rythme de croissance a également reculé de près de 8 points de pourcentage, soit 14,81 % en 2012 contre 22,53 % en 2011, pendant que cet agrégat s'est même contracté en novembre et décembre de l'année sous revue. Cependant, le trend haussier du ratio monnaie fiduciaire/M2 s'est poursuivi au cours de l'année 2012 pour s'établir à 26,8 % en fin de période.

SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2008	2009	2010	2011	2012
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**10 246,9**	**10 885,7**	**11 996,5**	**13 922,4**	**14 939,9**
Banque centrale	10 227,5	10 865,9	12 005,6	13 880,6	14 932,7
Banques commerciales	19,4	19,8	-9,1	41,8	7,2
Avoirs intérieurs nets	**-3 291,0**	**-3 712,6**	**-3 715,8**	**-3 993,2**	**-3 926,6**
Crédits intérieurs	-1 011,8	-402,4	-124,8	319,9	955,0
Crédits à l'État (nets)	-3 627,3	-3 488,9	-3 392,9	-3 406,6	-3 343,4
Banque centrale	-4 365,7	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4	-5 712,2
Banques commerciales	278,6	340,2	790,9	1 017,8	1 019,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	459,8	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0
Crédits à l'économie *	2 615,5	3 086,5	3 268,1	3 726,5	4 298,4
Fonds de prêts de l'État	-16,3	-14,8	-14,5	-17,3	-24,4
Engagements extér. à moyen et long ter	-11,4	-8,2	-6,2	-5,2	-3,8
Autres postes (nets)	-2 251,5	-3 287,2	-3 570,3	-4 290,6	-4 853,4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**6 955,9**	**7 173,1**	**8 280,7**	**9 929,2**	**11 013,3**
Monnaie	4 964,9	4 944,2	5 756,4	7 141,7	7 681,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 540,0	1 829,4	2 098,6	2 571,5	2 952,3
Dépôts à vue dans les banques	2 965,1	2 541,9	2 922,3	3 536,2	3 380,5
Dépôts au Trésor et CCP	459,8	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0
Quasi-monnaie	1 991,0	2 228,9	2 524,3	2 787,5	3 331,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**16,0**	**3,1**	**15,4**	**19,9**	**10,9**
Monnaie	17,3	-0,4	16,4	24,1	7,6
Quasi-monnaie	13,1	11,9	13,3	10,4	19,5
Avoirs intérieurs nets	**131,6**	**12,8**	**0,1**	**7,5**	**-1,7**
Crédits intérieurs	-8 462,0	-60,2	-69,0	-356,2	198,5
Crédits à l'État (nets)	65,4	-3,8	-2,8	0,4	-1,9
Crédits à l'économie *	18,6	18,0	5,9	14,0	15,3
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	63,0	72,0	69,1	68,4	69,5
Monnaie/PIB	45,0	49,6	48,0	49,2	48,5
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,9	18,4	17,5	17,7	18,6
Crédits à l'économie/PIB	23,7	31,0	27,3	25,7	27,1
Monnaie/M2	71,4	68,9	69,5	71,9	69,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	22,1	25,5	25,3	25,9	26,8
Multiplicateur monétaire	3,6	3,2	3,2	3,2	3,0

* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor, le taux de croissance des crédits est de 19,98 % en 2011 et de 17,10 % en 2012

Source : Banque d'Algérie

Malgré une décélération de son rythme, l'expansion monétaire enregistrée en 2012 a plus été tirée par la croissance significative des crédits à l'économie comparativement à celle des avoirs extérieurs nets, en contexte de faible effet inhérent à la contraction de la position financière nette de l'Etat.

Le caractère encore favorable de la balance des paiements s'est matérialisé par la progression des avoirs extérieurs nets de 7,3 % au cours de l'année sous revue, principalement au premier semestre (6 %), contre 16,05 % au titre de l'année 2011, et ce, pour la troisième année consécutive. En dépit de la relative stabilisation au quatrième trimestre 2012, la progression enregistrée conforte le rôle déterminant de l'agrégat avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire consolidée, d'autant qu'il excède la masse monétaire M2 depuis 2005 et qu'il a atteint 1,36 fois la masse monétaire à fin décembre 2012. Cela alimente en partie l'excès de liquidité sur le marché monétaire qui est devenu structurel et continue de représenter un défi pour la politique monétaire. Aussi, à l'exception de l'année 2009, la monétisation des avoirs extérieurs a joué un rôle important dans le processus de création monétaire depuis le début des années 2000 avec un « pic » atteint en 2008, pendant que l'accroissement substantiel des ressources dans le fonds de régulation des recettes contribue à la stérilisation.

Par ailleurs, la faible contraction de la position financière nette de l'Etat (-1,9 %) dans la situation monétaire à fin 2012 est à analyser en relation avec la forte expansion des dépôts au CCP et au Trésor (30,5 %), enregistrée essentiellement au premier semestre, sachant que la forte expansion des dépenses budgétaires courantes (dépenses de personnel, transferts courants, …) a certainement alimenté l'expansion de la monnaie fiduciaire en 2012. Cet agrégat est fortement corrélé aux dépenses des ménages, surtout que l'année 2012 et l'année précédente ont été marquées par un accroissement substantiel des revenus.

Malgré la poursuite de la forte expansion des dépenses budgétaires pour la seconde année consécutive et le déficit global corrélatif, la position financière de l'Etat en tant que créancier net vis-à-vis du système bancaire demeure très appréciable, comme en témoigne l'encours global des avoirs du Trésor auprès de la Banque d'Algérie (compte courant et Fonds de régulation des recettes). Les dépôts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie atteignent 5 713,5 milliards de dinars à fin 2012, soit l'équivalent de 36,1 % du produit intérieur brut estimé. En conséquence, un des principaux déterminants de l'expansion monétaire en 2012 est représenté par le fort rythme de progression des crédits à l'économie (15,3 % contre 14 % en 2011); ce rythme atteignant même 17 %, en y intégrant les rachats effectués par le Trésor. A fin 2012, les crédits ban-

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 19

STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE

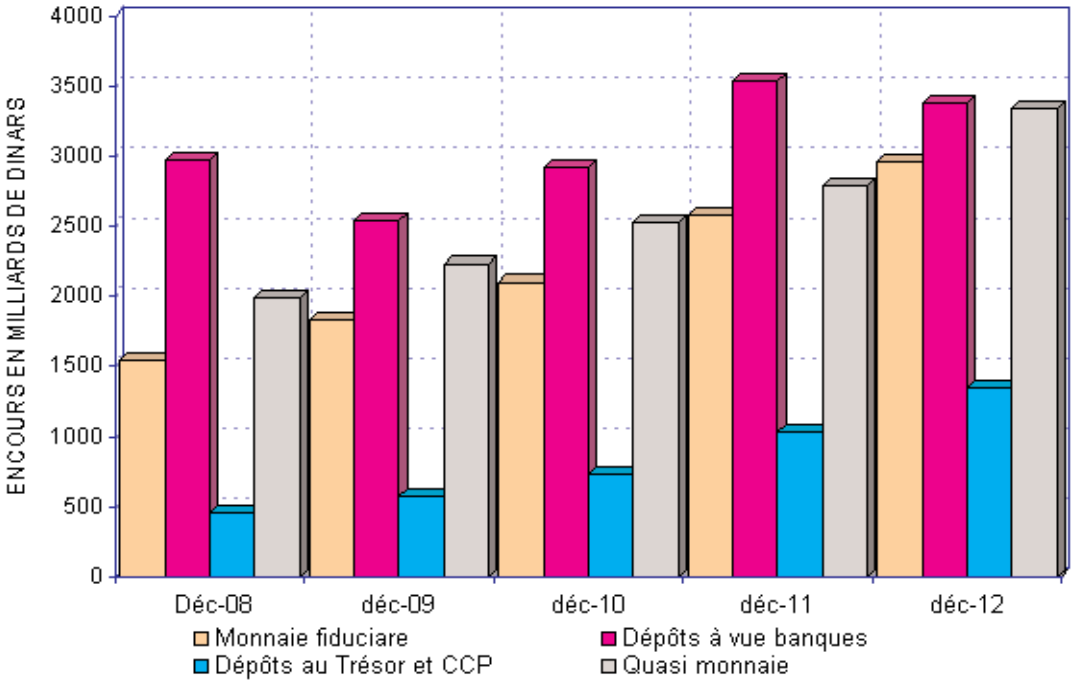

GRAPHIQUE 20

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

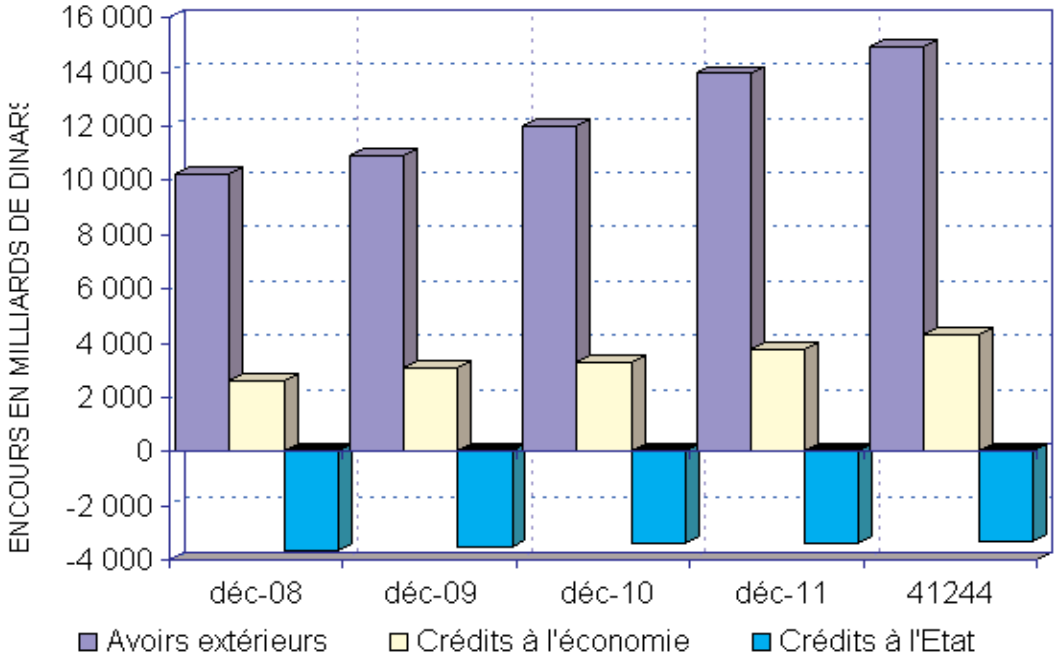

caires aux entreprises privées atteignent 1 947,05 milliards de dinars contre 1 683,2 milliards de dinars à fin 2011, de sorte que les crédits au secteur privé (y compris les ménages) excédent l'encours des crédits au secteur public.

Pour mémoire, et pour les onze dernières années (2002-2012), le taux d'accroissement moyen des crédits (hors rachat de créances non performantes par le Trésor) s'établit à 16,1 % globalement (20,1 % au titre des crédits au secteur privé), de sorte que la part des crédits au secteur privé à fin 2012 a atteint 52,3 % du total de crédits distribués par les banques contre 43,5 % à fin 2002. Le secteur bancaire algérien n'ayant pas été touché par les effets de la crise financière internationale, la progression des crédits s'est poursuivie au rythme d'avant 2008 à un taux élevé à partir de 2009. En outre, le taux de croissance moyen des crédits à l'économie a été nettement supérieur au taux de croissance de l'économie réelle hors hydrocarbures. Relativement au produit intérieur brut hors hydrocarbures, les crédits au secteur privé se sont stabilisés à environ 23 % pendant et après le dernier choc externe. Cela confirme le caractère soutenu de l'expansion des crédits au secteur privé comparativement à plusieurs pays émergents et en développement qui ont subi les effets de la crise financière et économique mondiale. Pour la région Moyen Orient et Afrique du Nord (MOAN), par exemple, le Fonds Monétaire International estime qu'en 2011 et début 2012, « l'expansion régionale du crédit a diminué en moyenne 10 points par rapport aux quatre années ayant précédé 2008 et le dernier taux de croissance enregistré sur 12 mois est d'environ 4 % en moyenne ».

La poursuite soutenue du dynamisme des crédits à l'économie pendant et après l'accélération de la crise financière internationale situe l'Algérie dans le groupe des pays émergents, et au sein même de la région MOAN, à croissance rapide du crédit, sans que le pays n'ait recours aux sources de financement extérieur depuis l'avènement de la crise financière internationale. Il importe de souligner que l'Algérie avait complété son programme de remboursement par anticipation de sa dette extérieure avant l'avènement de cette crise, principalement au cours de l'année 2006. De plus, les engagements en devises des banques ne représentent que 0,23 % de leurs ressources à fin 2012 contre 0,53 % à fin 2009, en contexte de forte croissance de leurs moyens d'action (ressources) à terme en dinars.

Le financement par le secteur bancaire a continué de bénéficier aux entreprises privées. A titre d'exemple, les dépôts des entreprises privées ont atteint en 2012 un montant de 1 122 milliards de dinars alors que les crédits qui leur sont octroyés s'élèvent à fin 2012 à 1 947,05 milliards de dinars, soit un taux de crédits de 173,5 % des dépôts des entreprises privées. Les crédits distribués

INDICATEURS MONETAIRES 2012

GRAPHIQUE 21

EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

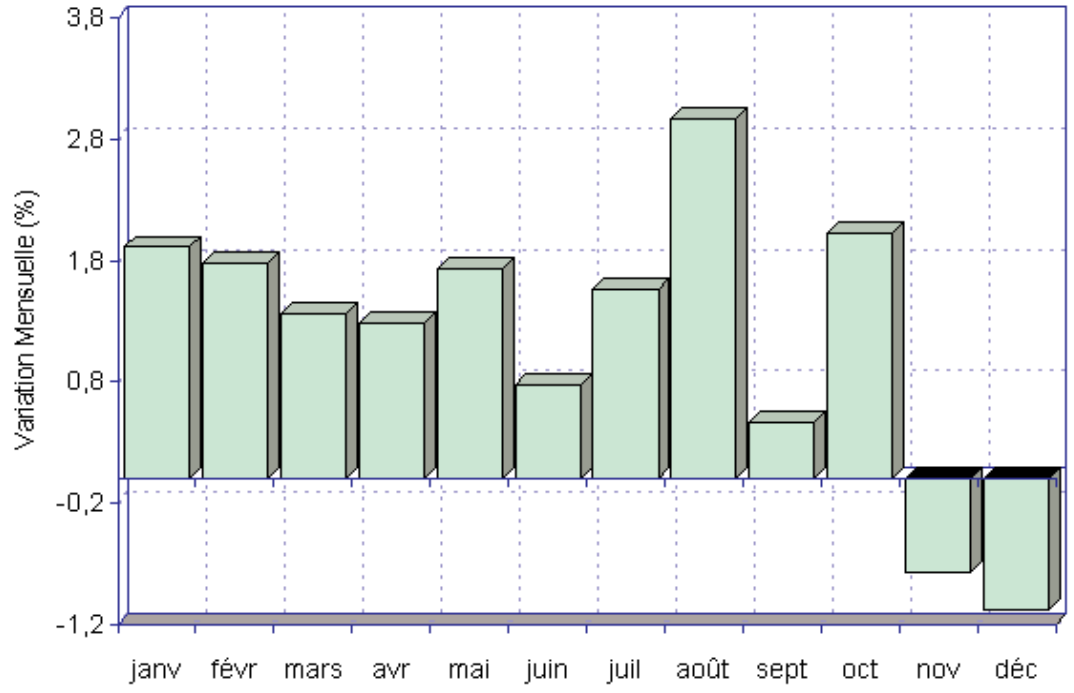

GRAPHIQUE 22

MASSE MONETAIRE

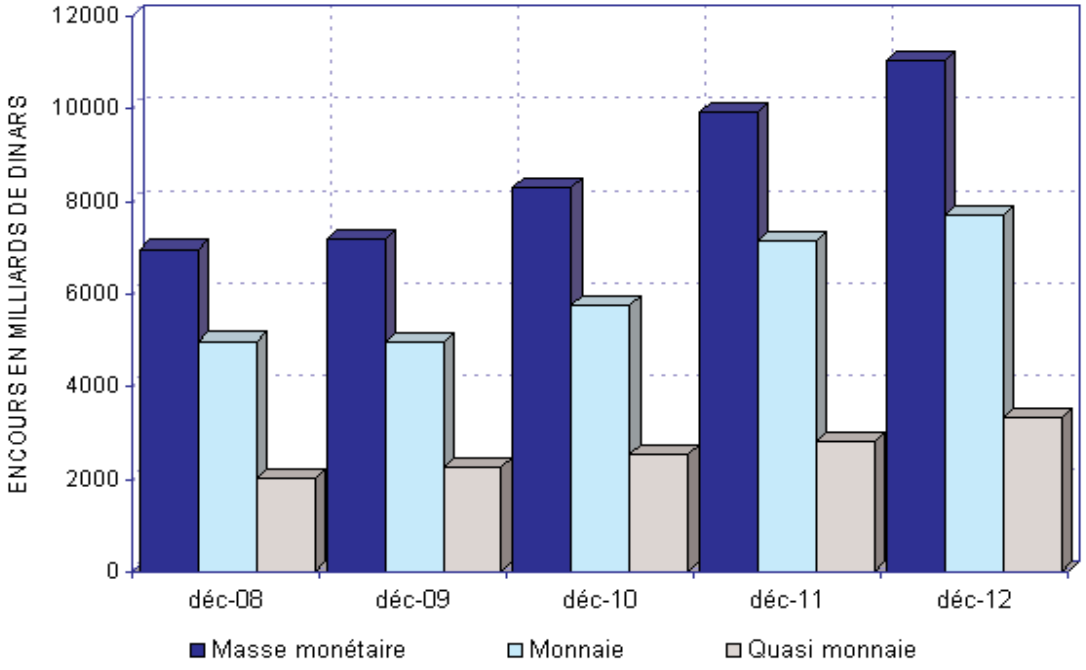

aux ménages qui sont tirés principalement par les crédits hypothécaires sont fortement dépendants de l'offre de logement et restent faibles, soit seulement 13,2 % de dépôts des ménages en monnaie nationale.

Par ailleurs, avec l'augmentation de la part relative des crédits à moyen et long termes à 68,3 % (63,4 % à fin 2011), le dynamisme des crédits bancaires à l'économie traduit, dans une certaine mesure, l'amélioration de la structure de financement de l'investissement. Une estimation des flux d'investissement et de leurs financements indique que les investissements, hors ceux de l'Etat et de l'entreprise nationale des hydrocarbures, se sont accrus au cours des années 2010 à 2012, en contexte de progression des flux de crédits à moyen et long terme alloués à ses investissements. Au cours de cette même période, l'autofinancement de ces investissements a également augmenté, pendant que l'autofinancement des investissements de l'Etat et de l'entreprise nationale des hydrocarbures reste le mode de financement exclusif pour ces deux agents économiques. De plus, les douze dernières années ont été marquées par l'absence d'effet d'éviction.

Par ailleurs, la dynamique du financement à moyen et long termes de l'économie est appuyée depuis le second semestre 2011 par un rallongement des maturités de financement bancaire, sous l'effet de l'impulsion apportée par les pouvoirs publics. En la matière, le soutien financier apporté par l'Etat aux petites et moyennes entreprises (PME) contribue à améliorer davantage les conditions de financement. Dans ce cadre, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté en juin 2011 un règlement portant traitement des intérêts non recouvrés comptabilisés au titre des créances bancaires éligibles au rééchelonnement au profit des PME en difficulté, bénéficiant du soutien financier de l'Etat. Il est clairement précisé que les créances classées, objets de rééchelonnement dans le cadre du soutien financier consenti par l'Etat, sont celles constatées à fin avril 2011, nettes des intérêts non recouvrés. Les évaluations faites par les banques indiquent que cette opération contribue à renforcer la part des crédits à moyen et long termes relativement aux crédits distribués, tout comme elle débouchera sur une diminution des créances non performantes. En outre, la diminution du taux d'intérêt moyen pondéré par type de crédits en 2011 et 2012, par rapport à son niveau de fin 2010 et fin 2009, confirme le caractère favorable des conditions financières.

La Banque d'Algérie met régulièrement en avant la nécessité de distribution de crédits par les banques largement disséminés au profit des PME à perspectives de développement et donc de création d'emplois. Bien entendu, les banques doivent veiller à distribuer les crédits sains et à renforcer régulière-

GRAPHIQUE 23

INDICATEURS MONETAIRES

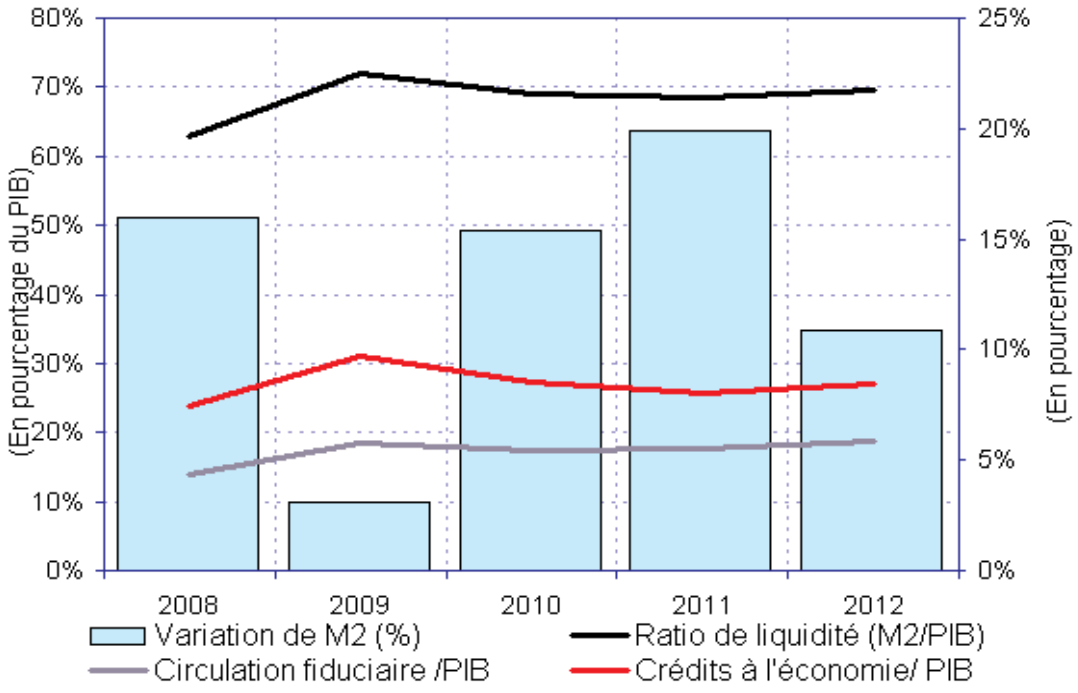

GRAPHIQUE 24

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

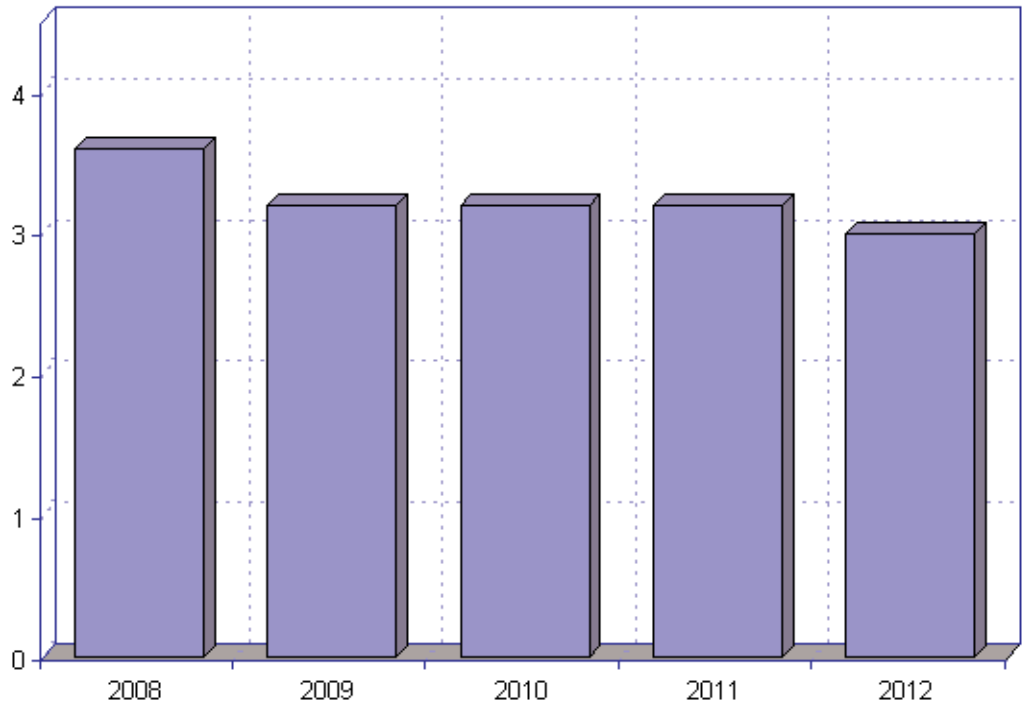

ment la gestion des risques bancaires dont des risques de crédit. Lors de récentes rencontres avec les banques publiques dans le cadre d'un groupe de travail, il a été décidé qu'à court terme les banques publiques mettent en place auprès de leurs agences des guichets d'information à l'intention des entreprises et des PME en particulier sur les services bancaires pouvant être obtenus et d'accélérer les études de leurs dossiers de crédits d'investissement en améliorant par là l'inclusion financière au profit des PME, notamment celles de création récente.

Après cette revue à grands traits des contreparties de la masse monétaire M2 et de l'évolution des flux de financement, l'analyse de la structure de la masse monétaire renseigne notamment sur le comportement d'épargne financière des agents économiques à travers l'évolution des agrégats monétaires.

Les dépôts à vue collectés par les banques ont enregistré une baisse de 4,0 % en 2012, due à la très forte contraction de ceux du secteur des hydrocarbures (-38,03 %) liée notamment à l'autofinancement du programme d'investissement de ce secteur. Les dépôts à vue des entreprises publiques (hors entreprises des hydrocarbures) auprès des banques ont aussi enregistré une faible baisse (-2,9 %), alors que les dépôts des entreprises privées et des ménages se sont fortement accrus (17,8 %). Pour rappel, les dépôts aux CCP et au Trésor qui sont pour l'essentiel le fait des ménages ont très fortement progressé en 2012, après l'envolée de l'année précédente.

Il importe de souligner ici le phénomène nouveau de croissance significative des dépôts à terme en dinars (20,4 %), tirée par celle des dépôts à terme des entreprises publiques et des ménages, en contexte de forte expansion de l'agrégat quasi monnaie (19,5 %). L'analyse de la structure de la quasi monnaie indique une relative stabilisation des dépôts en devises, exprimés en monnaies étrangères. Quant à l'évolution de la structure des dépôts auprès des banques par secteur juridique, elle montre un « effet de balancier » représenté par une contraction de 6,5 % des dépôts du secteur public versus un accroissement des dépôts du secteur privé (entreprises et ménages) (14,1 %), dont 16,9 % au titre de ceux des entreprises privées.

En conséquence, la structure de M2 à fin 2012 indique une diminution de la part relative des dépôts bancaires à 60,9 % (61,4 % à fin juin 2011 et 63,7 % à fin 2011), alors que la part des dépôts aux CCP et Trésor enregistre une progression à 12,3 % contre 10,4 % à fin 2011. Quant à la part de la circulation fiduciaire, elle a légèrement augmenté (26,8 % contre 25,9 % à fin 2011). En effet, les fortes sorties nettes mensuelles de monnaie fiduciaire (billets de

banque) se sont poursuivies au cours de l'année 2012, à l'exception des mois de novembre et décembre 2012 qui ont été marqués par une contraction en la matière. La demande de cash est restée persistante en 2012, après la forte expansion de la monnaie fiduciaire en 2011, corrélativement au phénomène d'expansion du marché informel et/ou thésaurisation. Le trend relativement haussier du ratio monnaie fiduciaire/dépôts hors secteur des hydrocarbures confirme cette tendance.

Hors dépôts du secteur des hydrocarbures, la masse monétaire M2 a crû à un rythme plus élevé en 2012 de 16,6 %, quoiqu'en baisse par rapport à l'année précédente (22,1 %), en contexte de forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures (-38,03 %). Ce fort taux de croissance de l'agrégat M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures) témoigne du développement soutenu des épargnes financières qui contribuent de plus en plus à la liquidité globale des banques, qui est elle même devenue largement disséminée au sein du système bancaire, comme en témoigne l'excès de liquidité structurel sur le marché monétaire.

L'excès de liquidité est effectivement résorbé par la Banque d'Algérie, en situation de très faible rôle joué par le marché monétaire interbancaire. Ce très faible rôle du marché monétaire interbancaire dans la régulation de la liquidité bancaire, en dépit d'un nombre important de banques et établissements financiers et d'une infrastructure moderne de systèmes des paiements depuis 2006, ne contribue pas à l'efficacité de la conduite de la politique monétaire.

IX.3 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

L'émergence de l'excès de liquidité à partir du début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à mettre en place, à partir d'avril 2002, des instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, alors que les années 1990 ont été marquées par une crise de liquidité. En effet, au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie avait élargi le cadre des instruments indirects de la politique monétaire, tout en multipliant ses interventions sur le marché monétaire et ce, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. Jusqu'à la fin de l'année 2001, le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques.

Par contre, depuis cette date et jusqu'à 2012, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, en raison de l'excès de liquidité grandissant sur le marché monétaire. Même l'année 2009, année de choc externe de grande ampleur inhérent à la crise éco-

nomique mondiale, a été marquée par la persistance de l'excès structurel de liquidités sur le marché monétaire.

Après la contraction enregistrée en 2009 et la reprise de l'expansion de la liquidité bancaire de près de 4,18 % en 2010 et de 11,59 % en 2011, l'année 2012 a enregistré une progression modérée en la matière (1,1 %) par rapport à fin 2011. En effet, la liquidité bancaire s'est accrue de seulement 31 milliards de dinars, sous le double effet de la poursuite de l'accumulation des avoirs extérieurs et de l'augmentation des dépôts des entreprises et des ménages dans un contexte de forte expansion des dépenses budgétaires. La liquidité bancaire s'est accrue principalement au second semestre 2012, clôturant l'année avec un encours de 2 876,26 milliards de dinars contre 2 736,36 milliards de dinars à fin juin 2012 et 2 845,10 milliards de dinars à fin décembre 2011. L'excès structurel de la liquidité bancaire sur le marché monétaire a engendré, notamment au cours du premier semestre 2012, une forte réduction de la demande de fonds prêtables sur le marché interbancaire, soit un flux de 10 milliards de dinars en moyenne mensuelle en 2012 contre 31 milliards de dinars en 2011. Ces montants ont été échangés principalement (80 %) sur le segment au jour le jour ; l'année 2012 s'achevant avec un encours nul sur le marché monétaire interbancaire pour la deuxième année consécutive, alors que l'encours sur ce marché avait atteint 71,15 milliards de dinars à fin 2010 et 14,20 milliards de dinars à fin 2009.

La prépondérance des opérations au jour le jour sur les opérations à terme et la contraction des maturités négociées sur le marché interbancaire observées en 2010 et en 2011 continuent de marquer l'activité de ce marché en 2012. Les taux d'intérêt moyens pondérés des opérations interbancaires ont évolué, en 2012, dans une fourchette de taux compris entre 0,21875 % et 0,46875 %, alors qu'en 2011, ils ont évolué entre 1,06250 % et 4,86905 %. Cela montre la forte baisse des taux formés sur le marché monétaire interbancaire en 2012.

Il importe de souligner que le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire depuis plus d'une décennie, resté structurel en 2012, continue de nécessiter une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise des techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de la liquidité bancaire. Pour l'année 2012, l'analyse du comportement des facteurs autonomes de la liquidité bancaire fait apparaître, par degré d'importance, les variations annuelles suivantes :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie de 1 052,42 milliards de dinars, résultant de l'excédent de la balance des paiements, continuant d'alimenter la liquidité bancaire, après le choc externe de 2009 ;

- une variation positive de 252,05 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (compte courant et fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie, correspondant à une stérilisation de liquidité ;
- une augmentation de la circulation fiduciaire de 386,73 milliards de dinars, représentant un autre facteur autonome de ponction de liquidités du système bancaire.

L'année 2012 a, par ailleurs, enregistré une hausse de 8,03 % de l'encours des valeurs du Trésor émises par voie d'adjudication sur le marché monétaire, tout comme en 2010. Cet encours poursuit le trend haussier enclenché en 2009 pour atteindre 600,85 milliards de dinars à fin 2012 contre 556,21 milliards de dinars à fin 2011 et 548,90 milliards de dinars à fin 2010. En effet, il était passé de 284,49 milliards de dinars à fin 2008 à 528,55 milliards de dinars à fin 2009.

La structure des valeurs du Trésor montre une prépondérance des titres à court terme, soit une émission de 661 milliards de dinars sur un total de 781 milliards de dinars en 2012 contre 400 milliards de dinars sur 455 milliards de dinars en 2011 (414 milliards de dinars sur 550 milliards de dinars en 2010). Relativement aux valeurs du Trésor émises annuellement, les titres de l'Etat à court terme atteignent 85 % en 2012 contre 88 % en 2011 et 75 % en 2010.

L'augmentation de l'encours des valeurs du Trésor émises en 2012 par voie d'adjudication sur le marché monétaire s'est conjuguée à un montant levé et transigé sur le marché secondaire de 476,63 milliards de dinars qui a concerné des bons à court terme (bons du trésor à treize et vingt-six semaines) pour 77,79 %, des bons du trésor assimilables d'un à cinq ans pour 20,87 % et des obligations du trésor assimilables pour 1,34 %.

La circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie, émerge de nouveau comme second facteur autonome en 2012, avec un taux de croissance de 14,82 % contre à 22,43 % en 2011 et 15,30 % en 2010. Celle-ci a eu un effet de diminution de la liquidité bancaire pour 386,73 milliards de dinars au titre de l'année sous revue. La demande de billets de la part des ménages et entreprises continue de représenter un important besoin de liquidités, vu l'ampleur des transactions en cash notamment celles liées au marché informel. Par ailleurs, l'année 2012 semble enregistrer une décélération de la progression de la demande de cash à titre de précaution, alors que l'année 2011 a été démonstrative en matière de demande de cash liée à ce motif.

Au total, et vu l'excès structurel de liquidité du secteur bancaire, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie ont atteint 688,18 milliards de dinars à fin décembre 2012 contre 487,05 milliards de dinars à fin décembre 2011, soit une hausse de 201,13 milliards de dinars pour l'année sous revue. Quant aux réserves libres, elles ont légèrement augmenté de 4,33 %, passant de 71,90 milliards de dinars à fin 2011 à 75,01 milliards de dinars à fin 2012.

Face à l'excès structurel de liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes de ponction de liquidités est inférieure à celle des facteurs autonomes d'apport de liquidités hors effet de valorisation des réserves de change, la Banque d'Algérie a pris en 2012 des mesures de politique monétaire afin d'atténuer l'effet inflationniste de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

IX.4 - CADRE ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Après la réforme des instruments de la politique monétaire au cours des années 1990, principalement durant la seconde moitié de cette décennie, l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit est venue renforcer les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire. Les prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la définition des objectifs et de la formulation du cadre de la politique monétaire, ont été élargies en situation d'avènement de l'excès de liquidité à partir de l'année 2002.

C'est dans un tel contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire que la Banque d'Algérie a conduit avec flexibilité la politique monétaire, utilisant les instruments pertinents à savoir les nouveaux instruments dédiés à la résorption de l'excès de liquidité, pour contrôler l'inflation dans un contexte macroéconomique caractérisé par un surcroît de ressources. Malgré l'excès de liquidité corrélatif, et grandissant entre 2004 et 2008, la conduite de la politique par la Banque d'Algérie a permis de résorber effectivement cet excès de liquidité sur le marché monétaire et par là, de contenir l'inflation autour de l'objectif implicite, en dépit de taux d'expansion monétaire élevés. En effet, entre 2002 et 2010, le taux d'inflation a été de 3,5 % en moyenne, avec un niveau haut de 5,74 % au titre de l'année 2009 suivi par une décélération en 2010. Cette bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation a davantage mis en avant la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique en Algérie, en contexte de stérilisation d'une partie de l'excès de liquidité par le Trésor et de forte réduction de la dette publique externe.

Sur la base de cette bonne performance en matière de contrôle de l'inflation en contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire et des leçons tirées de la crise financière mondiale, le cadre de la politique monétaire a été réformé en août 2010 pour instituer la stabilité des prix (l'objectif d'inflation) comme objectif explicite de la politique monétaire, comme cela a été décrit plus haut.

L'année sous revue correspond à la onzième année d'excès de liquidité et à la deuxième année de conduite de la politique monétaire avec ciblage d'inflation, après une reprise de l'inflation au second semestre 2011 liée notamment au choc sur les prix à la consommation au début de cette même année.

Pour la détermination des objectifs quantitatifs de la politique monétaire en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, maintenus dans le nouveau cadre en la matière, et la validation des instruments pertinents pour sa conduite, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions relatives aux agrégats de monnaie et de crédit découlant de la programmation financière. Ces objectifs quantitatifs sont revus périodiquement en fonction de l'évolution de la conjoncture. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, à savoir l'objectif explicite d'inflation à moyen terme, exprimant l'objectif de stabilité des prix qui a été institué en août 2010.

Pour cela, la Banque d'Algérie a affiné davantage la détermination des objectifs quantitatifs monétaires et de crédit cibles, sur la base des projections de la balance des paiements, des finances publiques et des opérations du Trésor. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Le cadre analytique repose à la fois sur une analyse monétaire approfondie, visant à évaluer les tendances de la masse monétaire et du crédit, et sur leurs composantes respectives. En outre, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation étaient également recherchés, il importe de souligner que l'année 2012 a constitué la première année d'exercice de ciblage flexible d'inflation, pendant que la variable taux de change reste une «variable clé» dans la programmation monétaire et financière en Algérie ; la politique de taux de change effectif proche de son niveau d'équilibre estimé en fonction des fondamentaux contribuant à étayer l'objectif de politique monétaire. Par ailleurs, après l'année 2011 caractérisée par une forte expansion des dépenses budgétaires, la programmation monétaire a intégré en 2012, dans une large mesure, le rythme et le profil prévisibles des décaissements de la sphère budgétaire, notamment au titre des dépenses courantes.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2012

GRAPHIQUE 25

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

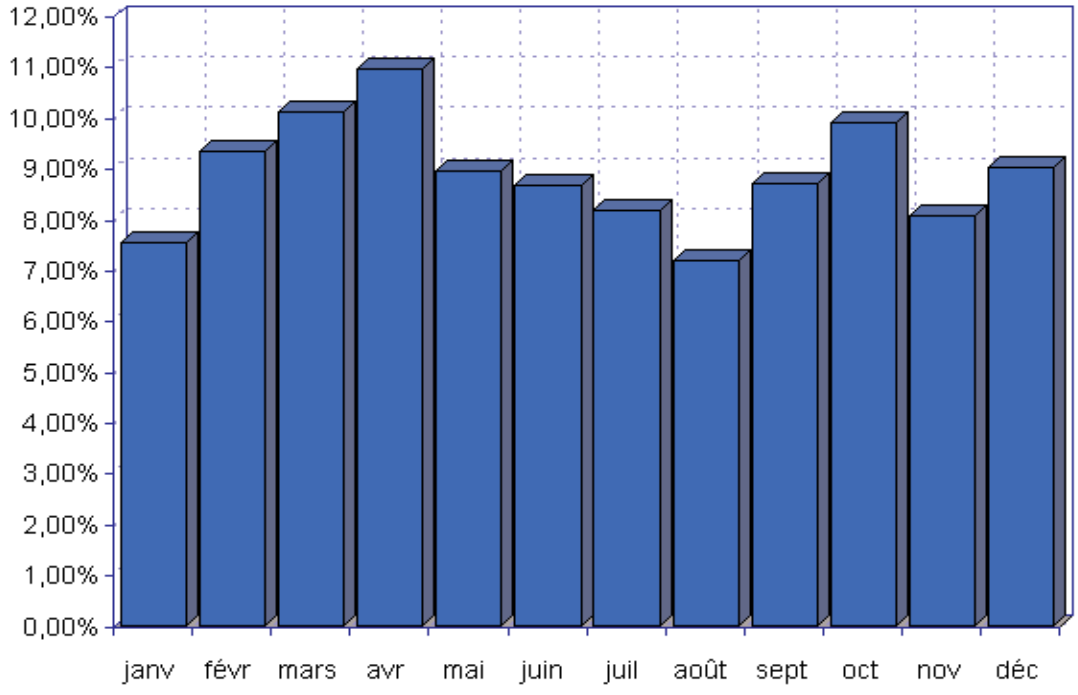

GRAPHIQUE 26

VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)

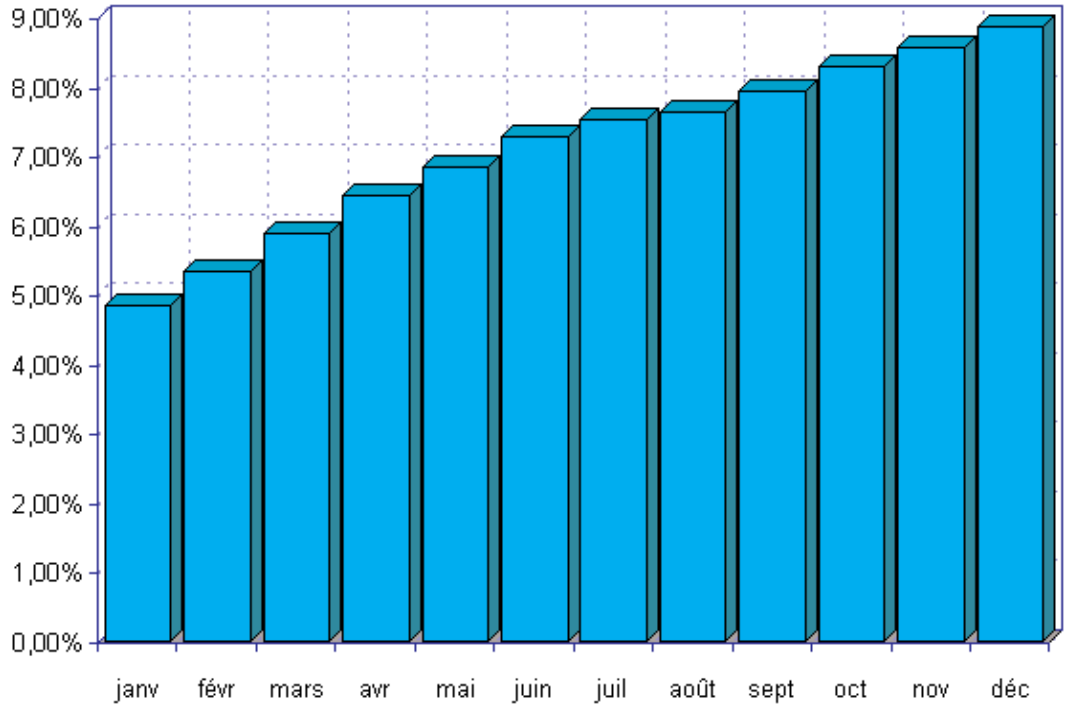

La forte croissance des cours mondiaux des produits de base en 2011 et la reprise de l'inflation des prix à la consommation au cours de cette même année, surtout au second semestre, a amené le Conseil de la monnaie et du crédit, à maintenir l'objectif d'inflation à 4 % au titre de l'année 2012, avec une orientation prospective. Pour ce faire, le Conseil de la monnaie et du crédit a examiné les objectifs en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit cohérents avec la cible d'inflation. Il a arrêté le taux de croissance de la masse monétaire (M2) à 10,5 - 12 % et celui des crédits à l'économie à 13,5 - 15,5 %. Il résulte de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie déterminées en stocks et en flux au titre de l'année 2012.

Il est utile de noter que ces objectifs quantitatifs monétaires et de crédit, ainsi que l'objectif d'inflation, ont été déterminés sur la base de l'hypothèse de prix moyen de dollars/baril pour 2012, après la reprise en la matière réalisée en 2010 (80,15 dollars/baril) et en 2011 (112,94 dollars/baril). Pour l'année sous revue, le prix moyen des hydrocarbures s'est établi à 111,04 dollars/baril, en baisse par rapport au prix moyen retenu (114 dollars/baril) dans la programmation financière et une faible baisse par rapport à son niveau de l'année 2011. En conséquence, l'expansion monétaire au rythme effectif de 10,91 % en 2012 (19,91 % en 2011) est en phase avec l'objectif quantitatif en la matière (entre 10,5 % et 12 %) arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit, en situation de faible progression des avoirs extérieurs nets et de forts décaissements au titre de la hausse significative des dépenses budgétaires courantes (salaires et transferts, ...) pour la seconde année consécutive. De plus, l'année 2012 s'est caractérisée par un creusement du déficit global des opérations du Trésor, tout comme en 2009 corrélativement au choc externe de grande ampleur.

Le Conseil de la monnaie et du crédit a souligné, pour l'année 2012, l'orientation prospective de la politique monétaire face au risque à la hausse pour l'inflation endogène qui a émergé dès janvier. Dans un tel contexte de risques d'inflation suite au choc sur les prix de début d'année 2011 et à l'accélération de l'inflation au second semestre de cette même année, la gestion de l'excès de liquidité sur le marché monétaire est restée une préoccupation majeure dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie. Cette dernière, en capitalisant sur les efforts soutenus en matière de projection des facteurs autonomes et de prévision de liquidité bancaire, a approfondi l'analyse des canaux de transmission des effets de la politique monétaire à l'économie réelle où les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire jouent un rôle important. Dans cet objectif de contrôle efficace de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie affine d'une manière soutenue la prévision de la liquidité

centrale en maîtrisant les mécanismes de monétisation des flux de devises et en suivant rigoureusement les flux d'encaissements et de décaissements du Trésor au moyen d'une traçabilité des données de paiement y afférentes.

Dans le respect du nouveau cadre de la politique monétaire institué en août 2010 et des objectifs arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit pour l'année 2012, la Banque d'Algérie a mené la conduite de la politique monétaire en utilisant le cadre opérationnel renforcé, édicté en 2009 suite aux premières leçons tirées de la crise financière mondiale. Si le montant global des reprises de liquidités a été stabilisé à 1100 milliards de dinars au premier trimestre de l'année sous revue, ce montant a été ajusté à la hausse dès avril 2012 (1350 milliards de dinars) pour faire face à l'accélération de l'inflation. Aussi, les reprises de liquidité à sept jours et à trois mois ont vu leur rôle augmenter entant qu'instrument actif dans la conduite de la politique monétaire en 2012, même leur structure est restée stable à concurrence de 25 % pour les reprises à trois mois et 75 % pour les reprises à sept jours. L'importance relative de la part des reprises à sept jours laisse une flexibilité pour les banques en matière d'allocation des crédits à l'économie, à mesure que le soutien financier apporté par l'Etat pour la reprise des crédits aux PME contribue aux conditions financières favorables.

La facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, est restée un instrument actif de la politique monétaire tout au long de l'année 2012, en ligne avec le profil de la liquidité bancaire suite à sa contraction en 2009 inhérente au choc externe. Aussi, la part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 38,3 % en décembre 2012 contre 29,2 % à fin juin 2012, alors qu'il avait atteint 51,3 % en mars 2012 et 53,3 % en décembre 2011.

L'instrument réserves obligatoires a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2011, d'autant que son coefficient a été ajusté à la hausse à mi-mai 2012 pour être porté à 11 % contre 9 %, afin de renforcer le rôle de la politique monétaire dans le contrôle de l'inflation. Ainsi, les réserves obligatoires, dont l'assiette est représentée par les dépôts en dinars, ont évolué en parallèle avec les moyens d'action des banques, représentant entre 18 % et 20 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie. L'encours des réserves obligatoires a atteint 754,10 milliards de dinars à fin décembre 2012 contre 602,97 milliards de dinars à fin mars 2012 et 569,86 milliards de dinars à fin décembre 2011, contribuant d'une manière effective à la résorption de l'excès de liquidités sur le marché monétaire. Cette augmentation du taux d'as-

siette de la réserve obligatoire visait aussi à contribuer au renforcement de la stabilité financière.

Si l'augmentation des reprises de liquidités et l'ajustement à la hausse du taux d'assiette de la réserve obligatoire ont contribué pleinement au cours de l'année 2012 à atténuer l'effet de l'excès de liquidités sur l'inflation, l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de cet excès de liquidité peut être appréciée aussi à travers le niveau et le trend des réserves libres des banques. L'évolution des réserves libres au cours de l'année 2012 montre que leur niveau est resté stable au cours des quatre premiers mois, pour ensuite enregistré un « pic » en mai (92,62 milliards de dinars). Au cours du second semestre, leur niveau a été à la baisse et relativement stable, à l'exception du mois d'octobre (80,25 milliards de dinars). Cela traduit le caractère effectif de la résorption de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie et donc l'efficacité de la politique monétaire, d'autant que la liquidité bancaire a été relativement stable au cours de l'année sous revue en situation de contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, corrélativement aux forts décaissements de la sphère budgétaire au titre des salaires et transferts courants, les dépôts aux CCP et au Trésor ont poursuivi leur forte progression en 2012 (30,46 % contre 40,6 % en 2011), contribuant dans une certaine mesure à atténuer l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

Sous l'angle de la structure des taux d'intérêt appliqués par la Banque d'Algérie, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher (0,30 % depuis mars 2009) par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption de liquidité, formant ainsi une « fourchette » de taux qui n'a pas connu de modification au cours de l'année 2012. Le taux d'intérêt des reprises de liquidité à trois mois (1,25 %) et celui des reprises de liquidité à sept jours (0,75 %) n'ont pas connu eux aussi de modifications depuis mars 2009 ; leur niveau d'avant était respectivement de 2 % et 1,25 %. La Banque d'Algérie a abaissé également en mars 2009 le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,50 % contre 0,75 %, taux qui était en vigueur pour la période du 15 mars 2008 au 14 mars 2009. L'ajustement de la structure est intervenu en contexte de choc externe de grande ampleur pour l'économie nationale et de taux d'expansion monétaire historiquement très bas, suivi par une désinflation en 2010.

En mettant en place une « fourchette » de taux d'intérêt, la Banque d'Algérie accorde de facto une attention grandissante au taux d'intérêt à court terme au niveau opérationnel, pendant que le taux des reprises à trois mois reste le taux supérieur de la fourchette de taux appliqués et émerge parmi les canaux de

transmission significatifs (taux d'intérêt, prix des actifs, cours de change, financement des banques, anticipations, etc.) de la politique monétaire en Algérie. En conséquence, les canaux de transmission de la politique monétaire les plus significatifs sont le taux d'intérêt des reprises de liquidité, avec des montants de reprises qui ont augmenté en 2012, et le cours de change nominal. Si ces deux canaux de transmission ont une égale importance, le canal «cours de change» apparaît même comme étant le canal le plus opérant des signaux transmis à l'économie réelle. Celui-ci constitue un important canal de transmission des effets des facteurs externes à la politique monétaire, en régime de change flexible et en situation de taux de change effectif réel proche de l'équilibre. Par ailleurs, le canal crédit est appelé à prendre de l'importance, mais le contrôle du cycle des crédits relèvera plus des instruments macroprudentiels que des instruments de politique monétaire utilisés actuellement par la Banque d'Algérie ; les instruments de refinancement par le « prêteur en dernier ressort » n'étant plus opérant depuis début 2002 avec l'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

L'importante réforme du cadre de la politique monétaire en août 2010 nécessite une période de transition où l'année 2012 représente le second exercice en matière de ciblage explicite de l'inflation en Algérie. En conséquence, le suivi et le contrôle de l'inflation émergent désormais au premier plan, d'autant que le passage à l'objectif d'inflation cible est venu confirmer la bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation, élément important de la stabilité macroéconomique. L'objectif d'inflation devient ainsi déterminant par rapport au ciblage monétaire quantitatif souple en vigueur. L'objectif intermédiaire poursuivi (agrégat monétaire) doit contribuer à la concrétisation de l'objectif d'inflation, à mesure qu'il existe une relation étroite entre l'inflation et l'agrégat monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures).

Cet agrégat monétaire est le principal déterminant de l'inflation, comme en témoignent les résultats de l'étude économétrique sur les déterminants de l'inflation sur la période 2000- 2012. En effet et en moyenne sur la période d'étude, la masse monétaire M2 hors dépôts du secteur des hydrocarbures et dépôts en devises, contrepartie des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs tirés par la croissance des crédits à l'économie, contribue à hauteur de 67 % dans l'inflation globale, suivie par les contributions des autres variables : les prix à l'importation (11 %), les prix à la production industrielle de l'activité agro-alimentaire (17 %) et le taux de change effectif nominal (5 %).

Malgré la décélération du rythme d'expansion de la masse monétaire en 2012 par rapport à l'année précédente en contexte de forte croissance des dépenses

budgétaires courantes, notamment les dépenses de personnel et des transferts, l'année sous revue a été marquée par un « pic » de taux d'inflation à savoir le niveau historiquement le plus élevé des quinze dernières années. L'inflation annuelle moyenne dans le Grand Alger (moyenne mobile sur 12 mois) a atteint 8,89 % en 2012 contre 4,52 % en 2011 et 3,9 % en 2010. Pour mémoire, et malgré l'envolée historique des prix mondiaux des produits de base, le taux d'inflation annuel moyen n'a été que de 4,8 % en 2008, pour ensuite augmenter à 5,7 % en 2009 sous l'effet de l'inflation endogène. Ce phénomène a caractérisé l'accélération de l'inflation des prix à la consommation en 2012, car l'inflation importée ne peut non plus être invoquée comme déterminant en la matière. Le Fonds Monétaire International estimant à 9,8 % la diminution des cours des matières premières (hors combustibles) en 2012, année où les cours des produits de base importés par l'Algérie ont tous baissé sur le marché libre mondial. En moyenne annuelle et selon les produits, ils ont fléchi de 5,6 % à 16,25 % et, de surcroît, la monnaie nationale est demeurée relativement stable par rapport aux deux principales monnaies dans lesquelles sont libellées les importations du pays, ce qui aurait dû contribuer à orienter les prix intérieurs plutôt à la baisse. Au total, le phénomène inflationniste de l'année 2012 relève essentiellement d'une inflation endogène ancrée sur un nombre très limité de produits frais (viande ovine, …) dont les prix ont enregistré une hausse brutale et subite en janvier 2012. En conséquence, l'acquis d'inflation (le saut du niveau de l'indice des prix) corrélatif, en moyenne annuelle, au mois de janvier 2012 est de 4,4 %, soit la moitié de l'inflation annuelle moyenne observée en 2012 (8,89 %).

L'inflation sous-jacente (indice hors produits alimentaires) est estimée à 4,78 % en décembre 2011 ; les produits alimentaires contribuant pour 42,8 % à l'inflation. Supérieure à l'inflation moyenne depuis février 2011, la tendance de l'inflation sous-jacente confirme le caractère structurel de l'inflation, même si l'évolution du taux d'inflation témoigne d'une relative bonne tenue des prix en Algérie comparativement à la région Moyen Orient et Afrique du Nord où le taux d'inflation s'est élevé à 9,6 % en 2011. Pour l'ensemble des pays émergents et en développement, le taux d'inflation est légèrement inférieur (7,1 % en 2011).

Enfin, en phase avec les nouvelles dispositions législatives relatives à la monnaie et au crédit (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010), donnant un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire, la prévision de l'inflation à court terme prend désormais une importance particulière. Aussi, la Banque d'Algérie a renforcé la prévision à court terme du taux d'inflation pour assurer le suivi de l'objectif d'inflation à partir de l'année

2011. A titre d'exemple, la prévision de l'inflation en moyenne annuelle pour fin décembre 2012, effectuée en septembre 2012, a été de 8,86 %, alors que le taux d'inflation effectif mesuré par l'indice des prix de l'Office National des Statistiques (ONS) s'établit à 8,89 %. En conséquence, l'inflation annuelle moyenne est restée en phase avec les prévisions à court terme, mais s'est écartée de l'objectif cible. La Banque d'Algérie contribuera à réduire cet écart, en phase avec le ciblage flexible de l'inflation et l'objectif de retour à court terme à la stabilité des prix.

IX.5 - OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE ET EVOLUTION DU BILAN DE LA BANQUE CENTARLE

La Banque d'Algérie veille, à travers la conduite flexible de la politique monétaire, à la stabilité des prix qui est instituée comme objectif explicite depuis 2010 ; objectif poursuivi auparavant dans le cadre de « la stabilité interne et externe de la monnaie » nationale.

Pour mémoire, avant cette réforme du cadre de politique monétaire en 2010, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté en mai 2009 le règlement relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie notamment celles sur le marché monétaire.

En matière d'opérations de politique monétaire, les leviers actifs et utilisés par la Banque d'Algérie sont les suivants :

- la reprise de liquidités sur le marché monétaire avec l'objectif d'absorption de l'excès de liquidité sur ce marché ;
- la facilité marginale de dépôts rémunérés à 24 heures, qui correspond à une ponction de liquidité bancaire à l'initiative des banques ;
- les réserves obligatoires minimales que les banques doivent constituer sous forme de dépôts à la Banque d'Algérie.

Les actions que la Banque d'Algérie poursuit pour atteindre l'objectif de politique monétaire, se reflètent au niveau de son bilan, à travers les comptes ci-après :

- comptes enregistrant le refinancement des banques ;
- comptes de dépôts des banques, y compris la réserve obligatoire qui est une moyenne mobile de dépôts de la période de constitution des réserves obligatoires ;
- comptes de dépôts du Trésor ;
- comptes de produits et changes ;
- comptes d'émission de la monnaie fiduciaire.

Avant d'analyser l'évolution de ces comptes, il est important de souligner la portée des comptes enregistrant les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, résultat des opérations de l'Algérie avec le reste du monde. Ces dernières sont retracées en flux dans la balance des paiements extérieurs, aussi bien au niveau de celle des opérations courantes que celle des opérations en capital. Le processus de reconstitution des réserves officielles de change de l'Algérie à partir de l'année 2000 s'est accéléré entre 2004 et 2008, puisque l'année 2009 a été marquée par un choc externe de grande ampleur. En conséquence, l'expansion du poste avoirs extérieur nets de la Banque d'Algérie, principal poste d'actif (7,6 % en 2012 contre 33,7 % en 2004 et -18,7 % en 1998), a été forte et a alimenté de facto la liquidité. Cela a débouché sur un excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002, après la crise de liquidité des années 1990 qui s'est matérialisée par la forte expansion du rôle de prêteur en dernier ressort de la Banque d'Algérie (3,3 % en 1998 contre 65 % en 1991). Contrairement aux années 1990, la forte expansion des avoirs extérieurs nets depuis le début des années 2000 a alimenté la base monétaire, mais l'ampleur de la reconstitution des réserves officielles est telle que cet important agrégat d'actif excède la base monétaire depuis 2000. Par ailleurs, l'évolution de la structure de la base monétaire montre clairement la part accrue des dépôts des banques comparativement à la monnaie fiduciaire. Il importe de souligner ici que le suivi de l'agrégat base monétaire est important dans le contrôle des objectifs monétaires quantitatifs, à mesure que la monnaie de base continue à être un objectif intermédiaire significatif de la politique monétaire.

Les banques n'ont pas recouru en 2012 au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, ni au titre du réescompte ni au titre des opérations de pension sur le marché monétaire ou hors le marché monétaire, confirmant une décennie d'excès de liquidité sur le marché monétaire. En effet, la liquidité des banques a progressé en 2012 en relation avec la hausse des dépôts bancaires, qu'il s'agisse des dépôts du secteur hors hydrocarbures ou des dépôts des agents économiques des autres secteurs, alimentés par l'expansion des dépenses budgétaires.

Les rares besoins conjoncturels de liquidité de quelques banques pour répondre à l'objectif de constitution des réserves obligatoires ont été couverts sur le marché monétaire interbancaire où le montant échangé s'est limité à seulement 49 milliards de dinars en 2012, correspondant à six (6) opérations trangisées sur le marché monétaire interbancaire.

Le niveau de dépôts des banques à la Banque d'Algérie (hors reprises de liquidités et facilité marginale de dépôts) est passé de 487 milliards de dinars à

fin 2011 à 688,2 milliards de dinars à fin 2012. Aussi, les reprises de liquidité sur le marché monétaire, les facilités de dépôts rémunérés et les soldes des comptes courants des banques constituent les liquidités bancaires. Ces liquidités ont atteint 2 876,3 milliards de dinars à fin 2012 contre 2 845,1 milliards de dinars à fin 2011 et 2 549,7 milliards de dinars à fin 2010, soit une hausse de 1,1 % contre 11,6 % en 2011 et 4,2 % en 2010.

A travers les reprises de liquidité à sept jours et à trois mois, la Banque d'Algérie a résorbé un encours de 1100 milliards de dinars d'excès de liquidités, pendant que les banques ont placé auprès de la Banque d'Algérie en facilité de dépôts rémunérés des montants très variables allant de 956,9 milliards de dinars à fin janvier à 1 245,6 milliards de dinars à fin mars 2012, à 484,2 milliards de dinars à fin août 2012, à 876,6 milliards de dinars à fin octobre 2012 et à 838,1 milliards de dinars à fin décembre 2012.

Par ailleurs, la persistance du non recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie intervient dans un contexte d'amélioration de la trésorerie publique et donc de stérilisation. C'est ainsi que l'encours de dépôts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie (compte courant et Fonds de régulation des recettes) a fortement progressé passant de 430,6 milliards de dinars à fin 2002 à 4 280,1 milliards de dinars à fin 2008 et à 5 633,4 milliards de dinars à fin 2012, limitant dans une certaine mesure l'expansion de la base monétaire et par là, le coût supporté par la Banque d'Algérie dans la conduite de la politique monétaire.

Les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie se reflètent directement dans ses comptes de produits et charges. En l'absence de refinancement des banques et donc de produits de cette nature, c'est à travers les charges relatives à la rémunération des reprises de liquidité, des réserves obligatoires et de la facilité de dépôts que sont appréhendés les coûts des opérations de politique monétaire conduite par la Banque d'Algérie. Par rapport à l'exercice 2011, ces coûts sont en hausse de 6,3 %, en situation de maintien des taux de rémunération mais de hausse des montants des réserves obligatoires et de la facilité de dépôts rémunérés.

Enfin, les interventions de la Banque d'Algérie au titre des opérations de politique monétaire sont reflétées, partiellement, au niveau de l'évolution de la monnaie fiduciaire en circulation émise par la Banque d'Algérie (billets et pièces de monnaie métallique). En effet, la monnaie fiduciaire a atteint 2 997,2 milliards de dinars à fin 2012 contre 2 610,5 milliards de dinars à fin 2011, soit une progression de 14,8 % contre 22,4 % en 2011. La demande de monnaie pour les transactions courantes est fonction des besoins exprimés par les

ménages pour régler leurs transactions courantes ou les besoins de précaution qui en augmentent la thésaurisation ; la vitesse de circulation de la monnaie jouant un rôle important de même que l'évolution de l'informel.

A partir de 2009, le multiplicateur monétaire est passé à un seuil inférieur mais stable. En effet, après la baisse du multiplicateur monétaire en 2009, son niveau se stabilise de nouveau (3,2) et la monnaie de base continue à être un objectif intermédiaire significatif de la politique monétaire.

IX.6 - POLITIQUE MONETAIRE ET STABILITE MONETAIRE ET FINANCIERE

La gravité de la crise financière mondiale et l'ampleur des mesures pour y faire face ont conduit dès 2009 à une réflexion nouvelle sur la responsabilité des banques centrales dans la détection et la résolution des crises et par là, leur rôle en matière de stabilité financière. Cela a débouché sur la nécessité de confier davantage de responsabilité aux banques centrales en vue de renforcer leur rôle dans la stabilité financière, en accordant plus d'attention à la surveillance du risque systémique. Le suivi des interconnexions entre institutions financières est important en la matière. Par ailleurs, l'exigence d'élaborer une politique macroprudentielle passe de facto par une redéfinition des tâches des banques centrales, débouchant sur une double mission de stabilité des prix et de stabilité financière.

A l'instar des autres banques centrales, la Banque d'Algérie a été interpellée sur la nécessaire surveillance du risque systémique à travers, notamment la volatilité des prix des hydrocarbures sur les marchés mondiaux et les interconnections entre institutions financières faisant partie du secteur bancaire.

Afin de prendre en charge ces nouvelles préoccupations, la loi bancaire de 2003 a été modifiée et complétée en 2010 (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit) pour élargir les missions de la banque centrale, en lui assignant, entre autres, les objectifs de stabilité des prix et de stabilité financière. En effet, l'article 35 de cette loi indique que « la Banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière ».

A ce effet, la Banque d'Algérie est « chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de réguler la liquidité, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger, de réguler le marché des changes et de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire ».

L'article 56 de la nouvelle loi bancaire, quant à lui, précise que la Banque d'Algérie veille au bon fonctionnement, à l'efficacité et à la sécurité des systèmes de paiement et qu'elle assure leur surveillance.

Depuis 2010, la Banque d'Algérie dispose d'un objectif de stabilité monétaire et financière d'égale importance avec l'objectif de stabilité des prix, même si la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière est d'importance en Algérie, vu la persistance de l'excès de liquidité sur le marché monétaire depuis plus de dix années. La gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie, ayant pour objectif la stabilisation du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre, étaye l'objectif de politique monétaire. Aussi, la stabilité financière externe renforcée, à en juger par la grande résilience aux chocs externes liés notamment à la volatilité des prix des matières premières, est le socle pour la stabilité macroéconomique ainsi que pour la stabilité monétaire et financière en Algérie.

Les objectifs de stabilité financière, en général, et de stabilité du secteur bancaire en particulier étant difficiles à traduire en objectifs quantifiables du fait du caractère multidimensionnel de ces objectifs, ceux-ci n'ont pas été précisés plus en détail dans la nouvelle loi bancaire de 2010. Cependant, le niveau des indicateurs financiers de stabilité du secteur bancaire, l'apport du secteur financier à la croissance économique, la continuité des services financiers, l'amélioration de l'inclusion financière, …, sont largement pris en charge au niveau de la Banque d'Algérie dans la conduite de l'objectif de stabilité financière.

La Banque d'Algérie est dotée depuis 2010 de prérogatives plus larges pour lancer toute investigation au niveau des banques et établissements financiers, permettant une plus grande capacité de détection précoce des vulnérabilités au moyen d'un meilleur suivi des banques et établissements financiers. Elle assure et conduit en permanence la supervision des institutions bancaires (banques et établissements financiers), en relation avec la Commission bancaire et, à ce titre, elle est l'institution la plus appropriée pour la mise en œuvre de la politique macro-prudentielle.

La loi bancaire de 2010 a mis plus particulièrement en avant le rôle de la Banque d'Algérie dans le domaine de la stabilité du secteur bancaire - elle doit s'assurer de la sécurité et de la solidité du secteur bancaire -, et dans ce domaine, il est attendu que la Banque d'Algérie mette en place et conduit la politique macro-prudentielle qui lisserait le cycle de crédit des banques et établissements financiers en période de boom (période de hausse importante d'appétit aux risques et donc de forte distribution de crédits) et ralentirait la baisse de distribution de crédits en période de bust (baisse d'appétit aux risques) ; une baisse pouvant agir très négativement sur l'économie réelle, en particulier, dans le cas de forte volatilité des prix des hydrocarbures sur les marchés mondiaux.

Dans le cadre de la préparation d'un dispositif approprié pour prendre en charge ces nouvelles missions de la banque centrale, une réflexion a été menée au niveau de la Banque d'Algérie, courant 2009, sur le risque systémique et sur les éventuels instruments appropriés pouvant agir pour renforcer la stabilité et la solidité du système bancaire, et puis sur l'aménagement de l'organisation interne pour prendre en charge le développement d'une approche macroprudentielle en contexte de persistance de l'excès de liquidité.

Les résultats des investigations indiquent que le risque systémique reste très faible en Algérie compte tenu de la situation atypique du secteur bancaire, en excès structurel de liquidité depuis plus de dix ans et n'étant pas, en conséquence, exposé au risque de contrepartie lié au marché monétaire interbancaire. En outre, le choc externe lié à la volatilité des prix des hydrocarbures sur les marchés mondiaux en contexte de crise financière mondiale a affecté la situation de la balance des paiements extérieurs et des finances publiques, mais pas le secteur bancaire lui-même.

Quant aux instruments pouvant relever de l'approche macro prudentielle, des instruments en vigueur faisant partie de la réglementation micro-prudentielle, tels que le niveau du crédit hypothécaire par rapport à la valeur de la propriété donnée en garantie par les particuliers, les réserves obligatoires - par ailleurs, un instrument de politique monétaire -, le ratio service de la dette/revenus des emprunteurs de crédits hypothécaires ont été examinés et peuvent être modulés en fonction du risque systémique éventuel. La Banque d'Algérie veille à se doter des instruments macro-prudentiels les plus aptes à déceler les signes précurseurs de risque systémique et à ralentir le risque systémique éventuel.

Il est utile de rappeler qu'avant l'institution de l'objectif de stabilité financière en 2010, des mesures réglementaires ont été prises en 2008-2009, à la lumière

de certaines vulnérabilités constatées. Il s'agit du règlement n° 08-04 de décembre 2008 qui a substantiellement augmenté le capital minimum des banques et établissements financiers et du règlement n° 09-03 de mai 2009 portant règles générales en matière de conditions de banque relatives aux risques sur les produits financiers.

Pour ce qui est de la structure chargée de la réglementation des instruments macro-prudentiels, il importe de souligner que cela relève des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit (autorité monétaire) qui est aussi chargé de la réglementation micro-prudentielle ; la conduite de la politique macro-prudentielle devant être assurée par la Banque d'Algérie.

Dans l'objectif de prendre en charge la stabilité du secteur bancaire notamment à travers la politique macro-prudentielle, la Banque d'Algérie s'est dotée d'un Comité de stabilité financière. Ce comité de haut niveau, créé en 2009, présidé par le Gouverneur, est composé des trois Vice-gouverneurs et de quatre directeurs généraux des structures concernées par la problématique de stabilité et de solidité du système bancaire. Le Comité de stabilité financière :

- effectue la revue des indicateurs de solidité financière des banques principalement à travers les onze indicateurs dits « indicateurs minima » instaurés par le Fonds Monétaire International que la Banque d'Algérie déclare à cette institution multilatérale ;
- examine les rapports d'évaluation de la stabilité du secteur bancaire que la Banque d'Algérie élabore depuis l'exercice 2009 ;
- évalue périodiquement la solidité du secteur bancaire au moyen notamment des stress tests qui sont développés depuis 2007, et dont les résultats permettent d'anticiper les probables risques de fragilisation du secteur bancaire. Afin de développer un modèle plus performant de stress tests, la Banque d'Algérie a sollicité le concours de la Banque mondiale pour lui apporter son expertise en la matière. Ce nouveau modèle est en cours de tests.

Si l'intensification du contrôle microprudentiel par la Banque d'Algérie contribue à un développement ordonné du système bancaire, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent des prérogatives plus larges, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement, d'autant que la modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement (système de paiement en temps réel de gros montants et paiements urgents et système de télécompensation), aux standards internationaux, a été complétée en 2006.

En plus des progrès en matière de systèmes de paiement modernes et en production depuis 2006, le cadre opérationnel de l'activité bancaire (nouvelles règles comptables aux standards internationaux appliquées à partir de 2010, évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers,...) a connu une consolidation en 2010 et ce, dans l'objectif du renforcement durable du processus d'intermédiation financière dans l'économie nationale. L'évaluation périodique de la stabilité du système bancaire et financier, au moyen notamment des stress tests qui sont développés depuis 2007, a fait l'objet d'une attention particulière en 2012, d'autant qu'un test de résistance du système financier, par institution et dans son ensemble, aux chocs financiers internes et externes a été réalisé en 2010.

Pour développer davantage le cadre opérationnel de la stabilité financière, une réglementation en matière d'identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité a été édictée par le Conseil de la monnaie et du crédit en mai 2011, en phase avec les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 relatives à la monnaie et au crédit. Ce règlement institue un coefficient de liquidité minimum que les banques et les établissements financiers doivent respecter à tout moment. L'évaluation réalisée par la Banque d'Algérie au titre de l'année 2012 indique que les banques de la place satisfont à cette exigence ; cette année se caractérisant par une liquidité bancaire largement disséminée. Aussi, dans le même objectif d'asseoir une meilleure pratique de gestion de liquidité et de suivi des opérations interbancaires et d'améliorer la qualité des reporting prudentiels, le Conseil de la monnaie et du crédit a également édicté en mai 2011 un second règlement instituant un système de surveillance interne et de limitation par contrepartie des encours de prêts et d'emprunts interbancaires, notamment ceux opérés sur le marché monétaire, que les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place.

Ces deux nouveaux dispositifs portant renforcement des instruments de supervision et de contrôle, contribuent à consolider davantage la stabilité et la solidité du système bancaire algérien qui gagne en profondeur. En particulier, le ratio passifs liquides (dépôts à vue et à terme en dinars hors dépôts du secteur des hydrocarbures)/PIB hors hydrocarbures a gagné plus de deux (02) points de pourcentage en 2011 par rapport à l'année 2010, après la relative stabilisation enregistrée en la matière en 2010. Un autre indicateur pertinent de profondeur du système bancaire est représenté par le trend haussier du ratio crédits bancaires au secteur privé/dépôts en dinars du secteur privé entre 2008 et 2011, en contexte de transformation financière accrue. De plus, le premier semestre 2012 a été marqué par la poursuite de la forte croissance des dépôts hors hydrocarbures, limitant davantage la vulnérabilité du système bancaire au choc externe inhérent à la volatilité du prix du pétrole. Par ailleurs, le ratio

crédits/PIB hors hydrocarbures est resté stable, en contexte de progression des crédits au secteur privé par rapport au PIB hors hydrocarbures, indiquant l'absence d'emballement du cycle de crédit (cycle financier). En particulier, l'emballement des crédits hypothécaires est peu probable en Algérie, tant que la demande des crédits hypothécaires reste limitée par l'offre encore insuffisante de logements sur le marché, alors qu'un contexte de forte épargne financière des ménages caractérise les années 2011 et 2012.

Il est utile de rappeler qu'au cours des années 2011-2012, et tout en poursuivant leurs efforts en matière de provisionnement, les banques ont consolidé leurs indicateurs de solidité financière. En effet, le ratio de solvabilité reste appréciable en 2012 et largement supérieur au niveau réglementaire requis, atteignant 20,8 % et 15,4 % en termes de fonds propres de base. Ce niveau de ratio de solvabilité est nettement supérieur à celui recommandé par les standards de Bâle III qui fixent un ratio minimum pour la couverture des risques par le « common equity » (capital plus réserves) à 7 % dont 2,5 % au titre du « buffer ».

Les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 ont significativement renforcé le dispositif de prévention et de résolution de « crise », avec un accent particulier sur l'orientation risque de la supervision bancaire. Dans cet objectif, l'entrée en 2012 du système de notation des banques dans sa phase pilote a commencé à donner une orientation plus opérationnelle à l'approche risque de la supervision. L'adoption en 2011 d'un nouveau règlement relatif au contrôle interne, prenant en charge des activités ou des risques qui se sont amplifiés durant la décennie, comme les risques opérationnels, les risques de concentration des contreparties et les risques de liquidité, s'inscrit dans cette perspective. La mise en œuvre à court terme par les banques et établissements financiers de ce nouveau dispositif de contrôle interne, conforme aux meilleures pratiques, contribuera à la stabilité du système bancaire qui doit être, elle-même, ancrée sur un contrôle interne efficace. Parallèlement, les recommandations issues des résultats des audits des banques effectués par des cabinets de renommée, suite aux injonctions de la commission bancaire, contribueront à approfondir l'évaluation des risques bancaires et à mieux asseoir l'approche risque de la supervision.

Enfin, les instruments macro-prudentiels sont considérés comme renforçant la conduite de la politique monétaire, vu que le risque crédit se manifeste comme principal risque pour la stabilité financière à moyen terme.

CONCLUSION

CONCLUSION

Après avoir retrouvé en 2010 le sentier de la reprise sous les effets des politiques macroéconomiques agressives au moyen notamment de mesures budgétaires exceptionnellement fortes, la fragilité de la reprise de l'économie mondiale s'est manifestée progressivement au cours de l'année 2011, en situation d'intensification des risques liés à la stabilité financière. La faiblesse des situations des finances publiques et du secteur financier et l'interaction négative entre les risques souverain et bancaire en témoignent. En particulier, l'acuité de la crise de la dette souveraine au niveau de la zone euro a contribué à augmenter la volatilité financière et les tensions sur les marchés interbancaires. Il en a résulté une nette intensification des risques financiers au quatrième trimestre 2011, affectant les économies émergentes et en développement à travers notamment la forte réduction des flux des capitaux, pendant que les tensions inflationnistes se sont amenuisées.

La modération de l'inflation s'est poursuivie au cours de l'année 2012, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents et en développement, reflétant le ralentissement de l'activité économique au niveau global. En effet, dès le premier semestre 2012, le rythme de la croissance économique globale a ralenti et est resté au dessous du trend pour le reste de l'année sous revue. Mais la décélération de la croissance des principales économies avancées a été moindre qu'attendu au troisième trimestre, pendant que l'affaiblissement de l'activité dans les pays émergents a été lui aussi moins soutenu. En conséquence, si les conditions macroéconomiques se sont stabilisées vers la fin 2012 sous l'effet de politiques monétaires plus accommodantes, les perspectives de reprise à court terme sont restées incertaines.

La situation des finances publiques dans les pays développés a émergé comme source d'incertitude, en situation de taux de chômage élevés. Sous l'angle du soutien de la demande, cela met davantage de poids sur la politique monétaire, alors que les conditions monétaires sont déjà très accommodantes - taux directeurs proches de zéro et forte expansion des bilans des banques centrales.

C'est dans un tel contexte global que l'économie algérienne a réalisé des performances financières appréciables en 2012, notamment une consolidation de la position financière extérieure nette conjuguée à une stabilité monétaire et financière renforcée, mais en situation d'un creusement du déficit budgétaire et d'accentuation de la vulnérabilité de l'économie algérienne au secteur des hydrocarbures. Cependant, le rythme de la croissance économique s'est légèrement raffermi au cours de l'année sous revue, en contexte d'inflation à la

hausse résultant de la persistance des tensions inflationnistes endogènes suite au choc sur les prix intérieurs de début d'année. L'expansion des dépenses budgétaires courantes, en particulier l'envolée des transferts visant à endiguer ce phénomène, a plutôt alimenté l'effet-prix et par là, rendant difficile la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie conformément au nouveau cadre légal portant objectif d'inflation, d'autant que l'année 2012 est le deuxième exercice en la matière et qui est, par ailleurs, particulièrement marqué par l'acuité de l'inflation endogène inhérente à l'effet-prix de quelques produits frais (viande ovine,…).

Adossée à la relative stabilisation du niveau du prix du baril de pétrole en 2012 (111 dollars), après la poursuite de son fort redressement comparativement à 2009, la balance des paiements extérieurs courants a enregistré un excédent appréciable (6,02 % du PIB), mais en deçà de la performance de l'année 2011 (8,9 % du PIB). Cette moindre performance s'explique par la forte progression des importations de biens liée à l'envolée de la part relative des biens de consommation non alimentaires (19,8 % contre 15,6 % en 2009), en situation de contraction des exportations d'hydrocarbures en volume et d'élargissement du déficit au titre du poste « revenus des facteurs nets ». Il importe de souligner que les importations de biens de consommation non alimentaires qui se sont accrues de 36,4 % en 2012, ont contribué pour l'essentiel à la hausse des importations totales de biens. Il s'agit là d'une évolution à contre courant de l'objectif stratégique de substitution aux importations, constituant une vulnérabilité à court terme pour la balance des paiements de l'Algérie.

Au total, l'excédent du compte courant extérieur a été appréciable en 2012, en contexte d'amélioration du poste « transferts nets », pendant que le compte capital a dégagé un léger déficit lié notamment à une baisse des entrées nettes au titre des investissements directs étrangers. En conséquence, la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie est restée résiliente en 2012, à en juger par l'excédent global de 12,3 milliards de dollars. L'accumulation corrélative des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie est révélatrice de la solidité de la position financière extérieure ; l'encours des réserves de change (non compris l'or) s'élevant à 190,66 milliards de dollars à fin décembre 2012 (182,22 milliards de dollars à fin décembre 2011) et excédant trois années (36,5 mois) d'importations de biens et services. Aussi, la position financière extérieure nette de l'Algérie (réserves officielles de change moins la dette extérieure) relativement au produit intérieur brut est estimée à 91,55 % en 2012, soit un ratio excédant largement le niveau de la plupart des pays émergents d'Asie, en situation de niveau de dette extérieure et du ratio de service de cette dette historiquement très bas.

Si la position financière externe nette de l'Algérie est robuste et constitue l'ancrage à la stabilité financière externe, la vulnérabilité accrue de la balance des paiements vis-à-vis du trend haussier des importations des biens et services la rend désormais moins résiliente à un choc externe lié notamment à une éventuelle chute du prix des hydrocarbures. D'où l'importance de la gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, mettant en avant la sécurité des investissements tout en réalisant un rendement raisonnable. Face à la persistance de la crise de la dette souveraine dans la zone euro et des risques bancaires corrélatifs, la Banque d'Algérie a pris des mesures de prudence appropriées pour préserver le capital des investissements de toute perte. Cela s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière externe sur le moyen terme.

La contribution de la gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie à la stabilité financière externe est effective. Au cours de l'année 2012, caractérisée par de larges mouvements des cours de change des principales devises et leur impact sur les économies émergentes malgré une stabilisation sur les marchés financiers au quatrième trimestre 2012, la Banque d'Algérie a continué de conduire une politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre à moyen terme, en fonction de l'évolution des fondamentaux. Le renforcement en 2011 du dispositif de soutien des exportations hors hydrocarbures s'est inscrit dans cet objectif stratégique de nécessaire consolidation des fondamentaux du taux de change.

En outre, si la Banque d'Algérie a pris de nouvelles mesures en 2011 pour activer davantage le rôle des banques sur le marché interbancaire des changes notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises, elle a renforcé le mécanisme flexible et dynamique de gestion de ses interventions sur le marché interbancaire des changes. Elle a particulièrement renforcé en 2012 le suivi quotidien de l'évolution du taux de change nominal combiné aux perspectives d'évolution des prix relatifs. Aussi, le taux de change effectif nominal du dinar s'est stabilisé en 2012, pendant que le taux de change effectif réel a enregistré une appréciation de 5,8 %, en moyenne annuelle, sous l'effet principalement de l'élargissement du différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses principaux partenaires.

C'est dans un tel contexte d'appréciation du taux de change effectif réel du dinar au cours de l'année 2012 à un rythme plus élevé que celui de l'année précédente que l'impact de l'inflation importée sur le niveau général des prix intérieurs a pu être limité, en situation de hausse des prix des biens de consom-

mation non alimentaires importés. Aussi, pendant que le différentiel d'inflation entre l'Algérie et la zone Euro s'est accru, le niveau moyen des prix des produits frais locaux a été à la hausse en 2012 comparativement à l'année précédente, alors que l'incidence de l'inflation importée, exprimée en points de pourcentage, a été moindre. De plus, le rythme de croissance de la masse monétaire s'est décéléré, en situation de poursuite de la forte expansion de la dépense publique courante, même si l'agrégat monétaire au sens large reste sur le long terme le principal déterminant de l'inflation.

Au total, l'inflation annuelle moyenne mesurée par l'indice des prix à la consommation du Grand Alger qui s'est accélérée à partir du second semestre 2011, a atteint un « pic » au titre de l'année sous revue, soit 8,9 % contre 4,5 % en 2011 et 3,8 % en moyenne sur la période 1998-2012. Ce « pic » historique s'explique essentiellement par l'envolée des prix de quelques produits frais au premier trimestre 2012, pendant que l'inflation fondamentale s'est accrue à 5,6 % après sa stabilisation en 2011 (4,5 %) ; son niveau s'étant établi à 2,4 % en 2009. En conséquence, la hausse des prix de quelques produits frais (viande ovine, …) a contribué davantage à l'inflation des prix intérieurs en 2012 (49,65 %), sachant que les facteurs endogènes inhérents aux disfonctionnements persistants des marchés intérieurs continuent d'amplifier l'effet-prix.

Aussi, en vue d'endiguer les pressions inflationnistes apparues dès début 2011 et liées notamment aux prix mondiaux des produits de base, les pouvoirs publics ont pris des mesures de soutien appropriées avec effet sur l'année pleine aussi bien en 2011 qu'en 2012. Cependant, si les cours mondiaux des produits de base ont sensiblement reculé en 2012 (près de 10 %), les prix intérieurs des produits de base importés non seulement n'ont pas reflété intégralement et immédiatement cette baisse, mais ont évolué à contre-courant de la tendance baissière des cours internationaux. Cela interpelle sous l'angle du nécessaire suivi de la formation des prix intérieurs des produits de base importés, à mesure que les imperfections des marchés intérieurs persistent et contrarient l'objectif recherché à travers les mesures de soutien de l'Etat (subventions budgétaires et autres mesures fiscales).

Il importe de souligner que l'accélération de l'inflation fondamentale par rapport à l'année 2009 conjuguée à la persistance des disfonctionnements des marchés laisse penser que le risque d'inflation pourrait commencer à contrarier les acquis en matière de stabilité du cadre macroéconomique et constituer un défi sur le moyen terme pour l'économie nationale, en plus de celui de nature structurelle inhérent à sa faible diversification.

La persistance de la récession dans le secteur des hydrocarbures depuis 2006 pèse sur l'activité de l'économie nationale et milite en faveur d'une performance de croissance hors hydrocarbures accrue, d'autant que l'année 2012 a enregistré un léger raffermissement de la croissance économique (3,3 % contre 2,8 % en 2011) tirée par la performance des secteurs hors hydrocarbures (7,1 % contre 6,1 % en 2011) notamment celle de l'industrie et du BTP. Sous l'angle de la demande, la forte hausse de la formation brute de capital fixe en volume (7,2 % contre 2,9 % en 2011) a largement compensé la baisse du rythme de croissance de la consommation finale inhérente à celle de la consommation des administrations publiques.

Considérée comme le socle des systèmes productifs, l'industrie manufacturière a enregistré une bonne reprise en 2012 qui peut aider à amorcer un processus de ré-industrialisation, si elle était généralisée à l'ensemble de ses branches, car il est vital de bâtir une économie de production industrielle, agricole et de services, à travers une absorption efficace des épargnes financières accumulées. Il s'agit de mettre à profit ces ressources d'épargne nationale pour asseoir une croissance durable et génératrice de nombreux emplois dont le pays a besoin, à savoir un développement inclusif ancré sur le véritable potentiel de croissance hors hydrocarbures ; le rôle des dépenses publiques comme stimulant de l'activité économique devant être modulé en fonction du niveau de leur contribution à ce potentiel et de l'expansion à terme des revenus hors hydrocarbures pour l'Etat.

La récession qui caractérise le secteur des hydrocarbures depuis 2006 et la contraction des exportations en volume en la matière en 2012 militent en faveur d'efforts de consolidation des finances publiques, moins dépendantes des revenus d'hydrocarbures très volatiles. En 2012, le ratio recettes hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures a progressé à 20,9 %, après une stabilisation l'année précédente (19,5 %), alors que les recettes totales se sont stabilisées à 40,5 % du flux annuel de richesse produite. Aussi, les recettes fiscales se sont accrues de 29,9 % en 2012, atteignant 89,1 % des recettes hors hydrocarbures (84,4 % en 2011), résultant beaucoup plus de la progression des impôts sur les revenus et des droits de douanes. En conséquence, la baisse tendancielle du poids relatif des impôts sur les biens et services dans les recettes fiscales, observée sur la période 2002-2011, s'est accentuée encore au cours de l'année sous revue (34,5 % contre 37,5 % en 2011 et 46,3 % en 2002). Cela contraste avec l'évolution de l'assiette potentielle de ce type de prélèvement. Une attention particulière doit être accordée à une évaluation effective de cette assiette qui est bien accrue ces dernières années à en juger par l'évolution de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures.

Parallèlement, le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes hors hydrocarbures a continué de reculer en 2012 à 45,1 % (55,6 % en 2010), sous l'effet de la poursuite de la forte expansion de ces dépenses et, en particulier, des transferts courants (subventions des prix, transferts aux collectivités locales, …). Ces derniers ne sont couverts qu'à hauteur de 82,6 % par les recettes ordinaires en 2012 (102,1 % en 2011). Cette évolution dommageable traduit une vulnérabilité significative du budget de l'Etat. Aussi, après une stabilisation en 2010 à 22,2 %, le ratio dépenses courantes/PIB a été porté à 31,2 % en 2012 (26,7 % en 2011), pendant que celui des dépenses d'équipement au PIB s'est stabilisé à 14,1 % après deux années de baisse consécutive (15,1 % en 2010 et 19,5 % en 2009). Cela reflète le ralentissement sensible de l'absorption en la matière en liaison avec le souci de l'efficacité de la dépense publique d'investissement.

En conséquence, la poursuite de la forte croissance des dépenses budgétaires totales en 2012 (22,5 % contre 31 % en 2011) et l'envolée récente des dépenses courantes ne sont pas soutenables, à mesure que la vulnérabilité des finances publiques à d'éventuels chocs externes s'est encore accentuée en contexte de risque de baisse des prix des hydrocarbures sur le marché international de l'énergie.

Ainsi, après près d'une décennie d'excédents, le solde global des opérations du Trésor est déficitaire à hauteur de 4,7 % du PIB en 2012 (1,2 % en 2011 et 7,2 % en 2009) et ce, pour la quatrième année consécutive. De plus, en valeur absolue, le déficit des opérations du Trésor enregistré en 2012 excède même celui de l'année 2009, année du choc externe de grande ampleur. Cependant, exprimée par l'encours de ses épargnes financières auprès de la Banque d'Algérie, la capacité de financement du Trésor s'est encore consolidée en 2012, atteignant 5633,4 milliards de dinars contre 5381,7 milliards de dinars à fin 2011 (4842,8 milliards de dinars à fin 2010). Relativement au produit intérieur brut, une telle capacité de financement représente 35,6 % contre 37,1 % du produit intérieur brut en 2011, en contexte de niveau historiquement bas du ratio dette publique intérieure/PIB (8,3 %). Si la constitution de cette capacité de financement du Trésor au cours de la décennie a contribué à prémunir les finances publiques de la volatilité des prix des hydrocarbures ainsi que d'éventuels chocs externes, il importe de souligner que l'évolution de la structure des recettes budgétaires constitue désormais un élément de vulnérabilité additionnel face à la nouvelle structure des dépenses budgétaires.

L'augmentation des épargnes financières du Trésor, quoique à un faible rythme en 2012, contribue à atténuer l'effet de la monétisation des avoirs extérieurs. L'effet conjugué de la stérilisation par le Trésor et de l'absorption effective de

l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie contribue à ancrer davantage la stabilité monétaire et financière, en situation de décélération de l'expansion monétaire au cours de l'année sous revue, après la reprise de l'expansion de la masse monétaire M2 (15,4 % en 2010 et 19,9 % en 2011) ; l'année 2009 ayant été marquée par un rythme d'expansion monétaire historiquement bas (3,1 %).

Après ce choc externe, la reprise du rôle des avoirs extérieurs nets dans le processus de création monétaire à partir de 2010 a été plus marquée en 2011-2012, pendant que le rythme de l'expansion monétaire a significativement reculé en 2012 (10,9 % contre 19,9 % en 2011 et 15,4 % en 2010), sous l'effet notamment d'une contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures. Cette forte décélération du rythme de croissance monétaire, qui avait été en 2011 proche du « pic » atteint en 2007 (21,5 %), est fortement corrélée au fort recul du taux de progression des avoirs extérieurs nets (7,3 % contre 16,05 % en 2011). La décélération de la croissance monétaire contribue à asseoir le socle de la stabilité financière et monétaire, d'autant que les avoirs extérieurs nets excèdent structurellement l'agrégat monétaire M2. En effet, le ratio avoirs extérieurs nets/M2 s'établit à 135,6 % à fin 2012 contre 83,45 % à fin 2004.

En situation de contraction de la position financière nette de l'Etat dans la situation monétaire consolidée, il importe de souligner que l'un des principaux déterminants de l'expansion monétaire en 2012 est représenté par le fort rythme de progression des crédits à l'économie (15,3 % contre 14 % en 2011). Ce dernier est estimé à 17 %, en y intégrant les rachats effectués par le Trésor, avec des crédits au secteur privé (y compris les ménages) qui excédent l'encours des crédits au secteur public. Pour mémoire, et pour les onze dernières années (2002-2012), le taux d'accroissement moyen des crédits (hors rachat de créances non performantes par le Trésor) s'établit à 16,1 % globalement, soit un rythme inférieur à celui enregistré au titre du secteur privé (20,1 %). Ainsi, la part des crédits au secteur privé a atteint 52,3 % du total de crédits distribués par les banques à fin 2012 (43,5 % à fin 2002). De plus, comparativement à plusieurs pays émergents et en développement, la progression des crédits s'est poursuivie au rythme d'avant la crise financière mondiale (2008) et même à un taux plus élevé à partir de 2009. Cela confirme le caractère soutenu de l'expansion des crédits au secteur privé, appuyé par des conditions financières de plus en plus favorables. En la matière, l'année 2012 a enregistré l'effet du soutien financier apporté par l'Etat pour stimuler les crédits à moyen terme sains aux PME.

Par ailleurs, la poursuite du dynamisme des crédits à l'économie en 2012 comporte des risques potentiels pour la stabilité financière que les nouveaux instruments de supervision bancaire, orientation risques, devront prendre en charge à partir de l'année 2013, sur la base d'une évaluation des portefeuilles. Cependant, ces risques potentiels sont atténués à court terme par les mesures prises par les pouvoirs publics (soutien financier) et, dans une certaine mesure, par l'amélioration des indicateurs de solidité financière des banques (ratio d'adéquation des fonds propres, rentabilité,…). Une prompte application par les banques du dispositif de contrôle interne qui a connu une refonte en 2011 contribuera à asseoir une meilleure gestion des risques de crédit.

La résilience du système bancaire algérien face au choc externe et des conditions financières plus favorables ont contribué à augmenter le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne accrues. En particulier, la progression des épargnes financières des ménages et entreprises privées, alimentant substantiellement les ressources stables et accrues des banques, émerge dans la consolidation de leur capacité de fonds prêtables. Les banques opérant en Algérie ne recourent aucunement aux financements extérieurs, pendant que leur position de liquidité est aujourd'hui très solide. Aussi, l'année 2012 a été marquée par l'application en année pleine de deux dispositifs en phase avec les standards internationaux, l'un dédié à la gestion des risques de liquidité et l'autre aux risques interbancaires. Par ailleurs, si la liquidité est effectivement ample et moins dépendante du secteur des hydrocarbures, elle devient aussi largement disséminée au niveau des banques dont le cadre opérationnel de leur activité a été significativement renforcé ces quatre dernières années.

En dépit de l'acuité de l'excès structurel de la liquidité au cours de la décennie 2002-2012, la conduite ordonnée de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à contenir les pressions inflationnistes inhérentes à l'expansion monétaire, mais la nature essentiellement endogène de l'inflation des prix des produits frais a caractérisé le « pic » inflationniste de l'année 2012. L'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire est un acquis, mais l'objectif d'inflation a été institué en tant qu'objectif ultime de la politique monétaire en 2010 dans un contexte de persistance de l'inflation endogène. Aux dysfonctionnements des marchés intérieurs est venu s'ajouter l'effet de la forte expansion des dépenses budgétaires courantes des années 2011 et 2012 ; ces deux années ayant enregistré des chocs de prix intérieurs des produits de base.

La mise à jour du dispositif réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire (reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires) et la mise en place d'instruments de prévision de l'inflation à court terme ont permis à la Banque d'Algérie d'affiner la conduite de la politique monétaire en 2012 avec une approche prospective. En effet, si le taux d'inflation a excédé le taux cible sur le moyen terme, l'approche prospective appuiera le retour à court terme du taux d'inflation vers l'objectif arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit, d'autant que la consolidation budgétaire y contribuera à partir de l'année 2013.

La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier. En 2012, le secteur bancaire algérien reste solide, ancré sur un ratio d'adéquation des fonds propres élevé et une rentabilité très appréciable, appuyé par un renforcement du dispositif de supervision et une intensification des contrôles sur pièces et sur place. En effet, la Banque d'Algérie doit s'assurer en permanence de la sécurité et de la solidité du système bancaire, à mesure que ses missions en matière de supervision et de contrôle bancaire ont été renforcées dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de stabilité financière. Une évaluation du secteur bancaire en 2013 permettra de dégager les axes de consolidation additionnelle de la stabilité financière en Algérie.

Enfin, l'approfondissement de la réforme du secteur financier en Algérie devra prendre en charge l'important volet de l'inclusion financière à partir de l'année 2013, c'est-à-dire un meilleur accès des ménages et PME au crédit bancaire, notamment pour l'investissement en logement pour les premiers, ainsi qu'aux services bancaires de base. D'où la portée stratégique d'une allocation efficace des ressources d'épargne nationale au profit de l'investissement productif et du financement de la croissance hors hydrocarbures, à savoir une croissance inclusive créatrice d'emplois et moins dépendante de la sphère budgétaire sur le moyen terme.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	PRODUCTION MONDIALE : EVOLUTION ANNUELLE (%)	Page..... 21
GRAPHIQUE 2	INFLATION MONDIALE (%)	Page..... 21
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA DIB & DU PIB HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)	Page..... 33
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)	Page..... 33
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL (IPC)	Page..... 44
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 44
GRAPHIQUE 7	INFLATION FONDAMENTALE (INDICE HORS PROD. AGRICOLES FRAIS)	Page..... 47
GRAPHIQUE 8	INFLATION ANNUELLE MOYENNE SELON LA CATEGORIE DE PRODUITS	Page..... 47
GRAPHIQUE 9	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 51
GRAPHIQUE 10	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 51
GRAPHIQUE 11	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 57
GRAPHIQUE 12	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES	Page..... 57
GRAPHIQUE 13	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 60
GRAPHIQUE 14	STRUCTURE DE LA DETTE PAR DEVISE	Page..... 60
GRAPHIQUE 15	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 68
GRAPHIQUE 16	INDICATEURS FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 68
GRAPHIQUE 17	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 71
GRAPHIQUE 18	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 71
GRAPHIQUE 19	STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 133
GRAPHIQUE 20	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 133
GRAPHIQUE 21	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page..... 135
GRAPHIQUE 22	MASSE MONETAIRE	Page..., ...135
GRAPHIQUE 23	INDICATEURS MONETAIRES	Page..... 137
GRAPHIQUE 24	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page..... 137
GRAPHIQUE 25	IPC. GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page..... 144
GRAPHIQUE 26	IPC. VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)	Page..... 144

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants.....**p.172**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.173**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel.....**p.174**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub.....**p.175**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.176**

TABLEAU 6 : Revenu des ménages.....**p.177**

TABLEAU 7 : Population active, emploi et chômage.....**p.178**

TABLEAU 8 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.178**

TABLEAU 9 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.180**

TABLEAU 10 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.181**

TABLEAU 11 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.182**

TABLEAU 12 : Situation monétaire (y compris caisse d'épargne).....**p.183**

TABLEAU 13 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.184**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par maturité.....**p.185**

TABLEAU 15 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.186**

TABLEAU 16/1 : Balance des paiements évaluée en dollars.....**p.187**

TABLEAU 16/2 : Balance des paiements évaluée en dinars.....**p.188**

TABLEAU 17 : Composition des import.& export. par groupe de produits **p.189**

TABLEAU 18 : Exportations des hydrocarbures.....**p.190**

TABLEAU 19 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.191**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En milliards de dinars)			
Produit Intérieur Brut	**11 043,7**	**9 968,0**	**11 991,6**	**14 519,8**	**15 843,0**
Dépense Intérieure Brute	**8 916,4**	**10 025,9**	**11 149,4**	**13 068,3**	**14 333,9**
Consommation	4 791,8	5 353,3	6 181,3	7 563,4	8 395,5
Publique	1 458,5	1 609,4	2 065,7	3 015,2	3 184,0
Privée	3 333,3	3 743,9	4 115,6	4 548,2	5 211,5
Investissement brut	4 124,6	4 672,6	4 968,1	5 504,9	5 938,4
Formation brute de capital fixe	3 228,3	3 811,4	4 350,9	4 620,1	4 978,1
Variations de stocks	896,3	861,2	617,2	884,8	960,3
Épargne intérieure brute	6 251,9	4 614,7	5 810,3	6 956,4	7 447,5
		(En pourcentage du PIB)			
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	80,7	100,6	93,0	90,0	90,5
Consommation	43,4	53,7	51,5	52,1	53,0
Publique	13,2	16,1	17,2	20,8	20,1
Privée	30,2	37,6	34,3	31,3	32,9
Investissement brut	37,3	46,9	41,4	37,9	37,5
Formation brute de capital fixe	29,2	38,2	36,3	31,8	31,4
Variations des stocks	8,1	8,6	5,1	6,1	6,1
Épargne intérieure brute	56,6	46,3	48,5	47,9	47,0

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En milliards de dinars)			
Hydrocarbures	4 997,6	3 109,1	4 180,4	5 242,1	5 208,4
Autres secteurs	5 392,2	6 143,1	7 063,5	8 423,1	9 502,8
Agriculture	727,4	931,3	1 015,3	1 183,2	1 421,7
Industries hors hydrocarbures	519,6	570,7	617,4	663,8	728,6
Bâtiments et travaux publics + sces petrolier	956,7	1 094,8	1 257,4	1 333,3	1 479,4
Services hors administrations publiques	2 113,7	2 349,1	2 586,3	2 856,2	3 190,4
Services des administrations publiques	1 074,8	1 197,2	1 587,1	2 386,6	2 682,7
Droits et taxes à l'importation	653,9	715,8	747,7	854,6	1 131,8
Produit Intérieur Brut	**11 043,7**	**9 968,0**	**11 991,6**	**14 519,8**	**15 843,0**
Hydrocarbures	45,3	31,2	34,9	36,1	32,9
Autres secteurs	48,8	61,6	58,9	58,0	60,0
dont : Agriculture	6,6	9,3	8,5	8,1	9,0
Industries hors hydrocarbures	4,7	5,7	5,1	4,6	4,6
Batiment et travaux publics	8,7	11,0	10,5	9,2	9,3
Services hors administrations publique	19,1	23,6	21,6	19,7	20,1
Services des administrations publiques	9,7	12,0	13,2	16,4	16,9
		(Variation annuelle en pourcentage)			
Hydrocarbures	22,2	-37,8	34,5	25,4	-0,6
Autres secteurs	14,0	13,9	15,0	19,2	12,8
dont : Agriculture	2,7	28,0	9,0	16,5	20,2
Industries hors hydrocarbures	8,3	9,8	8,2	7,5	9,8
Bâtiment et travaux publics + sp	15,9	14,4	14,9	6,0	11,0
Services hors administrations publique	10,1	11,1	10,1	10,4	11,7
Services des administrations publiques	34,6	11,4	32,6	50,4	12,4
Produit Intérieur Brut	**18,1**	**-9,7**	**20,3**	**21,1**	**9,1**

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En pourcentage)			
Hydrocarbures	-3,2	-8,0	-2,2	-3,3	-3,4
Autres secteurs (hors hydrocarbures)	6,7	9,6	6,3	6,1	7,1
Agriculture	-3,8	21,1	4,9	11,6	7,2
Industrie hors hydrocarbures	6,2	8,5	3,4	3,9	5,1
Mines et carrières	2,5	-18,0	15,0	-5,7	0,9
Énergie et eau	7,5	9,7	5,4	7,4	10,2
Industries agro-alimentaires	4,8	7,6	4,5	5,4	5,6
Sidérurgie, construction mécanique et électr	19,8	23,0	2,4	4,2	7,4
Chimie, plastiques, caoutchouc	6,1	8,8	3,7	8,0	5,8
Textiles, confection, bonneterie	-1,5	0,6	-2,4	-2,0	1,5
Cuirs et chaussures	3,8	-2,3	0,0	-0,6	2,8
Matériaux de construction	1,8	5,6	-0,8	2,0	1,3
Bois, papiers et lièges	1,7	1,1	3,3	0,8	2,3
Industries diverses	2,7	7,7	1,3	-4,9	-3,8
Bâtiments et travaux publics + services pértolier	8,7	8,5	8,9	5,2	8,2
Services hors administrations publiques	8,6	7,7	7,3	7,1	6,4
Services des administrations publiques	6,4	7,4	5,7	5,4	4,2
Droits et taxes à l'importation	11,5	8,9	3,8	0,0	17,3
Produit Intérieur Brut	**2.4**	**1.6**	**3.6**	**2.8**	**3.3**
Absorption intérieure brute	9,4	12,6	5,2	2,6	7,8
Consommation	8,2	6,8	5,6	8,5	4,1
Publique	12,1	8,5	5,8	13,6	2,6
Privée	6,8	6,1	5,6	6,0	5,0
Formation brute du capital fixe	12,4	8,8	7,0	2,9	7,2
Exportations de biens et services non facteurs	-2,4	-10,1	0,0	-2,7	-3,6
Importations de biens et services non facteurs	15,4	12,8	4,5	-4,6	8,2

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	(%)	2008*	2009	2010	2011	2012
			(1989 = 100)			
Eau et Énergie	6,9	273,8	293,4	309,8	335,1	375,8
Hydrocarbures	17,8	147,1	139,2	136,3	131,4	122,8
Industries extractives	2,7	132,8	137,3	132,8	120,2	113,5
Constructions mécanique et électrique	26,3	57,7	62,9	55,0	53,1	57,1
Matériaux de construction	8,8	114,2	113,1	107,4	104,0	101,4
Industries chimiques	7,0	69,1	70,5	63,0	59,6	60,5
Industries alimentaires	14,5	34,5	31,3	30,3	36,6	35,6
Textiles	9,2	18,2	18,4	16,4	14,0	12,2
Cuirs et peaux	2,2	7,4	6,6	6,2	5,6	6,1
Bois et papier	4,6	20,4	16,1	18,4	16,3	14,4
Industries diverses		10,3	10,3	8,1	8,5	8,5
Indice général :	**100,0**	**91,8**	**92,2**	**89,9**	**90,2**	**91,7**
Indice général hors hydrocarbures		76,3	78,9	76,7	78,7	82,9
Indice général des produits manufacturés		52,8	53,6	50,6	50,1	50,1
		(Variation annuelle en pourcentage)				
Eau et Énergie		7,8	7,2	5,6	8,2	12,1
Hydrocarbures		-2,4	-5,4	-2,1	-3,6	-6,6
Industries extractives		9,8	3,4	-3,3	-9,5	-5,6
Constructions mécanique et électrique		3,9	9,1	-12,6	-3,4	7,5
Matériaux de construction		-1,6	-1,0	-5,0	-3,2	-2,5
Industries chimiques		2,5	2,0	-10,6	-5,5	1,5
Industries alimentaires		6,7	-9,1	-3,3	21,0	-2,8
Textiles		-1,1	1,0	-10,8	-14,8	-12,7
Cuirs et peaux		-1,2	-10,2	-6,3	-9,4	8,1
Bois et papier		-11,9	-21,4	14,8	-11,8	-11,5
Industries diverses		-20,6	-0,2	-21,3	5,0	0,0
Indice général :		**1,9**	**0,4**	**-2,5**	**-0,4**	**1,6**
Indice général hors hydrocarbures		4,3	3,5	-2,7	2,4	5,4
Indice général des produits manufacturés		1,9	1,5	-5,4	-1,2	-0,1

*Le changement de l'échantillon d'entreprises pour la construction de l'indice est intervenu à partir de 2007

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION (Grand Alger)

	(%)	2008	2009	2010	2011	2012
			(2001 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisée	43,1	128,40	138,96	144,85	150,96	169,41
Habillement - Chaussures	7,5	104,15	104,60	107,46	111,41	117,84
Logement - Charges	9,3	125,94	129,31	131,71	133,52	139,56
Meubles et articles d'ameublement	5,0	107,73	109,70	113,56	117,54	122,11
Santé, Hygiène corporelle	6,2	110,49	114,22	117,45	122,61	127,90
Transports et communication	15,9	136,91	141,81	145,34	149,68	156,43
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	112,29	119,06	118,89	119,55	123,00
Divers	8,6	118,42	127,75	141,78	162,96	184,83
Indice général	**100,0**	**123,99**	**131,10**	**136,23**	**142,39**	**155,05**
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		7,5	8,2	4,2	4,2	12,2
Habillement - Chaussures		-0,2	0,4	2,7	3,7	5,8
Logement - Charges		1,1	2,7	1,9	1,4	4,5
Meubles et articles d'ameublement		1,1	1,8	3,5	3,5	3,9
Santé, Hygiène Corporelle		1,8	3,4	2,8	4,4	4,3
Transports et Communication		4,0	3,6	2,5	3,0	4,5
Éducation, Culture, Loisirs		5,2	6,0	-0,1	0,6	2,9
Divers		5,2	7,9	11,0	14,9	13,4
Indice général		**4,86**	**5,74**	**3,91**	**4,52**	**8,89**

1/ Cet indice comprend 261 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En milliards de dinars)			
Traitements et salaires 1/	2 138,4	2 360,5	2 917,6	3 817,8	
Agriculture	96,6	114,1	123,7	129,3	
Administration	1098,4	1 229,5	1 627,5	2 414,3	
Autres secteurs	943,4	1 016,9	1 166,4	1 274,2	
Revenus des travailleurs indépendants	2396,7	2 843,4	3 130,2	3 466,9	
Paiements de transfert	1161,5	1 214,7	1 449,5	1 560,5	
Revenu brut	**5 696,6**	**6 418,6**	**7 497,3**	**8 845,2**	
Revenu disponible	**4785,7**	**5397,1**	**6242,6**	**7304**	

1/ Y compris les cotisations sociales

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2008	2009	2010	2011	2012
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	**10 801**	**10 544**	**10 812**	**10 661**	
Agriculture	1841	1242	1 136	1 034	
Autres secteurs	8960	9302	9 676	9 627	
Population effectivement occupée	**7 002**	**9 472**	**9 736**	**9 599**	
Agriculture	1841	1242	1 136	1 034	
Autres secteurs	5 161	8 230	8 600	8 565	
Industrie	530	1194	1 337	1 367	
Bâtiment et travaux publics	1371	1718	1 886	1 595	
Administration	1572				
Transport et communication, Commerce et Services hors administration	1688	5318	5 377	5 603	
Travail à domicile et autres /1	2579				
Chômeurs	1220	1072	1 076	1 063	
(En pourcentage de la population active)	**11,3**	**10,2**	**10,0**	**10,0**	

* Nombre pour les trois rubriques : administration, transport et communication, travail à domicile

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2008	2009	2010	2011	2012
			(En milliards de dinars)		
Total des recettes budgétaires et dons	**5 190,5**	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 790,1**	**6 411,3**
Recettes des hydrocarbures*	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7	4 184,0
dont : Fonds de Régulation des Recettes b	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,0
Fonds de Régulation des Recettes r	1 064,5	36,4	526,4	538,9	251,7
Recettes hors hydrocarbures	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 810,4	2 227,2
Recettes fiscales	965,2	1 146,6	1 298,0	1 527,1	1 984,3
Impôts sur les revenus et les bénéfice	331,5	462,1	561,7	684,7	885,9
Impôts sur les biens et services	435,2	478,5	514,7	572,6	684,8
Droits de douane	164,9	170,2	181,9	222,4	355,2
Enregistrement et timbres	33,6	35,8	39,7	47,4	58,4
Recettes non fiscales	136,6	116,7	189,8	283,3	242,9
Produits des domaines et autres	113,8	67,6	64,3	78,9	74,4
Dividendes de la Banque d'Algérie	22,5	48,2	121,1	137,2	115,3
Autres entreprises publiques	0,3	0,9	4,4	67,2	53,2
Dons	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Total dépenses budgétaires	**4 191,0**	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 853,6**	**7 169,9**
Dépenses courantes	2 217,7	2 300,0	2 659,0	3 879,2	4 935,9
Dépenses de personnel **	838,7	910,9	1 212,6	1 774,7	1 955,7
Pensions des Moudjahidine	103,0	130,7	151,3	163,2	193,0
Matériels et fournitures	111,7	112,5	121,7	129,7	120,7
Transferts courants	1 102,9	1 108,5	1 140,2	1 773,9	2 620,3
dont: Services de l'Administration	360,8	412,5	513,3	786,1	867,1
Intérêts sur la dette publique	61,4	37,4	33,2	37,7	46,1
Dépenses en capital	1 973,3	1 946,3	1 807,9	1 974,4	2 234,0
Solde budgétaire	**999,5**	**-570,3**	**-74,0**	**-63,5**	**-758,6**
Solde des comptes spéciaux	31,2	-4,3	34,7	24,1	79,1
Prêts nets du Trésor	123,8	138,5	138,9	129,2	66,7
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainiss	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-746,1**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	968,3	-675,7	-145,0	-130,9	-700,0
Solde global	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-746,1**
Financement	**-906,9**	**713,1**	**178,2**	**168,6**	**746,1**
Bancaire	-1 410,9	57,1	-430,5	-558,7	-254,8
Non bancaire	508,2	655,3	608,0	728,1	1 003,4
Extérieur	-4,2	0,7	0,7	-0,8	-2,5

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende versée par la compagnie nationale des hydrocarbures

** Rémunérations, pensions, allocations, rentes d'accident de travail et cotisations y afférentes

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2008	2009	2010	2011	2012
			(En milliards de dinars)		
Total : Recettes budgétaires et dons	**5 190,5**	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 790,1**	**6 411,3**
Recettes des hydrocarbures	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7	4 184,0
dont : Fonds de Régul. des Recettes de l'ann	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,0
Recettes hors hydrocarbures	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 810,4	2 227,2
Recettes fiscales	965,2	1 146,6	1 298,0	1 527,1	1 984,3
Impôts sur le revenus et les bénéfices	331,5	462,1	561,7	684,7	885,9
Impôts sur les salaires	155,5	183,6	244,8	382,6	572,1
Autres	176,0	278,5	316,9	302,1	313,8
Impôts sur les biens et services	435,2	478,5	514,7	572,6	684,8
TVA et prélèvements sur importations	223,3	234,5	252,6	291,7	392,8
TVA et prélèvements sur activité intérie	196,8	233,6	232,9	251,1	273,4
TVA-TC-TSA sur transactions intérieu	165,3	199,7	199,7	211,5	229,0
Tabacs (TIC)	31,5	33,9	33,2	39,6	44,4
TVA sur produits pétroliers	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0
Prélèvement sur produits pétroliers	0,2	0,7	0,3	0,4	0,6
Autres impôts	6,4	1,5	8,4	11,2	19,6
Autres recettes non reparties	7,0	6,7	18,9	16,4	-3,9
Autres contributions indirects	1,4	1,3	1,4	1,6	2,3
Droits de douane	164,9	170,2	181,9	222,4	355,2
Enregistrement et timbres	33,6	35,8	39,7	47,4	58,4
Recettes non fiscales	136,6	116,7	189,8	283,3	242,9
Produits des domaines et divers	113,8	67,6	64,3	78,9	74,4
Dividendes de la Banque d'Algérie	22,5	48,2	121,1	137,2	115,3
Autres	0,3	0,9	4,4	67,2	53,2
Dons	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
			(En pourcentage du total des recettes)		
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	78,8	65,6	66,1	68,7	65,3
Recettes hors hydrocarbures	21,2	34,4	33,9	31,3	34,7
Recettes fiscales	18,6	31,2	29,5	26,4	31,0
Impôts sur les revenus et les bénéfices	6,4	12,6	12,8	11,8	13,8
Impôts sur les biens et services	8,4	13,0	11,7	9,9	10,7
Droits de douane	3,2	4,6	4,1	3,8	5,5
Enregistrement et timbres	0,6	1,0	0,9	0,8	0,9
Recettes non fiscales	2,6	3,2	4,3	4,9	3,8
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2008	2009	2010	2011	2012
			(En milliards de dinars)		
Dépenses budgétaires	**4 191,0**	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 853,6**	**7 169,9**
Dépenses courantes	2 217,7	2 300,0	2 659,0	3 879,2	4 935,9
Dépenses de personnel *	838,7	910,9	1 212,6	1 774,7	1 955,7
Traitements, salaires et allocations	711,0	746,6	1 005,3	1 468,7	1 613,6
Cotisations sur salaires	127,7	164,3	207,3	306,0	342,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions des Moudjahidine	103,0	130,7	151,3	163,2	193,0
Matériels et fournitures	111,7	112,5	121,7	129,7	120,7
Services de l'administration	360,8	412,5	513,2	786,1	867,1
Hôpitaux	151,5	176,0	197,2	363,9	445,9
Autres (Établis. publics à caract. Admin	209,3	236,5	316,0	422,2	421,2
Transferts courants hors services Admin.	742,1	696,0	627,0	987,8	1 753,3
Actions éducatives et culturelles	24,3	24,5	30,0	24,2	25,4
Fonds de calamité naturelle	0,9	1,0	0,6	0,1	0,0
Subventions sur produits alimentaires	0,8	14,3	6,3	4,8	3,5
Fonds spécial de solidarité nationale*	6,5	8,3	9,5	9,2	9,2
Bonification d'intérêts	0,5	2,6	6,2	5,1	29,6
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	5,5	16,6	13,8	43,2	76,5
Autres transferts	703,6	628,7	560,6	901,2	1 609,1
Intérêts sur la dette publique	61,4	37,4	33,2	37,7	46,1
Dépenses en capital	1 973,3	1 946,3	1 807,9	1 974,4	2 234,0
Prêts nets du Trésor	123,8	138,5	138,9	129,2	66,7
Solde des comptes d'affectation	-31,2	4,3	-34,7	-24,1	-79,1
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total de dépenses:	**4 283,6**	**4 389,1**	**4 571,1**	**5 958,7**	**7 157,5**
			(En pourcentage du total des dépenses)		
Dépenses budgétaires	97,8	96,7	97,7	98,2	100,2
Dépenses courantes	51,8	52,4	58,2	65,1	69,0
Dépenses de personnel	19,6	20,8	26,5	29,8	27,3
Traitements et salaires	16,6	17,0	22,0	24,6	22,5
Matériels et fournitures	2,6	2,6	2,7	2,2	1,7
Services de l'administration	8,4	9,4	11,2	13,2	12,1
Intérêts sur la dette publique	1,4	0,9	0,7	0,6	0,6
Dépenses en capital	46,1	44,3	39,6	33,1	31,2
Prêts nets du Trésor	2,9	3,2	3,0	2,2	0,9
Solde des comptes d'affectation	-0,7	0,1	-0,8	-0,4	-1,1
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total de dépenses	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Solidarité nationale + Fonds de compensation

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2008	2009	2010	2011	*2012
	(En milliards de dinars ; fin de périodes)				
Total dette intérieure	**734,0**	**816,3**	**1 107,4**	**1 214,8**	**1 312,1**
Dette courante	356,4	580,8	579,7	570,5	602,8
Bons du trésor et titres assimilés	285,5	527,7	548,9	554,8	600,9
Autres	70,9	53,1	30,8	15,7	1,9
Dette d'assainissement	377,6	235,5	527,7	644,3	709,3
Crédits à long terme de la Banque d'Algérie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avance exceptionnelle de la Banque d'Algérie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances rachetées *	321,4	179,3	471,5	546,1	611,1
Entreprises publiques, EPIC & agro-industries					
Dette d'assainissement complémentaire					
OPGI					
Dette des agriculteurs					
Bons de solidarité					
Obligations de la CNAC					
Mise à niveau des fonds propres des banques	56,2	56,2	56,2	98,2	98,2
Bons (CNR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bons (CNAS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	6,6	8,2	9,2	8,4	8,3
PIB	11 043,7	9 968,0	11 991,6	14 519,8	15 843,0

* Situation provisoire

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE
(y compris caisse d'épargne)

	2008	2009	2010	2011	2012
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**10 246,9**	**10 885,7**	**11 996,5**	**13 922,4**	**14 939,9**
Banque centrale	10 227,5	10 865,9	12 005,6	13 880,6	14 932,7
Banques commerciales	19,4	19,8	-9,1	41,8	7,2
Avoirs intérieurs nets	**-3 291,0**	**-3 712,6**	**-3 715,8**	**-3 993,2**	**-3 926,6**
Crédits intérieurs	-1 011,8	-402,4	-124,8	319,9	955,0
Crédits à l'État (nets)	-3 627,3	-3 488,9	-3 392,9	-3 406,6	-3 343,4
Banque centrale	-4 365,7	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4	-5 712,2
Banques commerciales	278,6	340,2	790,9	1 017,8	1 019,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	459,8	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0
Crédits à l'économie *	2 615,5	3 086,5	3 268,1	3 726,5	4 298,4
Fonds de prêts de l'État	-16,3	-14,8	-14,5	-17,3	-24,4
Engagements extér. à moyen et long terr	-11,4	-8,2	-6,2	-5,2	-3,8
Autres postes (nets)	-2 251,5	-3 287,2	-3 570,3	-4 290,6	-4 853,4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**6 955,9**	**7 173,1**	**8 280,7**	**9 929,2**	**11 013,3**
Monnaie	4 964,9	4 944,2	5 756,4	7 141,7	7 681,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 540,0	1 829,4	2 098,6	2 571,5	2 952,3
Dépôts à vue dans les banques	2 965,1	2 541,9	2 922,3	3 536,2	3 380,5
Dépôts au Trésor et CCP	459,8	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0
Quasi-monnaie	1 991,0	2 228,9	2 524,3	2 787,5	3 331,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**16,0**	**3,1**	**15,4**	**19,9**	**10,9**
Monnaie	17,3	-0,4	16,4	24,1	7,6
Quasi-monnaie	13,1	11,9	13,3	10,4	19,5
Avoirs intérieurs nets	**131,6**	**12,8**	**0,1**	**7,5**	**-1,7**
Crédits intérieurs	-8 462,0	-60,2	-69,0	-356,2	198,5
Crédits à l'État (nets)	65,4	-3,8	-2,8	0,4	-1,9
Crédits à l'économie *	18,6	18,0	5,9	14,0	15,3
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	63,0	72,0	69,1	68,4	69,5
Monnaie/PIB	45,0	49,6	48,0	49,2	48,5
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,9	18,4	17,5	17,7	18,6
Crédits à l'économie/PIB	23,7	31,0	27,3	25,7	27,1
Monnaie/M2	71,4	68,9	69,5	71,9	69,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	22,1	25,5	25,3	25,9	26,8
Multiplicateur monétaire	3,6	3,2	3,2	3,2	3,0

* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor, le taux de croissance des crédits est de 19,98 % en 2011 et de 17,10 % en 2012

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2008	2009	2010	2011	2012
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**10 227,5**	**10 865,9**	**12 005,6**	**13 880,6**	**14 932,7**
Avoirs intérieurs nets	**-8 302,0**	**-8 651,7**	**-9 388,7**	**-10 742,6**	**-11 223,5**
Crédits à l'État	-4 365,7	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4	-5 712,2
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	1,5	1,4	1,4	1,8	2,0
Autres postes nets	-3 937,8	-4 251,1	-4 470,8	-5 286,0	-5 513,3
Base monétaire	**1 925,5**	**2 214,2**	**2 616,9**	**3 138,0**	**3 709,2**
Circulation fiduciaire	1 561,7	1 849,9	2 132,2	2 610,5	2 997,2
Dépôts : banques, étab.fin, autres inst.	363,8	364,3	484,7	527,5	712,0
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**2 844,6**	**638,4**	**1 139,7**	**1 875,0**	**1 052,1**
Avoirs intérieurs nets	**-2 648,2**	**-349,7**	**-737,0**	**-1 353,9**	**-480,9**
Crédits à l'État	-1 070,8	-36,3	-517,3	-539,1	-253,8
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,0	-0,1	0,0	0,4	0,2
Autres postes nets	-1 577,4	-313,3	-219,7	-815,2	-227,3
Base monétaire	**196,4**	**288,7**	**402,7**	**521,1**	**571,2**
Circulation fiduciaire	260,4	288,2	282,3	478,3	386,7
Dépôts des banques, étab.fin, autres in	-64,0	0,5	120,4	42,8	184,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**38,5**	**6,2**	**10,5**	**15,6**	**7,6**
Avoirs intérieurs nets	**46,8**	**4,2**	**8,5**	**14,4**	**4,5**
Crédits à l'État	32,5	0,8	11,8	11,0	4,6
Crédits aux banques	-	-	-	-	-
Base monétaire	**11,4**	**15,0**	**18,2**	**19,9**	**18,2**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	20,0	18,5	15,3	22,4	14,8
Dépôts des banques, étab.fin, autres in	-15,0	0,1	33,0	8,8	35,0

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2008	2009	2010	2011	2012
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	1 189,4	1 320,5	1 311,0	1 363,0	1 361,4
Moyen terme	910,0	904,0	831,0	847,9	978,7
Long terme	516,1	862,0	1 126,1	1 515,6	1 958,3
Total :	**2 615,5**	**3 086,5**	**3 268,1**	**3 726,5**	**4 298,4**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	15,9	11,0	-0,7	4,0	-0,1
Moyen terme	9,9	-0,7	-8,1	2,0	15,4
Long terme	47,0	67,0	30,6	34,6	29,2
Total :	**18,6**	**18,0**	**5,9**	**14,0**	**15,3**
	(En pourcentage du total)				
Court terme	45,5	42,8	40,1	36,6	31,7
Moyen terme	34,8	29,3	25,4	22,8	22,8
Long terme	19,7	27,9	34,5	40,7	45,6
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2008	2009	2010	2011	2012
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	1 201,9	1 485,1	1 460,6	1 741,6	2 050,9
Secteur privé	1 413,3	1 600,6	1 806,7	1 984,2	2 247,1
Administration locale	0,3	0,8	0,8	0,7	0,4
Total :	**2 615,5**	**3 086,5**	**3 268,1**	**3 726,5**	**4 298,4**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	21,5	23,6	-1,6	19,2	17,8
Secteur privé	16,2	13,3	12,9	9,8	13,2
Administration locale	0,0	166,7	0,0	-12,5	-42,9
Total :	**18,6**	**18,0**	**5,9**	**14,0**	**15,3**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	46,0	48,1	44,7	46,7	47,7
Secteur privé	54,0	51,9	55,3	53,2	52,3
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 16/1 : BALANCE DES PAIEMENTS EVALUEE EN U.S. DOLLARS

	2008	2009	2010	2011	2012 *
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**34,450**	**0,402**	**12,149**	**17,766**	**12,302**
Balance commerciale	40,596	7,784	18,205	25,961	20,167
Exportations, (f.o.b.)	78,589	45,186	57,090	72,888	71,736
Hydrocarbures	77,194	44,415	56,121	71,661	70,583
Autres (hors hydrocarbures)	1,395	0,771	0,969	1,227	1,153
Importations (f.o.b.)	-37,993	-37,402	-38,885	-46,927	-51,569
Services, hors revenus des facteurs, nets	-7,589	-8,696	-8,340	-8,805	-7,126
Crédits	3,487	2,986	3,567	3,745	3,961
Débits	-11,076	-11,682	-11,907	-12,550	-11,087
Revenus des facteurs nets	-1,335	-1,318	-0,366	-2,039	-3,908
Crédits	5,133	4,746	4,598	4,453	3,922
Débits	-6,468	-6,064	-4,964	-6,492	-7,830
Paiements des intérêts	-0,187	-0,173	-0,110	-0,241	-0,325
Autres	-6,281	-5,891	-4,854	-6,251	-7,505
dont: part des associés (hydrocarb.)	-4,560	-3,920	-3,930	-4,970	-6,342
Transferts nets	2,778	2,632	2,650	2,649	3,169
Solde du compte de capital	**2,540**	**3,457**	**3,177**	**2,375**	**-0,245**
Compte de capital					-0,009
Investissements directs nets	2,490	2,546	3,478	2,045	1,524
Capitaux officiels nets	**-0,428**	**1,515**	**0,136**	**-1,081**	**-0,622**
Tirages	0,838	2,198	0,575	0,067	0,247
Amortissements	-1,266	-0,683	-0,439	-1,148	-0,869
Erreurs et omissions (en net)	0,478	-0,604	-0,437	1,411	-1,138
Solde global	**36,990**	**3,859**	**15,326**	**20,141**	**12,057**
Financement	**-36,990**	**-3,859**	**-15,326**	**-20,141**	**-12,057**
Augmentation des réserves brutes (-)	-36,530	-2,278	-14,996	-20,035	-12,216
Rachats au FMI					
Autres créances, produits de placement dû	-0,460	0,089	-0,078	0,102	0,195
Allocations de DTS		-1,670			
Position de réserves au FMI		0,000	-0,252	-0,208	-0,036
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	143,100	148,910	162,221	182,224	190,661
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**34,996**	**36,405**	**38,326**	**36,765**	**36,516**
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	99,970	62,250	80,150	112,943	111,045

* Situation provisoire

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 16/2 : BALANCE DES PAIEMENTS EVALUEE EN DINARS

	2008	2009	2010	2011	2012 *
			En millards de dinars		
Solde extérieur courant	**2 190,82**	**30,26**	**906,41**	**1 290,24**	**945,01**
Balance commerciale	2 589,79	564,84	1 354,40	1 890,05	1 549,97
Exportations, (f.o.b.)	5 041,52	3 281,82	4 247,33	5 308,39	5 548,33
Hydrocarbures	4 951,46	3 225,81	4 175,22	5 218,97	5 458,90
Autres	90,06	56,01	72,11	89,42	89,43
Importations (f.o.b.)	-2 451,73	-2 716,98	-2 892,93	-3 418,34	-3 998,37
Services, hors revenus des facteurs, nets	-489,74	-631,10	-618,70	-638,67	-549,97
Crédits	224,77	216,91	265,57	272,60	307,55
Débits	-714,51	-848,01	-884,27	-911,27	-857,52
Revenus des facteurs nets	-84,33	-94,78	-26,41	-154,17	-300,34
Crédits	330,03	345,18	341,91	324,08	302,79
Débits	-414,36	-439,96	-368,32	-478,25	-603,13
Paiements des intérêts	-12,28	-12,59	-8,19	-17,76	-25,26
Autres	-402,08	-427,37	-360,13	-460,49	-577,87
dont: part des associés (hydrocarb.)	-294,57	-284,84	-292,96	-362,34	-491,82
Transferts nets	175,10	191,30	197,12	193,02	245,35
Solde du compte de capital	**189,09**	**250,38**	**243,47**	**182,59**	**-11,20**
Compte de capital	-0,01	-0,01	0,28	-0,09	-0,69
Investissement en portefeuille	0,00	0,00	106,35	0,60	0,00
Investissements directs nets	150,98	184,42	151,70	147,88	118,29
Capitaux officiels nets	**-27,71**	**96,65**	**32,92**	**-78,76**	**-46,01**
Tirages	54,10	159,74	40,93	6,57	20,61
Amortissements	-81,81	-63,09	-8,01	-85,33	-66,61
Erreurs et omissions (en net)	65,83	-30,68	-47,78	112,97	-82,80
Solde global :	**2 379,91**	**280,64**	**1 149,88**	**1 472,83**	**933,81**
Financement	**-2 380,01**	**-280,64**	**-1 149,88**	**-1 472,83**	**-933,81**
Augmentation des réserves brutes (-)	-2 350,20	-165,53	-1 125,76	-1 465,02	-945,79
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	-29,81	6,72	-5,49	7,51	15,10
Allocation de DTS		-121,83	0,00	0,00	0,00
Position de réserve au FMI			-18,63	-15,32	-3,12

* Situation provisoire

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentation	7 397	5 512	5 696	9 261	8 483
Énergie	560	516	898	1 094	4 659
Matières premières	1 318	1 128	1 325	1 676	1 729
Produits semi-finis	9 502	9 557	9 494	10 047	9 994
Équipements Agricoles	164	219	321	364	310
Équipements Industriels	12 344	14 141	16 200	15 091	12 558
Biens de consommation	6 172	5 868	4 119	6 890	9 635
Autres				1 986	3 682
Sous Total :	**37 457**	**36 941**	**38 053**	**46 409**	**51 050**
Importat. s/paiements + reparat. mater	536	461	832	518	519
Total :	**37 993**	**37 402**	**38 885**	**46 927**	**51 569**
Exportations (f.o.b.)					
Alimentation	119	113	315	355	315
Énergie	77 194	44 415	56 121	71 662	70 584
Matières premières	334	169	94	161	168
Produits semi-finis	834	393	498	660	618
Équipements agricoles	1	0	1	0	0
Équipements Industriels	67	42	30	35	32
Biens de consommation	32	49	30	16	19
Sous Total :	**78 581**	**45 181**	**57 089**	**72 889**	**71 736**
Autres	9	5	2	0	0
Total :	**78 590**	**45 186**	**57 091**	**72 889**	**71 736**
dont : exportations hors hydrocarbures	1 386	766	967	1 227	1 153
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparât. matériels) :					
Alimentation	19,7	14,9	15,0	20,0	16,6
Équipement industriel	33,0	38,3	42,6	32,5	24,6
Biens de consommation	16,5	15,9	10,8	14,8	18,9
En proportion du total des exportations :					
Exportations hors hydrocarbures	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2008	2009	2010	2011	2012
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	30 513,7	16 855,6	20 724,9	28 744,8	27 750,4
dont : Rapatriement des bénéfices	3 593,4	2 963,1	3 116,7	3 914,5	5 608,0
Volume (millions de barils)	305,5	272,8	258,7	254,6	250,4
(millions de tonnes métriques)	39,2	34,7	33,0	32,4	31,9
Prix d'unité (US $ par baril)	99,9	62,2	80,2	112,9	111,0
Condensât					
Valeur (millions US $)	10 089,5	5 146,2	4 268,7	5 495,9	4 698,2
dont : Rapatriement des bénéfices	221,4	231,6	196,4	229,5	173,2
Volume (millions de barils)	115,8	93,3	54,3	53,1	45,6
(millions de tonnes métriques)	13,0	10,5	6,1	5,9	5,1
Prix d'unité (US $ par baril)	87,2	55,2	78,7	103,6	103,3
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	7 310,0	5 373,4	9 219,5	11 971,8	11 044,5
Volume (millions de barils)	82,3	85,4	111,6	106,7	97,6
(millions de tonnes métriques)	10,4	10,8	14,1	13,5	12,4
Prix d'unité (US $ par baril)	88,8	62,9	82,6	112,2	113,1
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	5 708,0	3 216,8	4 086,9	5 202,8	4 775,8
dont : Rapatriement des bénéfices	364,6	468,7	373,1	426,6	251,4
Volume (millions de barils)	81,5	74,1	64,3	65,4	59,8
(millions de tonnes métriques)	7,5	6,8	5,9	6,0	5,5
Prix d'unité (US $ par baril)	70,0	43,4	63,5	79,5	79,9
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	9 092,0	5 598,0	5 879,2	6 670,9	6 499,9
Volume (millions de m3)	34,6	34,7	31,2	27,3	24,2
Volume (billions de BTU)	811,6	791,8	714,1	636,8	565,1
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	11,2	7,1	8,3	10,5	11,5
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	14 481,4	8 225,1	11 942,4	13 575,6	15 802,1
dont : Rapatriement des bénéfices	382,6	257,5	251,3	402,9	309,3
Volume (milliards de m3)	39,0	33,6	37,8	35,7	37,3
Volume (billions de BTU)	1 462,8	1 250,6	1 416,0	1 339,7	1 399,5
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	9,9	6,6	8,4	10,1	11,3
Recettes totales des hydrocarb.(millions	**77 194,6**	**44 415,1**	**56 121,6**	**71 661,8**	**70 570,9**
dont : Part des associés (hydrocarbures	4 562,0	3 920,9	3 937,5	4 973,5	6 341,9
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	39,5	38,0	36,9	40,1	39,3
Autres	60,5	62,0	63,1	59,9	60,7
Condensât	13,1	11,6	7,6	7,7	6,7
Produits pétroliers raffinés	9,5	12,1	16,4	16,7	15,7
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	7,4	7,2	7,3	7,3	6,8
Gaz naturel liquéfié (GNL)	11,8	12,6	10,5	9,3	9,2
Gaz naturel (GN)	18,8	18,5	21,3	18,9	22,4

Source : Ministère de l'Énergie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2008	2009	2010	2011	2012
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	0,011	0,010	0,009	0,007	0,006
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	3,437	3,169	2,838	2,437	1,776
Crédits gouvernementaux directs	2,185	2,157	2,023	1,808	1,287
Créd. acheteurs & fourn. assurés	1,252	1,012	0,815	0,629	0,489
Crédits financiers	0,602	0,473	0,431	0,284	0,232
Crédits financiers & Crédits-bails	0,602	0,473	0,431	0,284	0,232
Opérations de reprofilage	-	-	-	-	
Financement d'acomptes	-	-	-	-	
Crédits commerciaux non assurés	0,035	0,035	0,008	0,003	0,002
Crédits fournisseurs	0,035	0,035	0,008	0,003	0,002
Autres crédits	-	-	-	-	
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	-	-	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-	-	-
Sous Total :	**4,185**	**3,787**	**3,386**	**2,831**	**2,116**
Soutien de maisons mères à leurs filiales en Algérie *	0,656	0,569	0,517	0,432	0,363
Total dette à moyen et long termes	**4,841**	**4,356**	**3,903**	**3,263**	**2,479**
Dette à court terme **	1,080	1,331	1,778	1,142	1,158
Total de la dette extérieure	**5,921**	**5,687**	**5,681**	**4,405**	**3,637**

* A la balance des paiements, le soutien à terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie est inclus dans la rubrique "Investissements directs étrangers"

** D'une durée initiale d'une année et moins

Source : Banque d'Algérie